

Le plus fort tirage de tous les journaux de Québec
"Instaurer omnia in Christo"
L'ACTION CATHOLIQUE
Membre de l'A. B. C.
Organe de l'Action Sociale Catholique
CONSEIL LEGISLATIF
HOTEL DU GOUVERNEMENT
2901 & 1 JANV 43

2^e EDITION en page 5
Lisez l'annonce de **COMPAGNIE PAQUET**
3 SOUS LE NUMERO

221 morts, 35 navires avariés, 27 avions endommagés dans un raid allié sur Naples



La France passe au premier plan ce matin; et ce de diverses façons.
Il y a eu un raid américain sur la banlieue de Paris; Pétain a prononcé un long discours; cinq chefs de la France d'avant l'armistice sont conduits dans les prisons du Reich; enfin, on apprend que de Gaulle doit partir incessamment pour l'Afrique. A ces nouvelles concernant le pays qui nous est toujours cher, il faudrait ajouter des raids alliés sur Naples et Kiel; soulager ensuite le succès de l'aviation américano-australienne contre les Japonais et les progrès des envahisseurs de la Tunisie sur le front central.

Pétain proteste

Pour la première fois depuis le début des hostilités, les bombardiers américains ont volé jusqu'à Paris pour y laisser tomber des bombes incendiaires et explosives sur les usines Renault.

Ces usines fabriquaient des automobiles connues dans le monde entier. Depuis l'armistice, on y fabrique des camions et des moteurs d'avion. C'est une des plus considérables industries du genre en pays occupés.
Le maréchal Pétain a profité de son discours d'hier pour protester contre cette "agression anglo-saxonne". Le chef de l'Etat français, si on peut encore appeler de ce nom un pays aussi dominé par l'étranger que l'est actuellement la France, a fustigé les rebelles qui avaient quitté le pays pour rejoindre les Alliés. Il a soutenu que ceux qui avaient capitulé n'étaient pas responsables des malheurs de la France et que la seule manière de sauver la France c'était d'obéir au gouvernement.

Nous espérons bien que si Pétain écrit libre, il ne parlerait pas de cette façon. Si ce langage était sincère, il faudrait en conclure que le maréchal croit en la victoire de l'Allemagne, à confiance dans l'instauration d'un ordre européen nazi, conséquemment d'un ordre barbare et païen, ce qui est absolument contraire aux principes chrétiens dont Pétain s'est souvent affiché le champion.

Les Français refusent

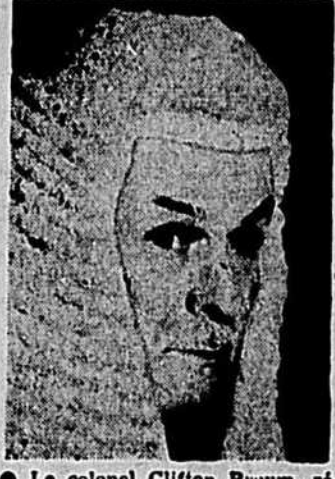
Quoi qu'il en soit, les Français n'acceptent pas comme définitive la défaite de leur pays. Ils refusent de se rendre aux ordres de Laval; ils ne veulent pas suivre les conseils de Pétain; ils préfèrent crever de faim que de gagner un argent allemand; ils ont l'espérance que bientôt l'invasion se produira et leur plus grand désir c'est d'aider aux Alliés à libérer le sol national.
Giraud avait répondu d'avance à Pétain dans sa dernière lettre à Laval: Vous nous traitiez de rebelles et des dissidents? C'est vous qui êtes des rebelles et des dissidents aux yeux du peuple français qui désire la défaite de l'occupant et la libération du pays.

Que le gouvernement de Vichy soit à la merci du Reich, cela ne fait aucun doute. Le transfèrement de Daladier, Blum, Mandel, Gamelin et Reynaud d'une prison française à une prison allemande, en est une nouvelle preuve. Même Laval s'est montré hostile à ce traitement infligé à ses anciens collègues. Il a dû marcher quand même.
Et c'est un gouvernement aussi peu libre que l'on voudrait faire accepter à la population française? Les Français ne seraient pas des Français s'ils acceptaient de bon gré d'obéir à leurs vainqueurs.

Louis-Philippe BOY.

Raids alliés sur les usines Renault et sur Kiel, hier

Orateur



Le colonel Clifton Brown, récemment élu orateur de la Chambre des Communes de Grande-Bretagne, est photographié ici avec la perruque qui fait partie de son costume traditionnel.

LONDRES, 5. — (Par William-B. Dickinson, de la "B.U.P.") — Des quadrimoteurs canadiens et britanniques ont pilonné, la nuit dernière, la base navale allemande de Kiel. Au cours de la journée de dimanche, l'aviation américaine avait attaqué les usines Renault, dans la banlieue de Paris. Le ministère de l'Air dit qu'un grand nombre de bombardiers ont participé au raid de la nuit dernière.

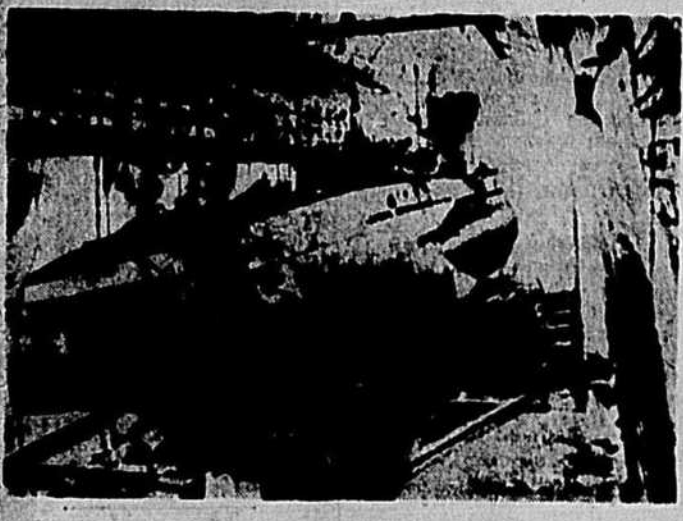
Douze n'en sont pas revenus. On croit que plusieurs centaines d'appareils ont bombardé Kiel, bien que le ministère ne donne aucun chiffre. Cependant, on ne croit pas que 1.000 tonnes de bombes aient été déversées sur la base.

"Les épais nuages ont rendu l'observation complète des résultats impossible, mais plusieurs incendies se sont déclarés dans la région bombardée", dit le ministère de l'Air.

C'était le 71^{ème} raid sur Kiel. Le précédent avait été exécuté dans la nuit du 13 octobre 1942.

Cette attaque est un autre coup porté à la campagne sous-marine allemande, qui, au dire des autorités alliées, nuit aux préparatifs

Sous-marin en réparation



Les Alliés ont repéré des bases sous-marines à Lorient et à St-Nazaire. On voit ici un sous-marin dans un bassin de radoub qu'on a vidé et on est en train de réparer le submersible.

L'invasion obsède l'Europe occupée; cinq chefs politiques et militaires français ont été transportés en Allemagne

LONDRES, 5. — (Par John-A. Parris, de la "B.U.P.") — La fièvre de l'invasion augmente en Europe aujourd'hui. Les Allemands ont conduit en Allemagne cinq chefs français emprisonnés en France pour empêcher les Alliés de les délivrer et ils ont resserré leur étreinte sur les Balkans.

Une dépêche suédoise dit que des avions alliés ont jeté des feuillets sur la Hollande occupée. Ces feuillets promettaient aux Hollandais une invasion alliée en mai. Le ministre grec de la Guerre, Byron Karapantzolis, a déclaré au Caire, devant un régiment de volontaires "qu'il s'écoulera peu de mois avant que la Grèce soit envahie".

De son côté, le ministre britannique de l'Intérieur, Herbert Morrison, a dit que de grandes opérations se dérouleront en Europe cette année. Il a ajouté que les Alliés prendront les Allemands et les Italiens dans un étau dans l'ouest et l'est de l'Europe, après l'expulsion de l'Axe de la Tunisie.

En même temps, les radios d'Alger et de Londres ont demandé aux patriotes français d'être en garde contre les fausses rumeurs de débarquements alliés sur le continent. Les speakers ont dit que les Allemands lancent de telles rumeurs et qu'ils effectuent peut-être des simulacres de débarquements en vue de pousser les patriotes à agir au grand jour afin de les mieux exterminer.

"Vous serez informés du début des opérations alliées sur le continent dès que ces opérations débiteront", a dit un speaker. Les faits nouveaux en Europe à démontrer que l'Axe s'inquiète des préparatifs d'invasion alliés.

Les cinq chefs français condamnés en Allemagne sont: les anciens présidents du Conseil, Edouard Daladier, Léon Blum et Paul Reynaud, l'ancien généralissime Maurice Gamelin et l'ancien ministre de l'Intérieur, Georges Mandel. Les Allemands les auraient placés dans la forteresse de Koenigsstein, d'où, on se rappelle, le général Henri Giraud, (Suite à la page 3)

L'aviation américaine coule ou avarie sept navires japonais en trois jours

MELBOURNE, 5. — (Par Don Caswell, de la "B.U.P.") — Des bombardiers du type "Flying Fortress" ont coulé ou grandement avarié 7 navires de guerre et 2 cargos japonais dans trois nuits consécutives d'attaques contre la base de ravitaillement ennemie de Kavieng, en Nouvelle-Irlande.

Depuis la bataille de la mer de Bismarck, au début du mois dernier, alors que 22 navires avaient été coulés ou avariés, ce sont les plus lourdes pertes infligées au Japon. La dernière attaque contre Kavieng a été exécutée hier et un communiqué officiel dit qu'elle a eu pour effet de détruire ou de disperser la concentration navale ennemie.

Les bombardiers ont attaqué à faible altitude et ils ont lâché leurs bombes à hauteur des mâts des navires. Le déplacement total de 27.000 à 30.000 tonnes, avariés. L'étendue des dommages causés à trois autres navires de guerre et à un cargo n'a pu être déterminée. Vingt-six bombardiers ont participé à ces attaques.

Le feu de la D.C.A. n'a causé que des dommages superficiels aux appareils alliés, qui ont utilisé des bombes de 500 livres. Le port de Kavieng est situé à 350 milles au nord de Port-Moresby, base alliée sur la côte méridionale de la Nouvelle-Guinée. En Nouvelle-Guinée, les troupes américaines et australiennes s'emploient à balayer les derniers vestiges de la résistance japonaise dans le secteur de Morobe, à 20 milles au nord de la frontière de la Papouasie, en Nouvelle-Guinée nord-occidentale. Les Alliés se trouvent ainsi à 60 milles de Salamaua, principale base japonaise sur la côte de la Nouvelle-Guinée.

Dans la journée d'hier, l'aviation alliée a exécuté un raid sur la région au nord de Salamaua. Les avions d'escorte ont pilonné l'aérodrome de Kavieng pour empêcher l'aviation ennemie d'intervenir. Tous les appareils alliés sont rentrés à leur base.

Voici le bilan des pertes infligées au Japon les 2, 3 et 4 avril: un croiseur léger coulé; un croiseur lourd, un contre-torpilleur et un cargo de 6.000 tonnes laissés en train de couler; un croiseur léger ou un contre-torpilleur, trois contre-torpilleurs et quatre navires marchands, d'un déplacement total de 10.000 tonnes.

Les Nazis attaquent les Russes au sud d'Izium

MOSCOU, 5. — (Par Henry Shapiro, de la "B.U.P.") — Les tanks allemands ont repris leurs attaques contre une tête de pont soviétique fermement établie sur la rive sud de la Donetz, au sud d'Izium, aujourd'hui, alors que la presse russe avertit le peuple que l'Axe prépare une grande offensive d'été.

L'artillerie soviétique a brisé les dernières attaques ennemies. Six tanks ont été détruits et deux cents officiers et soldats allemands ont été tués.

Hier, les Allemands ont lancé 3.000 hommes, 20 tanks et un grand nombre d'avions contre le même secteur du front, mais sans plus de succès. Ils ont perdu 1.000 hommes, neuf tanks, trente camions et sept avions.

En Caucase nord-occidentale, les Russes ont avancé et occupé des positions stratégiques importantes. Ailleurs, il n'y a aucun changement sur le front de 1.800 milles.

Les journaux soviétiques parlent d'une nouvelle offensive allemande qui mettra à l'épreuve la puissance maximum de la Russie au front et à l'arrière. "Pravda" dit que l'Axe a déjà dépêché au front des douzaines de divisions récemment constituées.

S. Exc. Mgr Spellman ira à Jérusalem

LONDRES, 5. — BUP — S. Exc. Mgr Francis-J. Spellman, Archevêque de New-York, a annoncé hier qu'il partira bientôt pour la Terre-Sainte et qu'il célébrera la messe à Jérusalem le jour de Pâques.

Dans une émission de la NBC, S. Exc. Mgr Spellman a lancé un appel aux Américains en faveur des œuvres de charité catholiques pour 1943.

L'Archevêque de New-York a aussi annoncé qu'il se rendrait en Ecosse aujourd'hui et qu'il retournera en Afrique. Il visitera plus tard l'Inde, la Chine et le Moyen-Orient.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'adresse des catholiques américains, Mgr Spellman a déclaré: "Je rendrai visite à nos soldats en Terre-Sainte et j'espère célébrer la messe à Jérusalem le jour de Pâques, pour le bien-être de mon pays, pour mes compatriotes, pour l'humanité souffrante, pour le Saint-Père et pour vous".

Mgr Spellman a ajouté que les Etats-Unis doivent gagner la paix aussi bien que la guerre. Il a fait un appel en faveur de la justice et de la charité pour "enrayer les courants de haine".

194 avions ennemis abattus

LONDRES, 5. — (BUP) — Le ministère de l'Air a révélé, hier, que les chasseurs alliés et la D.C.A. britannique ont détruit 194 avions allemands au cours des trois premiers mois de l'année. Les Alliés ont perdu 104 appareils.

Au-dessus et près de la Grande-Bretagne, 121 avions ennemis ont été descendus, soit 63 en plein jour et 58 durant la nuit. 69 avions ennemis ont été abattus au-dessus du territoire occupé.

Depuis que le "fighter command" a commencé ses opérations d'offensive en 1941, plus de 1.300 avions ennemis ont été détruits sur l'autre côté de la Manche.

Ce raid était le sixième sur ce port italien et il fut quatre fois plus violent que les précédents; avance alliée en Tunisie

AU GRAND QUARTIER GENERAL ALLIE, en Afrique du Nord, 5. — (BUP) — On a révélé, aujourd'hui, que les bombardiers américains qui ont attaqué, hier, le port de Naples, ont "atteint ou avarié 35 navires ennemis".

Près de deux cents tonnes de bombes ont été jetées sur Naples dans un raid de 15 minutes et 27 des 97 avions sur l'aérodrome voisin de Capo-di-Chino ont été atteints. Tous les bombardiers américains sont rentrés à leur base.

L'attaque contre Naples était la sixième exécutée par des avions américains contre ce port, mais elle a été quatre fois plus violente que toutes les précédentes.

Dix navires, dont deux paquebots, ont été atteints dans le port de Naples. Un navire a pris feu. Un navire de radoub, trois sous-marins et un groupe de petits bâtiments ont aussi été atteints, tandis que sept navires de commerce dans une cale-sèche flottante, un paquebot et deux navires d'escorte ont été avariés.

Des incendies se sont déclarés dans les quais et dans le quartier industriel voisin.

AU GRAND QUARTIER GENERAL ALLIE, en Afrique du Nord, 5. — (Par Virgil Pinkley, de la "BUP") — Une escadrille de près de 100 bombardiers du type "Flying Fortress" a franchi plus de 400 milles en Méditerranée, hier, pour bombarder Naples, deuxième port de l'Italie, tandis que les forces américaines se sont rapprochées de la VIII^{ème} armée britannique en Tunisie sud-centrale.

Le représentant de la "N.B.C." au grand quartier général allié a annoncé que le raid sur Naples avait été le plus violent de la guerre contre ce port. Tous les avions sont rentrés indemnes à leur base.

Un communiqué italien dit que les bombardiers ont causé des dommages considérables aux immeubles publics et aux habitations et que les victimes se sont réparties comme suit: 221 morts et 387 blessés.

Plusieurs navires et autres cibles dans le port de Naples ont été atteints en plein et plusieurs avions ennemis au sol d'un aérodrome voisin ont été détruits.

Naples est l'une des principales bases de ravitaillement de l'Axe en Tunisie.

D'autres avions alliés ont incendié deux navires et en ont avarié plusieurs autres dans le détroit de Sicile, et au large de la côte sud-occidentale de la Sardaigne. Ils ont bombardé des aérodromes et mitraillé des concentrations de troupes et des concentrations de véhicules en Tunisie.

Onze avions de l'Axe ont été descendus et seulement cinq appareils alliés ont été perdus au cours de toutes ces opérations. Les forces américaines à l'est d'El-Guettar ont poursuivi leur progrès lent vers la côte, où la VIII^{ème} armée se prépare à tenter une nouvelle poussée le long du littoral.

Les Américains ont progressé de six milles, en dépit du fait qu'ils combattent quelques-unes des meilleures unités de l'Axe. Évidemment, retranchés dans le col de Bir-Marbot, ces unités déclinent le dernier terrain élevé à l'ouest de la plaine côtière.

Le correspondant de la "NBC" dit que les Américains ont pris une couple de collines à l'est d'El-Guettar.

En un point, les Américains sont à six milles au-delà du croisement routier Gafsa-Gabès.

En Tunisie septentrionale, la I^{ère} armée britannique et les troupes françaises ont chassé l'ennemi du cap Serrat, à 36 milles à l'ouest de Bizerte, principale base de l'Axe en Tunisie.

Au sud-ouest de Pichon, à 33 milles à l'ouest de Kairouan, l'artillerie française a repoussé deux attaques des tanks ennemis.

Pétain annonce la fin du prolétariat en France

LONDRES, 5. — (BUP) — Le maréchal Henri-Philippe Pétain a prononcé à la radio hier, son plus long discours depuis la chute de la France. Dans les milieux anglais on regarde ce discours comme un plaidoyer en faveur de la collaboration avec l'Allemagne.

Le maréchal Pétain a dit qu'il était injuste de prétendre que son gouvernement avait causé les malheurs de la France et il a qualifié de rebelles les Français qui s'en sont allés à l'étranger poursuivre la lutte.

"Vous devez faire loyalement chacun de vous le bilan de la situation, dit le Maréchal. Vous vous joindrez alors à ceux qui ont compris que pour sauver leur pays ils devaient travailler avec moi. Mon gouvernement permettra à la France, une fois la guerre finie, de conserver ses privilèges et de faire des progrès dans le domaine social. Une phrase résume tout: fin l'état de prolétariat. Je désire que"

(Suite à la page 3)

Décès:
DESCHENES, Mme Vve Louis
DESCHENES, M. Auguste, 81 ans
BUPPE, M. Vve Marie
JAMON, M. Wilfred
LAMONTAGNE, M. Arthur
LORTIE, M. Léon
PELLETIER, M. Ferdinand
(Avis de décès à l'avant-dernière page)

Abri blindé pour sous-marins



Voici une photo qui nous montre un sous-marin allemand entrant dans un abri blindé construit spécialement pour la protection d'un sous-marin, le long de la côte française. Une fois entré, le sous-marin est mis à sec. On ferme des portes et on pompe l'eau.



Des obus sur l'Italie

LONDRES, 5. — (BUP). — L'Amirauté a révélé, hier, qu'un sous-marin britannique s'est approché de la côte septentrionale de l'Italie pour canonner des réservoirs d'essence. Un autre sous-marin a coulé un pétrolier de 4.000 tonnes en route vers la Tunisie.

Les besoins de la Russie

WASHINGTON, 5. — (BUP). — Dans une revue de la première année d'opérations du bureau conjoint de répartition des munitions, l'Office de l'Information disait hier soir que la Russie n'est pas en mesure d'échanger des approvisionnements avec ses alliés parce qu'elle a besoin de toutes ses munitions et même plus pour combattre l'Axe.

Retour à l'égalon-or

WASHINGTON, 5. — (Par Charles Dagg, de la "B.U.P."). — Le secrétaire du Trésor, Henry Morgenthau, fils, révélera aujourd'hui, que le plan du gouvernement américain relatif à la stabilisation monétaire internationale de l'après-guerre comporte l'engagement par les États-Unis de faire en sorte que le monde retourne à l'égalon-or.

Morgenthau exposera l'attitude du gouvernement au cours d'une réunion conjointe des comités sénatoriaux des relations étrangères, des banques et de la monnaie et des problèmes économiques de l'après-guerre.

JACQUES DUMOULIN, c.s. m.p.p.
JEAN REMILLARD, c.s.

DUMOULIN & REMILLARD
AVOCATS

88, rue St-Pierre T. 12-4134, Québec.

Morrison promet des bombes

SOUTH-ELMSALL, Angl., 5. — (BUP). — Le ministre de l'Intérieur, Herbert Morrison, a déclaré hier devant un groupe de mineurs du Yorkshire, que de grandes opérations se dérouleront cette année en Europe et que les forces de l'Axe seront coincées entre les Britanniques, les Canadiens et les Américains dans l'ouest et les Russes dans l'est.

Il a ajouté que les Allemands et les Italiens seront bientôt chassés de l'Afrique, après quoi l'invasion de l'Europe sera entreprise.

« Nous devons faire goûter à l'ennemi les bombes qu'il nous a déjà servies, et si nous le bombardons suffisamment, nous l'écraserons ».

Le ministre a proposé l'établissement d'une force policière d'après-guerre pour maintenir la paix et il a dit que la Russie, la Chine, les États-Unis et la Grande-Bretagne doivent se tenir d'accord.

Heure double d'été

LONDRES, 5. — (BUP). — Afin de profiter davantage du lever du soleil, on a mis en vigueur aujourd'hui en Grande-Bretagne l'heure double d'été. Cette heure demeurera en vigueur jusqu'au 15 août. Cette décision vient raccourcir l'obscurcissement d'une heure.

À la suite de cette décision, l'heure, en Grande-Bretagne, précèdera de six heures l'heure avancée de l'est.

Exploit de parachutistes

(Dépêche non datée). — (B.U.P.). — L'Office de l'Information cite le journal turc "Ulus" rapportant qu'on croit que des parachutistes américains et britanniques seraient responsables de l'explosion d'un dépôt de munitions à Naples. Plusieurs travailleurs italiens auraient perdu la vie dans cette explosion.

Une dépêche de provenance suisse publiée par le journal turc dit que plusieurs Italiens ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir abrité les soldats alliés.

Le pont de Mistassini

Chicoutimi. — (D.N.C.). — Selon toutes les prévisions, on croit que le nouveau pont de Mistassini sera ouvert à la circulation avant la débacle et que le pont flottant pourra être enlevé pour ce temps-là.

À Saint-Félicien, il semble bien qu'il faudra se servir encore longtemps du bac malgré les pressantes démarches qui se font à Québec et à Ottawa pour la reconstruction du pont emporté par les eaux le printemps dernier.

Montrez-vous reconnaissant. Un cœur reconnaissant ne peut pas être un cœur méchant!

Mort de madame J.-P. Chamberland

M. Jean-Paul Chamberland, de Saint-Philippe-de-Néri, voyageur pour la maison Drolet, Inc., de Québec, est dans le deuil de sa femme, Mme Chamberland (Dorothea Paradis), est décédée samedi à l'hôpital Saint-Luc. Elle était âgée de 26 ans et 10 mois.

La disparition de cette jeune femme cause des regrets unanimes.

Mme Chamberland laisse dans le deuil son mari, M. Jean-P. Chamberland; deux enfants en bas âge, Ernest et Lise; sa mère, Mme Joseph Paradis, de Saint-Philippe-de-Néri; ses sœurs: Mme Philippe Lajoie (Mary), de Saint-Pascal de Kamouraska, Mme Albert Normand (Eva), de l'Islet, Mme J.-A. Chamberland (Juliette), de Saint-Philippe, Mme Lucien Chamberland (Colombe), de Sainte-Hélène, Mme Oliva Damboise (Anne), de Nashua au New-Hampshire, Mme Edmond Desjardins (Augustine), de Nashua, Mme Robert Wagner (Jeanne), de Québec; ses frères: MM. Albert, de Clarke City, Paul, Maurice et Armand Chamberland, de Saint-Philippe; son beau-père et sa belle-mère, M. et Mme Ernest Chamberland, de Saint-Philippe; ses beaux-frères: MM. Gérard Chamberland, de Vancouver, Lucien Chamberland, de Sainte-Hélène, René Chamberland, de Saint-Philippe, Philippe Lajoie, de Saint-Pascal, Albert Normand, de l'Islet, J.-A. Chamberland, de Saint-Philippe, Oliva Damboise, de Nashua, Edmond Desjardins, de Nashua, et Robert Wagner, de Québec; ses belles-sœurs: Mlle Gisèle Chamberland, de Saint-Philippe, Mme Albert Paradis, de Clarke City, Mmes Paul, Armand et Maurice Paradis, de Saint-Philippe.

Les funérailles de Mme Jean-Paul Chamberland auront lieu à Saint-Philippe-de-Néri mardi, à 9 heures. L'inhumation se fera dans le cimetière de cette paroisse. Nos condoléances à la famille en deuil.

Appel de Kalinin

LONDRES, 5. — (BUP). — Le président de l'U.R.S.S., Mikhaïl Kalinin, a demandé aux fermiers et aux ouvriers industriels d'accroître leurs efforts pour gagner la guerre.

Dans un article lu à la radio de Moscou, Kalinin écrit que la lutte est devenue une guerre d'épuisement.

« Les fermes collectives auront des semailles record cette année, mais il importe qu'hommes et femmes ensemencent la plus petite parcelle de terre en culture. »

« Je demande aussi aux ouvriers industriels d'améliorer leur travail afin que plus de fusils et plus de balles parviennent à nos troupes engagées dans la lutte contre l'ennemi. »

Kalinin a ajouté que l'armée rouge a réduit à nant les théories de la "blitzkrieg" allemande et que Hitler se trompe s'il croit qu'il triomphera d'une guerre d'épuisement.

Duel d'artillerie

LONDRES, 5. — (B.U.P.). — Les gros canons allemands et anglais de la Manche ont échangé quelques obus pendant plus d'une heure et demie la nuit dernière.

Ce sont les Britanniques qui ont ouvert le feu et les Allemands ont répliqué immédiatement après.

Spéculation effrénée...

(Suite de la 1ère page)

mesures que, successivement, le gouvernement adoptait pour contrer leurs plans. Et à l'heure actuelle, ces contrebandiers vendent encore des narcoïdes à raison d'un livre sterling la douzaine, à Londres.

Les "pirates" font venir leurs narcoïdes des îles Solli, au large de la côte des Cornouailles, et les arrivent à Penzance, port de cette province. De là, ils les transportent par chemin de fer à Londres, dans des sacs de voyage. Pour éviter l'autorité interdite le transport des fleurs par chemin de fer afin de laisser l'espace des wagons au matériel de guerre. Alors, les pirates, pour contourner l'interdiction d'utiliser le chemin de fer, firent envoyer les fleurs de Penzance à Londres par la poste. Le gouvernement interdit alors l'usage de la poste pour l'envoi des fleurs. Alors, les "pirates" se rendirent personnellement à Penzance et en revinrent en transportant leurs fleurs eux-mêmes. Ils payaient ainsi le plein prix d'un billet de chemin de fer, et les fleurs faisaient alors partie de leurs bagages personnels. Mais, le gouvernement interdit d'aller chercher personnellement des fleurs, par chemins de fer.

Alors, les "pirates" se munirent de sacs de voyage et y dissimulèrent leurs fleurs. Le gouvernement intervint de nouveau et décida qu'il était illégal de transporter des fleurs, dans des bagages personnels, surtout si elles sont à vendre et si elles sont dissimulées dans un sac quelconque. Maintenant des inspecteurs ont le pouvoir de forcer les voyageurs à ouvrir leurs bagages afin de vérifier la présence de fleurs. Mais, aujourd'hui encore, vous pouvez voir des dames qui, aux concertos de Covent Garden, portent à leur corsage des bouquets de narcoïdes. C'est donc la preuve que malgré toutes les interdictions successives du gouvernement, il y a encore des narcoïdes qui entrent à Londres en fraude.

Aussi, les marchands de fleurs sont-ils à faire une requête afin qu'on leur permette de vendre leurs fleurs officiellement, par laquelle on forcera tous les fleuristes qui ne concourent pas des narcoïdes en vente à révéler la provenance de ces fleurs, si elles n'ont pas été cueillies dans la région même de Londres. En fait, un "pirate" peut réaliser un profit d'environ \$40.00 par voyage, une fois le prix des fleurs et ses frais de voyage payés. D'ailleurs, les "pirates" leur leur commerce avec une telle audace qu'ils en parlent sans gêne aux journalistes.

La hausse légitime des prix, conséquence de la disette générale, en Angleterre, et la spéculation, principalement sur les loyers à Londres, font que la capitale du Royaume-Uni est actuellement la ville où le coût de la vie est le plus élevé de toutes les villes de tous les pays alliés. La spéculation d'ailleurs se pille à toutes les circonstances et s'exerce aussi bien aux dépens des civils que des militaires. Ainsi, lorsqu'après la "blitzkrieg" allemande de 1940-41 les Londoniens qui avaient évacué la ville et qui, le danger passé, réintégré la capitale, provoquèrent une disette de logements dont les prix montèrent dans des proportions sans précédent.

Une chambre garnie, à Londres, se loue actuellement cinq guinées la semaine, soit environ \$35.00. A Montréal, la même pièce se louerait \$90.00 par mois. Un appartement ordinaire comprenant une pièce servant à la fois de chambre à coucher et de salon, une cuisinette et une salle de bain, se loue de cinq à six livres sterling par semaine. Évidemment, pendant la "blitzkrieg" on aurait pu se procurer le même appartement pour une fraction de ce prix, à moins qu'il n'ait été situé dans un édifice en acier et en béton.

Néanmoins, il y a présentement des centaines de maisons intactes à Londres, mais on ne peut les louer car elles ne sont pas meublées et le prix des meubles est actuellement prohibitif.

La Suède est mécontente

STOCKHOLM, 5. — BUP. — Le premier ministre Per Albin Hansson, a admis hier que ni le gouvernement ni le peuple suédois n'ont en aucun temps jugé "désirable en lui-même" le mouvement des Allemands à travers la frontière suédoise.

Il a dit que le peuple suédois est de plus en plus mécontent depuis que la Suède et l'Allemagne ont conclu une entente à cette fin le 5 juillet 1940. Cependant, il a insisté sur le fait qu'une grande majorité de Suédois appuie la politique étrangère du gouvernement.

"L'ACTION CATHOLIQUE"

BULLETIN D'ABONNEMENT

On est prié de nous faire parvenir sa souscription par bon de poste ou par chèque et d'indiquer plus haut par une croix s'il s'agit d'un ancien ou d'un nouvel abonné.

Adressez votre abonnement à
"L'ACTION CATHOLIQUE", QUEBEC
Téléphone : 5-6171

Vous trouverez ci-jointes 5 pour mois d'abonnement à l'édition quotidienne.

Nouvel abonné ☐ Ancien abonné ☐

MAILLÉ
Abonnement régulier . . . \$5.00
Six mois 3.00
Trois mois 1.50

A QUEBEC ET LEVIS
Abonnement régulier . . . \$5.00
Six mois 3.00
Trois mois 1.50

L'invasion obéit...

(Suite de la 1ère page)

haut commissaire d'Afrique du Nord, s'est échappé. Le radio allemand affirme que les cinq prisonniers ont été conduits en Allemagne parce que les Anglais et les Américains se proposaient de les enlever et de les placer à la tête d'un gouvernement français en exil, qui aurait créé le chaos et de l'inquiétude en France.

Radio-Moscou a annoncé que le maréchal Erwin Rommel est arrivé au grand quartier général de la nouvelle zone de défense de l'Axe, dans une ville du sud de l'Italie. Rommel serait le chef des forces terrestres pour la défense de l'Italie et de la côte française de la Méditerranée; le maréchal Alvert Kesselring, ancien commandant des forces aériennes allemandes au front central soviétique, serait le chef de l'aviation ennemie dans la nouvelle zone de défense, et l'amiral Canaris, chef des forces navales.

Le radio de Paris dit que la visite du roi Boris, de Bulgarie, au grand quartier général d'Adolf Hitler et celle du ministre hongrois des Affaires étrangères, Johann von Kallay, chez Benito Mussolini, sont destinées à éliminer tous les motifs de friction, afin que les "Balkans ne soient plus une porte idéale d'invasion du continent".

L'agence allemande D.N.B. dit que le transfert en Allemagne des cinq chefs français a eu lieu pour des raisons militaires et que le traitement des détenus ne sera pas aggravé.

Le chef du gouvernement français, Pierre Laval, a protesté, et le gouvernement allemand lui a promis que les cinq détenus seront reconduits en France dès que les circonstances le permettront. Les cinq chefs français ont été internés en France il y a plus de deux ans. Ils ont été traduits devant le tribunal de Riom, chargé de fixer les responsabilités dans la guerre actuelle. Le procès a été interrompu quand les avocats des présumés responsables de la guerre ont pris l'Allemagne à partie.

Imposantes obsèques de M. Joseph Côté

Un émouvant hommage a été rendu, le lundi 5 avril, à la mémoire de M. Joseph Côté, ancien député, époux de feu dame Eugénie Gobeil, décédé à l'âge vénérable de 80 ans et 9 mois. Ses funérailles ont eu lieu à 9 heures en l'église le Notre-Dame du Chemin, au milieu d'une belle assistance. On remarquait dans la nef une délégation du département des adresses de l'Action Catholique.

La cérémonie religieuse fut solennelle. M. le curé Cyrille Deslauriers a fait la levée du corps et a chanté le service. Il était assisté de MM. les abbés Willie Brulotte et Alexandre Bérard, comme diacre et sous-diacre.

Au choeur: MM. les frères Arden et Omer Gagné; les frères Napoléon Pelchat et Patrick Thornbury, S.V. La messe de Requiem et les lectures de circonstance furent exécutées par la chorale paroissiale. A l'orgue, M. Henri Vallières.

Conduisant le deuil, les fils du défunt: MM. Charles-Eugène et Jean-Baptiste Côté; ses gendres: MM. Omer Caron, et Emile Ren Poullet; ses petits-enfants: René, Raymond, Jean-Louis Côté; François, Antoine et Bruno Caron; Jean et Paul Poullet; ses neveux: Gérard, Paul-Emile et Daniel Gauthier; Camille et Henri Poirier; Maurice et Jean-Charles Vézina; Joseph Gagnon et Roland Gingras; Antonio et Joseph Dusault; ses cousins: MM. Paul Gobeil, Hector Côté, M.-J. Marceau, J. Gagné, Joseph Thérèse, Paul Beauchamp, Célestin Poullet, Louis Marquis, Albert Toussaint, J.-Paul Gagnon, Yvan Gagnon, etc. On remarquait aussi dans le cortège plusieurs imprimeurs et relieurs de Québec, plusieurs personnalités de la paroisse et de l'extérieur.

L'Action Catholique réitére à la famille en deuil, l'expression de ses sincères condoléances.

Boris chez Hitler

STOCKHOLM, 5. — BUP. — Des photographies qui font voir Adolf Hitler accueillant vendredi le roi Boris de Bulgarie viennent aujourd'hui confirmer les rumeurs voulant que le Führer ait quitté le front de Russie pour retourner à sa retraite de Berchtesgaden. Hitler et Boris sont photographiés dans l'escalier où le Führer accueillait, il y a cinq ans, le premier ministre britannique Neville Chamberlain.

LE BLASPHEME

Offense
la Foi, la Patrie, la Patrie.
Combattre-le!

Retour de prisonniers



Cette photo, extraite d'un film documentaire allemand saisi par les Alliés, nous montre une scène qui se passe dans une gare, en France, où un père accueille son fils, rapatrié d'un camp de prisonniers de guerre en Allemagne.

Pétain annonce...

(Suite de la 1ère page)

Les travailleurs de la terre aient leur groupement". La voix du vieux chef de la France se brisa à diverses reprises et le Maréchal hésita à diverses autres endroits de son discours. Le discours du chef de l'Etat commença avec quatorze minutes de retard.

"J'ai essayé de vous faire voir les conséquences inévitables de la défaite, dit Pétain. Il est injuste d'accuser le gouvernement des maux qui vous vives..."

"Les grands responsables ont cherché refuge dans la honte vers l'exil. Par une propagande vaine et impudente, ils cherchent à se réhabiliter et à rétablir le régime dont ils ont profité."

"Chacun doit choisir — les rebelles ont choisi l'émigration, j'ai opté pour la France et son avenir!"

Le Maréchal dit plus loin: "Croyez-vous que les hommes qui ont conduit notre pays au désastre lui redonneront sa splendeur? Je puis vous dire avec toute la conviction dont je suis capable que ces mauvais Français avec leurs idées corrompues d'avant-guerre touchant les domaines politique, social et économique, ne ressusciteront pas la France!"

Le maréchal Pétain fit allusion au raid des Américains sur Paris et il dit que c'était une "nouvelle agression anglo-saxonne". Il conclut: "D'autres Français ont été tués, d'autres maisons ont été démolies. Ces morts s'ajoutent à la liste déjà longue des victimes de la Bretagne, de la Normandie, de la Tunisie. En élevant la voix pour protester l'adresse aux familles de ces innocentes victimes l'expression de mes plus profonds regrets et de ma plus cordiale sympathie."

Décoré par le Pape

SAN JOSE, Costa-Rica, 5. — BUP. — Sa Sainteté le pape Pie XII a conféré au président Rafael Angel Calderon Guardia, de Costa-Rica, l'ordre distingué de la Grand-Croix de Pie IX. C'est la plus haute décoration pontificale qui ait jamais été décernée à un chef d'Etat américain.

SOIRÉE RECREATIVE CE SOIR, A 8 H. 30

Immédiatement après la retraite, dans la Sacristie de la crypte de l'église St-Roch, GRANDE SOIRÉE RECREATIVE à laquelle tous les Artistes de la Succursale sont cordialement invités ainsi que le public en général. Cette soirée est donnée sous les auspices de l'Association Canadienne-française de St-Roch, succursale No 2.

Raids alliés sur les usines...

(Suite de la 1ère page)

Les bombardiers américains ont dû affronter des essais de chasseurs ennemis, mais ils en ont descendu au moins 25. Quatre bombardiers ne sont pas rentrés à leur base. Les avions de combat alliés, qui ont escorté les bombardiers sur la côte française, ont détruit huit avions allemands Sept d'entre eux ne sont pas rentrés à leur base.

La radio de Paris dit qu'au moins 100 personnes ont été tuées, que plusieurs centaines d'autres ont été blessées et qu'un grand nombre d'habitations ont été détruites au cours du raid, concentré sur le faubourg de Billancourt, site des usines Renault.

Hier également, des avions torpilleurs ont coulé deux navires allemands et ils en ont avéré un troisième au large de la Norvège.

Au cours de ces raids, l'aviation alliée a détruit au moins 33 avions ennemis.

Dans le raid de samedi sur Essen, 900 tonnes de bombes ont été jetées sur les usines "Krupp".

Encouragez nos Annonceurs

Epreuves réussies sur la valeur de la ration militaire



Récemment, on a fait subir à des hommes parfaitement entraînés dans l'armée canadienne des manœuvres de 10 jours qui demandaient la même dépense d'énergie que 10 jours de combat véritable, afin de constater si la nouvelle ration de campagne de l'armée canadienne permettait aux hommes tout l'effort nécessaire sans perdre leur énergie, sans souffrir de la faim et sans diminuer de poids. Les boîtes ont été enduites de cire vaporisée et sont de ce fait imperméables au gaz et à l'humidité. On voit à droite, section du haut, ce que se fait normalement d'un homme pour 10 jours. Il est évident que le transport d'une telle quantité de vivres restreindrait sérieusement l'efficacité d'une unité de combat. En bas à gauche, les hommes se servent de la nouvelle ration. La quantité d'eau potable est elle-même mesurée. Dans l'autre photo, on voit deux soldats qui profitent des dernières minutes de la halte pour griller des cigarettes qui sont aussi incluses dans la boîte de ration. (Photos de l'Armée canadienne)

L'entraide, qui est le fruit de l'amour, n'est-elle pas la meilleure protestation contre le mal de guerre, fruit de la haine.

Cardinal Suhard.

L'ACTION CATHOLIQUE

QUEBEC — LUNDI, 5 AVRIL 1943

Les rapports certifiés de l'A. B. C. établissent que l'"Action Catholique" est le 1er des quotidiens publiés dans la ville de Québec et le 2e quotidien français d'Amérique.

Le monde de demain sera-t-il meilleur que celui d'aujourd'hui

L'hon. Cyrille Vaillancourt, conseiller législatif, a donné hier soir, en la salle des promotions du Collège de Lévis, son Alma mater, une magnifique conférence sous les auspices du Cercle Sauvageau. Il avait intitulé son travail: "Le monde de demain sera-t-il meilleur que celui d'aujourd'hui".

Promotion



M. l'abbé Léopold Roberge, supérieur, présente le distingué conférencier, mettant l'accent sur les services qu'il a, depuis de nombreuses années, rendus à la société et qui lui ont valu la décoration du Mérite diocésain et sa nomination au Conseil législatif.

M. Vaillancourt remercia en termes émus et fit l'évocation de quelques vieux souvenirs puis entra dans le vif de son sujet.

Il faut, a-t-il dit, que le monde de demain soit meilleur, sinon il sera gagné par les doctrines mauvaises et, pour une large part, le communisme.

Le moyen de défense dont nous disposons, est la correction que chacun peut apporter dans sa vie. Il appuie fortement sur le devoir qui nous incombe de ne pas tant chercher le mal chez les autres, comme d'apporter dans notre vie nationale et religieuse l'esprit de coopération. Il expliqua que ce principe a été mis en action par le Christ lui-même, que la doctrine chrétienne toujours mue par la vie, la charité fait l'union pour la vie. Et ainsi, il y aura du produit, puis-je l'individu pouvant développer sa propre initiative, sera soutenu par plusieurs hommes, le groupe, donc la force d'action.

Développant sa pensée, M. Vaillancourt démontra que ce genre de coopération était éducatif, chacun cherchant à produire le mieux et le plus possible, qu'il était moralisateur, puisque les fautes, les "croches" ne peuvent pas vivre dans les groupes coopératifs et que les gens honnêtes soutenus et aidés, peuvent compter sur une récompense qui leur viendra de leurs efforts.

S'appuyant sur cette maxime si bien connue: Nos actes nous suivent, le conférencier demanda aux élèves d'être positifs et il cita en exemple M. le commandeur Desjardins, fondateur des Caisse populaires.

Ce témoignage tombait d'aplomb quand on sait l'œuvre gigantesque réalisée par ce petit fonctionnaire, et en terminant, M. Vaillancourt fit un beau rapprochement avec la France, aujourd'hui si affligée, et nous, capables de prendre le flambeau.

M. l'abbé Aldéric Moreau, préfet du cours commercial, remercia le conférencier en termes choisis et souligna que les élèves du Cercle Sauvageau étaient heureux d'entendre de si belles choses et si opportunes en cette période de préparation d'après-guerre, où le monde devra être plus solide et vivre de l'esprit de collaboration.

Nouvel organisme créé par Ottawa

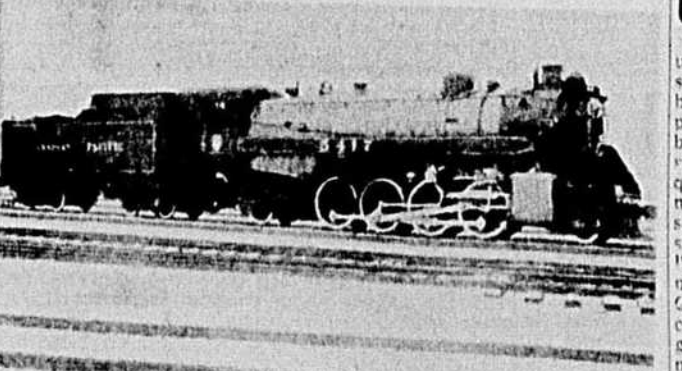
OTTAWA, 5. (BUP). — Le ministère des Munitions et Approvisionnements a annoncé la mise sur pied d'une compagnie exclusive, gouvernementale dont la tâche sera de coordonner certains systèmes télégraphiques, téléphoniques, et autres, pour le bénéfice des armées du Canada, et de fournir le matériel nécessaire. Cette société portera le nom de "Défense Communications Limited" et sera sous la juridiction du ministère des Munitions et Approvisionnements.

M. R.-A.-C. Henry, vice-président de la "Montreal Light, Heat and Power Consolidated", a été nommé président de la nouvelle société gouvernementale. Les directeurs sont M. de Caspé Beaujeu, ingénieur consultant, de Montréal, M. Jules Brabant, M.C., industriel, de Rimouski, M. H. M. Long, président de la Cie H. M. Long Ltd., de Montréal, et M. A.-T. O'Leary, homme d'affaires de Halifax.

Une tempête à Terre-Neuve

St-Jean-Terre-Neuve, 5. (Spécial). — Une tempête de neige, la pire qu'il subisse l'île de Terre-Neuve depuis 20 ans, a bloqué toutes les communications et forcé des gens à sortir de leurs maisons par les fenêtres de l'étage supérieur, la semaine dernière. Les bancs de neige ont atteint la hauteur des toits dans certaines régions. Cette tempête a fait rage mardi, mercredi et jeudi.

Série de 20 locomotives



Cette locomotive, qui est la première d'une série de 20 locomotives de freight de la classe "Mikado 2-8-2", construites pour le compte du Pacifique Canadien à la Canadian Locomotive Company de Kingston, Ont., est entrée en service hier et est affectée au transport du matériel de guerre. Les locomotives de type "Mikado 2-8-2" pèsent 287 tonnes, y compris le tender, et peuvent tirer 5,500 tonnes ou 190 wagons de fret. On pourra, lorsque le besoin sera urgent, s'en servir pour déplacer des voyageurs, tout spécialement des marins, soldats et aviateurs qui voyagent en si grand nombre de nos jours. On s'attend à ce que les 19 autres locomotives soient terminées pour l'été prochain. Lorsqu'elles seront en circulation, cela portera à 34 le nombre des nouvelles locomotives mises en service par la C. P. R. depuis le début de la guerre.

La raquette est utilisée dans une saisie de boisson

La raquette a dû être utilisée pour saisir un alambic dans les bois de Saint-Damien, à environ deux milles du village, L'Alambic, un appareil de qu'a n'ité moyenne, a été saisi par les agents de la police des Liqueurs. Il y avait tellement de neige que les policiers ont dû se rendre sur les lieux de la saisie en raquettes. Une poursuite sera intentée contre le propriétaire de l'appareil.

Nouvelle menace de grève

MONTREAL, 5. — (B. U. P.). — Bien que le ministre provincial du Travail, M. Edgar Rochette, leur ait promis des heures de travail moins longues et des vacances payées, les boulangers, pâtisseries et vendeurs de pain entreront en grève le 10 avril à moins que l'on ne fasse droit à d'autres de leurs demandes.

Les assemblées ont été tenues sous les auspices du Syndicat des boulangers et des pâtisseries, groupement affilié aux Syndicats nationaux. On a décidé de soumettre aux patrons un nouveau contrat comportant la semaine de 50 heures, le plein bon de vie chère et l'atelier fermé. Les patrons auront jusqu'au 17 avril pour faire droit à ces demandes. Sans quoi, les syndicats se réuniront de nouveau pour ratifier le vote de grève qui a été pris.

Les assemblées ont été tenues sous les auspices du Syndicat des boulangers et des pâtisseries, groupement affilié aux Syndicats nationaux. On a décidé de soumettre aux patrons un nouveau contrat comportant la semaine de 50 heures, le plein bon de vie chère et l'atelier fermé. Les patrons auront jusqu'au 17 avril pour faire droit à ces demandes. Sans quoi, les syndicats se réuniront de nouveau pour ratifier le vote de grève qui a été pris.

Dans son message télégraphique que le ministre disait que la question du bon de vie chère serait soumise au Conseil régional du Travail. Le Syndicat a acquis les employés de boulangeries et pâtisseries réclament le plein bon de \$4.25.

Les chefs du Syndicat ont déclaré hier, que les employeurs avaient envoyé des indicateurs aux assemblées syndicales et qu'ils avaient essayé de dissuader les employés d'y assister. On aourné des affidavits dans ce sens. On enverra des protestations officielles au ministre fédéral du Travail contre cette façon de procéder.

Un appel du Dr Armand Rioux

Le Dr Armand Rioux, président du Centre de Québec de l'Association ambulatoire St-Jean, et chirurgien de district des Brigades féminines, a lancé un dernier appel aux dames et jeunes filles qui désirent s'engager dans le corps auxiliaire des V. A. D. et des B. I. dières, samedi dernier, à Radio-Canada.

Le Dr Rioux a surtout fait remarquer qu'il n'y a aucune raison pour que la "témérité" l'insouciance ou le "je m'en foutisme" règne dans ce corps. Il a souligné que ce sont des jeunes filles intelligentes, sérieuses et capables de devenir des certitudes.

On nous informe que les dames et jeunes filles qui désirent encore s'inscrire peuvent le faire en s'adressant, cette semaine, aux quartiers généraux, chambre, 36, au Palais Montcalm.

Le naufrage de la "Donnacona"

L'enquête judiciaire sur le naufrage du navire à moteur "Donnacona n° 1", qui coula aux environs de la traversée St-Roch, au matin du 27 octobre dernier, causant la mort des six membres de son équipage, s'ouvrira lundi prochain au Palais de Justice.

Le juge Oscar Boulanger présidera, assisté des capitaines J.-Alfred Brisebois et Luc Pelletier comme assesseurs. Le gouvernement fédéral sera représenté par Me William Morin, c.r., m.a.; la compagnie propriétaire du navire, la Donnacona Paper, par Me Charles Cannon; les compagnies d'assurances, par Me Lucien Beauregard; et les familles des victimes, par Me Fernand Choquette, c.r., m.a.

Une collision

Un autobus de la Cie Fourmier et un tramway sont venus en collision hier après-midi, vers cinq heures, sur l'avenue des Erables, près de la rue Aberdeen. L'autobus, dit-on, ne peut freiner assez rapidement pour éviter le tramway qui s'immobilisait, et le conducteur ne put éviter de le frapper. Le ressort supportant le côté droit de l'autobus fut brisé. Dans l'accident de sorte que le véhicule ne pouvait continuer sa route. Quelques taxis furent nolisés pour conduire à destination les 15 passagers qu'il contenait. Personne n'a été blessé cependant.

M. Adrien Pouliot

M. Adrien Pouliot, doyen de la faculté des Sciences de l'Université Laval, sera le prochain conférencier aux déjeuners-causaires de la société St-Jean-Baptiste diocésaine, le 7 avril. Les dames sont cordialement invitées. M. Adrien Pouliot a choisi comme sujet: "L'union des forces dans le domaine culturel".

Contribution étonnante du Canada



● "La contribution canadienne à l'effort de guerre est vraiment étonnante, si l'on considère que le Canada ne compte après tout que 11 millions d'habitants." C'est en ces termes que le Très Honorable Anthony Eden faisait à Ottawa l'éloge de l'effort de guerre du Canada.

L'auto-neige Bombardier est adoptée par l'armée

OTTAWA, 5. (Spécial). — Les autos-neige utilisées présentement par l'armée canadienne sont une magnifique invention d'un Canadien français, Armand Bombardier. Dans son petit village de Valcourt, comté de Stanstead, Bombardier commença ses expériences à l'âge de quinze ans. Au sortir de l'école, il ouvrit un garage et se réserva tout l'espace requis pour poursuivre ses recherches. Ni les difficultés, ni les moqueries ne le découragèrent. De son atelier sortirent une interminable succession de "traineaux automobiles", tous aussi bizarres les uns que les autres. Il a essayé toutes les formes imaginables de propulsion, y compris l'énergie d'aviation. Après 20 ans de travaux, le succès couronnait ses efforts. En 1937, il se procurait des brevets et commençait la production commerciale de l'auto-neige. La demande fut si forte qu'il ne put remplir toutes les commandes. Son sedan sept passagers, avec toutes les améliorations modernes devint très populaire. Ce véhicule pèse qu'une tonne et quart, avec surface de pression de 3,000 pouces, soit environ 12 onces au pouce carré.

Les snowmobiles militaires que Bombardier construit sont plus lourds que ses modèles commerciaux, mais possèdent plusieurs améliorations. Ce sont des voitures aérodynamiques, au nez arrondi, dont la solide carrosserie en épingle de hêtre est percée de hublots. Ils sont fabriqués et assemblés dans les pièces de chassis dans un usine de Valcourt où il dispose de 30,000 pieds carrés d'espace utilisable. Le montage de l'unité complète est effectué dans son atelier de Montréal qui mesure 23,000 pieds carrés.

Bombardier vient de créer un nouveau modèle d'auto-neige qui est encore qu'à la phase expérimentale. C'est une sorte de véhicule-moteur "hors-roule" ou d'autochenille qui fonctionnera en été aussi bien qu'en hiver, suffisamment léger pour circuler sur la boue, la glace, la neige ou sur sol sec.

Les techniciens du Service de génie militaire du Ministère des Munitions et de l'Approvisionnement sont d'avis que son "auto-neige" est le plus sûr moyen de transport sur neige en forêt comme en rase campagne. Ses snowmobiles de guerre logent six soldats avec leur équipement complet. — Une tempête de neige, la pire qu'il subisse l'île de Terre-Neuve depuis 20 ans, a bloqué toutes les communications et forcé des gens à sortir de leurs maisons par les fenêtres de l'étage supérieur, la semaine dernière. Les bancs de neige ont atteint la hauteur des toits dans certaines régions. Cette tempête a fait rage mardi, mercredi et jeudi.

Le Dr Rioux a surtout fait remarquer qu'il n'y a aucune raison pour que la "témérité" l'insouciance ou le "je m'en foutisme" règne dans ce corps. Il a souligné que ce sont des jeunes filles intelligentes, sérieuses et capables de devenir des certitudes.

On nous informe que les dames et jeunes filles qui désirent encore s'inscrire peuvent le faire en s'adressant, cette semaine, aux quartiers généraux, chambre, 36, au Palais Montcalm.

Le Dr Rioux a surtout fait remarquer qu'il n'y a aucune raison pour que la "témérité" l'insouciance ou le "je m'en foutisme" règne dans ce corps. Il a souligné que ce sont des jeunes filles intelligentes, sérieuses et capables de devenir des certitudes.

Le Dr Rioux a surtout fait remarquer qu'il n'y a aucune raison pour que la "témérité" l'insouciance ou le "je m'en foutisme" règne dans ce corps. Il a souligné que ce sont des jeunes filles intelligentes, sérieuses et capables de devenir des certitudes.

L'enquête judiciaire sur le naufrage du navire à moteur "Donnacona n° 1", qui coula aux environs de la traversée St-Roch, au matin du 27 octobre dernier, causant la mort des six membres de son équipage, s'ouvrira lundi prochain au Palais de Justice.

Le juge Oscar Boulanger présidera, assisté des capitaines J.-Alfred Brisebois et Luc Pelletier comme assesseurs. Le gouvernement fédéral sera représenté par Me William Morin, c.r., m.a.; la compagnie propriétaire du navire, la Donnacona Paper, par Me Charles Cannon; les compagnies d'assurances, par Me Lucien Beauregard; et les familles des victimes, par Me Fernand Choquette, c.r., m.a.

Un autobus de la Cie Fourmier et un tramway sont venus en collision hier après-midi, vers cinq heures, sur l'avenue des Erables, près de la rue Aberdeen. L'autobus, dit-on, ne peut freiner assez rapidement pour éviter le tramway qui s'immobilisait, et le conducteur ne put éviter de le frapper. Le ressort supportant le côté droit de l'autobus fut brisé. Dans l'accident de sorte que le véhicule ne pouvait continuer sa route. Quelques taxis furent nolisés pour conduire à destination les 15 passagers qu'il contenait. Personne n'a été blessé cependant.

Le Dr Rioux a surtout fait remarquer qu'il n'y a aucune raison pour que la "témérité" l'insouciance ou le "je m'en foutisme" règne dans ce corps. Il a souligné que ce sont des jeunes filles intelligentes, sérieuses et capables de devenir des certitudes.

Le Dr Rioux a surtout fait remarquer qu'il n'y a aucune raison pour que la "témérité" l'insouciance ou le "je m'en foutisme" règne dans ce corps. Il a souligné que ce sont des jeunes filles intelligentes, sérieuses et capables de devenir des certitudes.

Le Dr Rioux a surtout fait remarquer qu'il n'y a aucune raison pour que la "témérité" l'insouciance ou le "je m'en foutisme" règne dans ce corps. Il a souligné que ce sont des jeunes filles intelligentes, sérieuses et capables de devenir des certitudes.

L'indice du coût de la vie augmente

OTTAWA, 5. (DNC). — D'après les chiffres que vient de publier le Bureau fédéral de la statistique, l'indice officiel du coût de la vie a augmenté de trois dixièmes de points depuis le premier février jusqu'au début de mars. Il s'est élevé de 116.9 à 117.2. Depuis le début de la guerre, c'est une augmentation de 16.3 pour cent. L'indice était alors de 100.8. Les bons de vie chère ne seront pas affectés par ce nouveau changement.

La date prochaine de révision du bon est le 15 mai, sur la base de l'indice du 1er avril. Le 15 mai, il n'y aura aucun changement dans les bons à moins que la base du bon retombe à 116.9 — une augmentation de 16 pour cent depuis le début de la guerre — ou augmente à 118.9, soit une augmentation de guerre de 18 pour cent.

Rappelons qu'en vertu de la politique de stabilisation des salaires, les bons payés par les industriels sont ajustés chaque trimestre, mais seulement, s'il se produit un changement d'un point entier. Le bon minimum est de \$0.60 par semaine et le maximum de \$4.25.

Un accident à la Pocatière. Ste-Anne de la Poc, 5. (DNC). — Un citoyen du village de Ste-Anne, M. Maurice Dubé, cult., a été victime d'un accident qui a fait du mal à sa santé. Il se trouvait à la Pocatière, dimanche après-midi, à Ste-Anne de la Pocatière.

M. Dubé, qui était venu à Ste-Anne par affaire, était à l'atelier son cheval dans la cour de M. Alphonse Maurais, afin de retourner chez lui, lorsque la bête rua la figure, lui enfonçant le crâne du fer dans la joue gauche et le projetant dans une merle d'eau.

On releva M. Dubé inconscient et M. le Dr Gérard Dallaire, appelé sur les lieux, dut lui faire quelques points de suture.

Le corps est en bois contre-plaqué. Le léger véhicule évolue avec facilité sur la plus épaisse couche de neige fine grâce à deux chenilles de caoutchouc, larges comme des raquettes, qui le déplacent, et aux skis-avant qui servent à le diriger. Il est propulsé par un puissant moteur Ford monté à l'arrière. Le secret de sa mobilité repose dans sa suspension extrêmement souple et à un choix savant de parties exceptionnellement légères. Les chenilles sont mues par des roues de motocyclettes, quatre de chaque côté. L'auto-neige militaire de Bombardier peut voyager de plus de 25 milles à l'heure partout où le skieur et le raquetteur peuvent atteindre.

Plus tard dans la journée, le commandant Leonard W. Murray, officier-commandant sur la côte de l'Atlantique, vint souhaiter officiellement la bienvenue au capitaine du vaisseau, le commandant W. B. Holmes, R.C.N., de Victoria. Il le félicita de son heureuse traversée et fit l'inspection du contre-torpilleur.

Un port canadien de l'est, 5. — L'"IROQUOIS", un des nouveaux contre-torpilleurs de la classe "TRIBU", les plus puissantes unités de combat de la marine royale canadienne, est arrivé sain et sauf en Angleterre après son premier voyage sur l'Atlantique, a annoncé aujourd'hui l'honorable Angus-L. Macdonald, ministre de la Défense nationale pour les services navals.

Il est retourné au Royaume-Uni après un voyage rapide au Canada où il ne fit qu'une courte escale pour s'approvisionner et subir quelques petits ajustements. Il servira maintenant outre-mer, ajouta M. Macdonald.

L'"IROQUOIS" ainsi appelé du nom d'une tribu guerrière indienne entra dans un port canadien sans tambour ni trompette. Le silence concernant son arrivée fut si bien gardé que certaines personnes habituellement au courant des allées et venues de nos vaisseaux furent elles-mêmes surprises d'apprendre la nouvelle.

C'est par une belle journée ensoleillée que l'"IROQUOIS" fit sa première entrée dans un port canadien. Sa silhouette grise se profilait fièrement le long de la jetée comme le pavillon blanc de mariage. Plus tard dans la journée, le commandant Leonard W. Murray, officier-commandant sur la côte de l'Atlantique, vint souhaiter officiellement la bienvenue au capitaine du vaisseau, le commandant W. B. Holmes, R.C.N., de Victoria. Il le félicita de son heureuse traversée et fit l'inspection du contre-torpilleur.

Accident mortel

Chicoutimi, 5. — (D.N.C.). — Rosario Gagné, fils d'Eulcide Gagné, jeune homme de 16 ans, a été victime d'un accident mortel vendredi à Arvida. Le jeune Gagné était en train de jouer du ballon avec ses compagnons de classe. Comme un camarade s'apprêtait à frapper le ballon, le jeune homme se pencha et reçut le coup de pied sur la tempe. L'accident paraissait banal et l'étudiant ne semblait aucunement en danger, quand il fut reconduit à la demeure de ses parents, mais il succomba une couple d'heures plus tard.

Défense de tenir l'assemblée

OTTAWA, 5. — (BUP). — Les officiers du département de la Justice ont refusé, hier soir, de justifier un ordre du ministre de la Justice, demandant la tenue d'une assemblée de Longueuil, en faveur de la campagne pour obtenir la libération de l'ancien maire de Montréal, M. Camille Houde.

La copie de l'ordre du ministre de la Justice a été remise à deux des membres de l'organisation, à la police de Longueuil et à la police fédérale. L'assemblée devait avoir lieu à l'hôtel de ville de Longueuil.

La réunion devait être précédée d'une parade à travers les rues de Montréal. Le point de départ était le parc Lafontaine. Dans l'ordre de l'hon. Saint-Laurent, il est dit qu'une telle assemblée est contraire à la sécurité de l'Etat.

L'association des électeurs de Sainte-Marie qui avait organisé l'affaire soutient que le gouvernement fédéral devrait relâcher M. Houde, leur député. Elle soutient que depuis deux ans et demi, aucun député ne représente leur comté à la Législature de Québec.

L'hon. Saint-Laurent dit dans l'ordonnance qu'il a signé que cette association a caractérisé l'association de M. Houde "d'injuste et de tyrannique" et qu'en conséquence, elle approuve l'attitude de M. Houde. Le ministre dit également que l'association a tenté de jeter du discrédit sur la Commission chargée d'examiner les appels en disant que les internés peuvent être relâchés moyennant finance et influence à l'appui. M. Saint-Laurent déclare que le gouvernement continuera de détenir M. Houde jusqu'à ce que sa mise en liberté soit recommandée.

M. Edouard Lacroix et le Dr Gauthier à ces assemblées. Parmi les orateurs que l'on entendit aux deux assemblées du Bloc Populaire Canadien dimanche soir prochain, on nous communique les noms de M. Edouard Lacroix, député de la Beauce, et du docteur Pierre Gauthier, député de Portneuf, tous deux à la Chambre des Communes. M. Gauthier est organisateur du Bloc Populaire Canadien pour le district de Québec.

Les deux assemblées auront lieu en même temps, au Palais Montcalm, et à la salle paroissiale de Limoilou. Elles commenceront à 8 h. 30 précises.

Nous donnerons au fur et à mesure les noms des autres orateurs.

Lettres patentes accordées au cercle universitaire Laval.

Le Cercle universitaire Laval de Québec, vient d'être incorporé comme en fait foi une publication de la Gazette Officielle, où il est dit que le Lieutenant-gouverneur a accordé les lettres patentes pour la dite incorporation. C'est une corporation sans capital-actions qui a pour but de réunir les professionnels ou autres personnes qui voudront se joindre à eux, dans un but national, scientifique, social, professionnel, littéraire, artistique, sportif ou autre du même genre, mais sans intention de faire un gain pécuniaire. Les biens immobiliers ne pourront dépasser la somme de \$100,000.

Ces lettres-patentes ont été accordées à MM. Charles Vézina, médecin, Adrien Pouliot, professeur, Thomas Tremblay, J.S.P., Antonio Langlais, C.R., P.-Henri Bouffard, C.R., P.-E. Gagnon, chimiste, Stanislas Germain, avocat, J.-Ed. Morin, médecin, Romeo Blanchet, médecin, Rosaire Gingras, médecin, Lucien Manguay, architecte, tous de la cité de Québec.

Vol de \$1,000

MONTREAL, 5. (DNC). — Des bandits se sont introduits dans les bureaux de Boyer Limitée, rue Henri-Julien, en fin de semaine, et se sont emparés de \$700 en argent et de \$300 en obligations de la victoire.

Ce ne fut qu'après que le gardien a constaté le vol, les voleurs se sont introduits par une fenêtre, ils ont fracturé le coffre-fort qui contenait l'argent et les obligations.

La cour criminelle

La date de l'ouverture du terme de mai de la Cour du Banc du Roi, dans l'exercice de sa juridiction, en première instance, en matière criminelle, pour le district de Montréal, a été chancée, pour l'année 1943 seulement. Elle est fixée au quatrième jour de mai 1943.

Le nouvel emprunt sera divisé en deux échéances

Ottawa, 5. — (BUP). — Le ministre des Finances, l'hon. J.-L. Isley, a annoncé, hier soir, que le nouvel emprunt de la Victoire devant être lancé le lundi, 26 avril, sera divisé en deux échéances. Les deux émissions seront offertes au prix de cent pour cent et datées du premier mai 1943.

Une des émissions sera de trois ans et demi, échéant le premier novembre 1946, à cent pour cent, avec intérêt à un et trois-quarts pour cent par année; l'autre émission sera de quatorze ans, échéant le premier mai 1957, à cent pour cent. Cependant, ces obligations, pourront être rachetées à partir du premier mai 1954, sur un avis de 60 jours, à cent pour cent et l'intérêt accru.

Les obligations à trois pour cent seront offertes en dénominations de \$50.00, \$100.00, \$500.00 et \$1,000.00, comme la chose a eu lieu, lors des emprunts précédents, afin que chaque citoyen du pays puisse participer au quatrième emprunt.

Les obligations pourront être achetées au comptant, au moment de leur émission, sans intérêt accru, soit par versements différés, plus l'intérêt accru.

Le quatrième Emprunt de la Victoire sera au montant de onze cents millions (\$1,100,000,000), dont la moitié sera appelée à être couverte par les souscriptions individuelles.

Appel de M. Godbout aux fermières

L'hon. M. Adolphe Godbout, dans un message adressé aux fermières, rappelle que cette année la province de Québec a un objectif d'au moins 300,000 jardins potagers. C'est un résumé de l'appel fait aux délégués des fermières, en décembre dernier, à Québec. Le chef du gouvernement avait rencontré les congressistes, au parlement, et leur avait demandé de faire leurs jardins quatre fois plus grands, pour répondre aux exigences de la situation, accroître leurs revenus et travailler efficacement à l'amélioration de la santé. Le premier ministre expliquait alors qu'en faisant disparaître la motte du jardin actuel, les chevaux pourraient faire le labourage, le hersage et la plupart du sarclage. Avec un minimum d'efforts, on pourrait quadrupler la production.

Je compte à dit le premier ministre, sur l'esprit d'initiative de nos vaillantes fermières — esprit dont elle ont déjà donné tant de preuves — pour que le Québec produise tous les légumes, toutes les conserves que réclame sa population de 3,400,000 habitants et qu'un impressionnant volume de vivres soit mis à la disposition de nos armées et de nos alliés. Tout le monde y trouvera avantage, et la cause pour laquelle nous combattons et notre santé.

Mettons-nous à l'œuvre dès maintenant afin qu'au pays où Québec la victoire soit complète sur le front alimentaire.

Deux familles ont dû s'enfuir. Une maison de Giffard a été menacée de destruction complète au cours de la nuit de samedi à dimanche et les deux familles qui l'occupaient, celles de MM. Desgagnés et Lapointe, ont été forcées de fuir, sans avoir le temps de sauver quoi que ce soit.

Cette maison était la propriété de M. J.-B. Polner, et n'eût été l'intervention des pompiers de Québec, venus sur les lieux à la demande du maire de L'Ange-de-la-Vierge, elle aurait été détruite entièrement. Les occupants des deux familles furent éveillés par la fumée.

Le feu origina au premier étage et se communiqua ensuite au deuxième étage, détruisant entièrement. Les pompiers de Québec arrivèrent sur les lieux vers deux heures moins un quart et ne vinrent à leurs casernes que vers quatre heures. Les pompiers volontaires, qui avaient commencé à effectuer du bon travail, aidèrent très efficacement les pompiers de Québec.

Les pompiers réussirent à sauver toutes les dépendances. La maison était passablement ébranlée de la route et on dut installer plus de 350 pieds de boyaux.

La Croix-Rouge à Chicoutimi. Chicoutimi, (DNC). — D'après les renseignements fournis par les quartiers généraux de la Croix-Rouge, notre région a souscrit près de \$50,000 lors de la dernière campagne.

La construction est active

Chicoutimi, (DNC). — L'activité s'annonce encore très grande, cette année, dans la construction de tous genres, tant dans la région de Chicoutimi que dans celle de Lac-Saint-Jean. La discrétion qui s'impose en temps de guerre nous empêche de donner des détails au sujet des grandes constructions en cours et à venir.

Ne détruisez pas ce JOURNAL! Contribuez à l'effort de guerre du Canada en offrant vos vieux journaux au Comité de récupération.

Il faut des routes pour les camions

Montréal, 5. — (D.N.C.). — Le camionnage est devenu une nécessité quotidienne de notre vie, a déclaré ce midi, l'hon. M. T.-D. Bouchard, à la réunion annuelle du Syndicat des camionneurs de la province, à l'hôtel Queen's, à Montréal. Le ministre a ajouté que c'est en grande partie pour faciliter le camionnage que l'on a entrepris la réfection des routes actuelles, que l'on construit des auto- routes à voies divisées et qu'on s'impose des dépenses d'entretien de plus en plus élevées.

M. Bouchard a exposé l'état actuel de notre voirie: 36,907 milles de chemins publics, à l'exception des routes à grande vitesse. A la fin de 1942, 22,166 milles, ou 57%, étaient améliorés. Le gravier domine, avec 18,032 milles. Nous n'avons que 282 milles de béton ciment. Cette année la voirie dépensera près de \$7,000,000 pour l'entretien de ces routes.

Le ministre déclara que vu l'augmentation du transport lourd, le grand problème était aujourd'hui celui de l'entretien. Plusieurs de nos routes ont une emprise d'une largeur insuffisante et elles manquent de drainage. Les revêtements de gravier sont totalement insuffisants. Les routes se transforment en poussière. Il faut en appliquer annuellement 3,500,000 tonnes.

Deux points importants du programme du ministre, a dit M. Bouchard, sont donc l'élargissement de l'emprise des routes et la suppression de la poussière. Le ministre a rappelé qu'il veut porter l'emprise de toutes les routes à 66 pieds, en déplaçant les clôtures et les fossés. Chaque cultivateur pourrait faire le travail sur sa terre, au prix ordinaire. Quant aux charrues, elles seront élargies au fur et à mesure que les budgets le permettront.

Parlant du programme de réfection et de construction, M. Bouchard déclara: "Le programme du ministre de la Voirie comporte aussi la réfection complète des principales artères, ainsi que la construction de 250 milles d'auto- routes à voies divisées pour relier les deux principaux centres de la province et pour relier celle-ci avec l'Ontario et les Etats-Unis."

En 1942, on a amélioré 1,728 milles de routes.

Le ministre donna ensuite des détails sur la voie

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique
Eugène L'HEUREUX, Rédacteur en chef

LUNDI, 5 AVRIL 1943

Le logement à Québec

Il manquera cinq cents logements à Québec, le 1er mai. C'est dire que l'on va recourir à de multiples expédients pour empêcher les familles de coucher à la belle étoile. Evidemment, un grand nombre devront renoncer aux conditions de logement convenables. Réfléchir sur cet état de choses, c'est déjà ouvrir nos coeurs à la commisération, c'est nous acheminer vers les solutions d'un problème familial et social d'importance capitale.

Notre opinion en ce domaine est connue depuis longtemps : nous voulons intensément que la société s'organise en vue de faciliter au plus grand nombre possible de familles l'accession à la propriété familiale; pas de grands propriétaires, mais beaucoup de familles possédant chacune, à titre de propriétaire, son "home", avec beaucoup de lumière, d'espace et de confort; à défaut de maisons strictement individuelles, des maisons de deux logis facilitant chez les familles de revenus modestes l'accès à la propriété par la perception d'un revenu raisonnable grâce à la location d'un second logement. — Voilà ce que nous voulons; et nous avons hâte de voir luire le jour où le rétablissement des conditions normales et l'évolution des idées sociales permettront la réalisation de ce progrès.

Que faire pour apporter assez tôt une solution un peu satisfaisante à la crise du logement? — L'invitation adressée ici par un de nos correspondants aux citoyens qui le peuvent aisément à se transporter dans les villages suburbains ne manque pas d'être proposée. La subdivision en plusieurs logements d'un certain nombre de grandes maisons familiales est un autre élément de solution acceptable, étant donné l'extraordinaire rareté de logements (car nous continuons de déplorer la nécessité où un trop grand nombre de familles se trouvent, même en temps normal, de se loger en des appartements trop étroits, qui deviennent en quelque sorte la mesure de plus en plus restrictive de la famille, de l'hygiène et de la moralité). La location de pièces aux célibataires et aux familles sans enfants est aussi une pratique dont on peut tirer un parti appréciable durant cette crise aiguë du logement.

Puis il y a la construction de nouvelles maisons, que l'Etat peut favoriser de différentes façons, avec le concours de corps semi-publics et des associations de bienfaisance. Nous avons la ferme conviction que notre peuple y gagne à se débarrasser le plus tôt possible de la guerre, en canalisant vers l'organisation de la victoire la plus forte proportion possible de sa production, même au prix du rationnement et d'une gêne générale qui ne se comparera jamais à celle dont souffrent les millions et les millions de familles habitant les pays et les continents où se joue présentement le sort du monde.

Cependant, si l'organisation de la victoire commande la priorité dans l'ordre du travail et des matériaux, nous croyons servir la cause de la défense nationale elle-même en réclamant la construction des maisons nécessaires pour abriter notre population. Sur ce point, certaines priorités nous paraissent à réviser.

Il nous est arrivé à nous et à d'autres de juger plutôt sévèrement un projet de M. le maire Borne visant à loger ensemble une centaine de locataires. M. le Maire nous ayant expliqué ce projet dans la suite et nous ayant fait connaître un second plan qu'il veut réaliser de pair avec le premier, nous croyons opportun de revenir sur la question avant l'étude du bill de Québec à la Législature.

L'enquête conduite par l'Administration Grégoire dans l'affaire des logements salubres a jeté sur l'aptitude de notre Cité à construire et à administrer des maisons une lumière précieuse dont tous les contribuables québécois entendent bien tenir compte longtemps. Nous croyons interpréter le sentiment de la population de Québec, en disant que notre Cité ne doit pas assumer directement la tâche de construire ni d'administrer des maisons. Nos mœurs municipales ne sont pas encore assez parfaites pour nous justifier de faire courir un tel risque aux contribuables.

Par contre, nous croyons que M. le Maire fait bien d'amorcer la question et de provoquer le ralliement de toutes les bonnes volontés autour d'une oeuvre d'envergure dont le but et le résultat seraient de résoudre, au moins partiellement et à titre exemplaire, le problème du logement à Québec. Moyennant la réserve exprimée ci-dessus, notre concours est assuré à M. le Maire et à tous ceux qui voudront coopérer avec l'Autorité municipale à la réalisation de projets aussi conformes aux intérêts de la triple collectivité familiale, municipale et canadienne-française.

Evidemment nos préférences vont au second projet de M. le Maire; celui qui a pour objet l'établissement d'un certain nombre de familles à titre de propriétaires, car il correspond plus exactement aux idées que nous préconisons ici depuis longtemps. Pourvu que l'on recoure à tous les moyens d'empêcher la dilapidation des fonds publics en cette entreprise intéressante, nous l'appuyons. Lorsque nous aurons une certitude absolue que le patronage politique n'y aura rien à faire, ni durant la phase de construction ni pendant celle de l'administration, nous serons heureux de féliciter les initiateurs d'un mouvement qui correspond aux besoins de l'heure. A notre humble avis, la Commission formée pour la réalisation de cette oeuvre devra voir à la construction des maisons comme à leur administration.

Le projet de construire une ou quelques grandes maisons destinées à abriter cent familles locales est d'un caractère nouveau, chez nous au moins. Si nous saisissons bien le but poursuivi par M. le Maire, il s'agit de loger les familles qui ne peuvent songer à devenir propriétaires, qui habitent actuellement les taudis, le bloc Bossé ou des logements partagés avec d'autres, puis de mettre à la disposition des familles ainsi groupées une organisation susceptible de les initier à une vie plus normale. Actuellement, ces familles courent déjà cher à la Ville et aux sociétés de charité. Il n'en coûtera peut-être pas beaucoup plus cher pour les loger en des conditions qui leur permettent d'améliorer leur état. Si, pour apprécier ce projet, nous nous plaçons à un point de vue hautement social, nous sommes tentés d'y voir une expérience intéressante, ou, certes, les écueils ne manquent pas, mais dont le succès ferait honneur à notre cité.

Peut-être l'expérience pourrait-elle être tentée sur une échelle plus modeste, vu les difficultés qu'elle comporte?

Eugène L'HEUREUX

Instructions de Son Eminence sur le sacrement de Pénitence — LE SECRET SACRAMENTEL —

Sacramentale sigillum inviolabile est. Le sceau sacramentel est inviolable (Can. 889 § 1).

Mes Frères,

Qu'est-ce que le sceau sacramentel? C'est l'obligation de ne rien révéler de tout ce qui a pu être connu par la confession d'un pénitent, et dont la manifestation pourrait par suite éloigner les fidèles du Sacrement. On l'appelle fort à propos le **sceau sacramentel**, car de même que des lettres secrètes sont scellées avec un cachet de cire, afin que tout ce qui y est écrit soit caché à tout autre qu'au destinataire, de même le précepte du sceau sacramentel veille à tout autre que celui qui a été avoué au confesseur.

Le pénitent lui-même n'est pas tenu au secret de sa confession, car il n'a pas appris par cette confession ce qu'il sait, relativement à sa conscience; il pourra en faire la confidence à qui il voudra, tout comme celui qui cache une lettre peut en révéler le contenu à qui il veut.

Toutefois, le pénitent est tenu à la discrétion au moins de droit naturel et par secret confié, en vertu d'une entente implicite, ou d'un quasi-contrat, entre lui et son confesseur de ne rien dire de ce qu'il a pu savoir à l'occasion de sa propre confession, et dont la déclaration pourrait avoir quelque inconvénient pour le confesseur ou pour d'autres. Cette discrétion naturelle urge d'autant plus et est, parmi tous les secrets extra-sacramentels, d'autant plus stricte, que d'une part le ministre du Sacrement de Pénitence est tenu par office de faire certaines communications à son pénitent, et que d'autre part, même injustement accusé, il ne pourrait qu'imparfaitement se défendre. On voit comme il est imprudent et parfois contraire à la charité ou à la justice, pour des pénitents, de parler de ce que le confesseur a pu leur dire. On a vu, au cours de l'histoire, des prêtres accusés par les tyrans de s'être servis du confessionnal pour donner des directives politiques, comme par exemple pendant la Révolution française, et quelques-uns ont payé de leur vie cette accusation, quelle qu'en fût la vérité.

Une fois posée sa définition, étudions maintenant avec plus d'explications quel est le précepte du secret sacramentel, quelle en est la matière ou l'objet, et enfin de quelle façon on pourrait y manquer.

Le précepte du secret sacramentel.

Une loi exprime de l'Eglise, nous l'avons dit, formule cette obligation : le sceau sacramentel est inviolable (can. 889 § 1).

Ceci découle d'abord du droit naturel. De même que l'avocat, le médecin, et autres, sont tenus au secret professionnel, comme on dit, par rapport à ce que vous allez leur confier, avec l'entente implicite qu'ils n'abusent point de ce que vous leur dites; de même et à plus forte raison le confesseur est tenu à un secret analogue; car la révélation de ce que vous lui avez dit vous ferait souvent encore bien plus de dommage; voilà pourquoi le secret du prêtre est plus qu'un secret d'office de droit naturel, il est sacré, — c'est un secret religieux et d'ordre surnaturel, à cause du Sacrement auquel il est lié.

Aussi l'obligation en est-elle implicitement de droit divin. Si Notre-Seigneur a donné à ses Apôtres et aux prêtres le droit de juger et d'absoudre les péchés, il n'a pu vouloir que ce Tribunal soit nuisible, et par conséquent il a implicitement imposé, au moins pour les péchés secrets, le précepte du sceau pénitentiel.

Enfin l'Eglise, par une discipline universelle et qui remonte aux siècles de ses origines, étant aussi ancienne que l'usage même de la confession auriculaire, a établi, précisé et étendu même, le précepte absolu du secret sacramentel. Le quatrième Concile de Latran et le Code actuel de Droit canonique, particulièrement, ont expressément défini la teneur, mais en aucune manière ils n'en ont inventé la pratique déjà reçue depuis les débuts du christianisme.

La violation du sceau sacramentel serait donc un péché sacrilège, en tant que profanation du Sacrement, et qui en éloignerait les fidèles; et un péché d'injustice, à cause de la trahison du secret d'autrui et même aussi de la diffamation du prochain.

Puisque c'est un droit du pénitent, il va sans dire que celui-ci peut céder de son droit, et dispenser du secret en cause, sauf par ailleurs les exigences du droit commun ou du droit d'autrui; mais pareille permission n'est pas présumée, et elle demeure toujours révocable; pour en user, le confesseur doit en avoir la certitude fondée; au reste, il ne s'en servira que rarement, que pour le bien du pénitent et dans cette stricte mesure.

Autrement, c'est-à-dire sans l'autorisation du pénitent concerné, aucune raison au monde ne peut légitimer la révélation de ce qui a été appris par le moyen de la confession; car tout autre motif, quelque excellent qu'il soit, n'équivaut pas au bien commun des fidèles qui n'auraient plus la même confiance au confesseur dans l'accusation de leurs péchés, s'ils savaient qu'il y a des cas où celui-ci peut en parler contre leur gré.

Ainsi, si le plus grand bien du confesseur, sa vie même, ne pourrait le lui permettre. On sait l'histoire du martyr saint Jean Nepomucène. Vicaire général de l'Archevêque de Prague et prédicateur à la cour royale de Bohême, il ne se laissa ébranler ni par les promesses ni par les menaces ni par les tortures du roi Wenceslas qui voulait lui faire révéler la confession de la reine. Le roi le fit jeter dans la rivière Moldau, en 1393; des lumières apparurent ensuite au-dessus de son corps, qui fut recueilli et mis au tombeau. Et trois siècles plus tard (1719), on trouva sa langue en parfait état de conservation.

Un prêtre ne pourrait pas non plus violer le secret de la confession en déclarant qu'après l'avoir entendu en confession il sait qu'un tel est innocent, ce qui pourrait laisser penser que les autres dont il ne dit rien sont coupables. Il pourrait cependant avertir le pénitent lui-même des moyens à prendre pour établir son innocence.

Si un pénitent déclarait en confession savoir qu'un tiers se propose, par exemple, de mettre le feu à l'église, le confesseur ne pourrait pas en avertir le moindre qui que ce soit, ni y faire allusion; mais il pourrait obliger son pénitent, même sous peine de refus d'absolution, de déclarer lui-même hors du Saint Tribunal le danger. Il en agira de même si dans la confession on lui révélerait qu'il existe quelque scandaleux secret ou quelque crime au milieu d'une institution ou de quelque groupement.

Le bien même de la nation ne légitimerait pas de trahir un pénitent. Henri IV de France demandait un jour au Père Cotton, son confesseur si l'on ne pourrait pas amener l'Eglise à établir une loi qui permettrait au prêtre d'enfreindre le secret sacramentel, lorsque, par exemple, un pénitent ferait connaître son intention de tuer le roi. Non, répondit le célèbre jésuite, car si cette loi était faite, la vie du roi serait en plus grand danger, parce qu'alors le coupable cacherait même au prêtre son affreux projet, et il n'y aurait plus aucun moyen de l'arrêter à se repentir et à changer de dessein. Henri IV admit ces raisons, et selon son usage familier, il s'écria : "Bien parlé, mon Père".

Au dernier siècle, du temps de la guerre de l'indépendance au Pérou, le prêtre Pierre Marielux était aumônier d'une garnison, à peu de distance de Lima, capitale du pays. Le soir du 23 septembre 1825, il fut appelé par le commandant du fort, le brigadier Ramo Rodil. "Monsieur l'Aumônier, lui dit l'officier, nous venons de condamner à mort treize prisonniers, et vous avez trois heures pour entendre leurs confessions et les préparer à la mort". Le padre accomplit, en effet, son ministère, et après trois heures tout était fini. C'étaient des officiers de l'armée espagnole soupçonnés de haute trahison et de vol. Mais le brigadier ne se croyait pas encore en sûreté.

"Si des complices, dit-il, survivent, et ils sont peut-être nombreux, ils voudront se venger. Ceux qui ont été exécutés ont dû tout dire au confesseur. En bien, il devra me le rapporter". Aussitôt il le fit appeler. Il s'enferma avec lui dans une chambre et l'interpella comme suit :

"Père, les criminels vous ont certainement dévoilé dans leur confession tous leurs secrets. Vous connaissez donc leurs plans et le nom de tous ceux qui y ont participé de la conspiration. Eh bien, il faut que vous me donniez tous vos renseignements à ce sujet. Au nom du roi, je vous l'ordonne."

— Mon général, répondit le Père, vous me demandez une chose impossible; je ne puis vous dévoiler un secret de confession sans perdre mon âme.

— Moine, reprend le général tout rouge de colère, racontez-moi tout, sinon je te fais fusiller.

Avec un calme tout surnaturel, le confesseur répondit :

— Si Dieu veut que je sois martyr, que sa volonté soit faite. Mais un prêtre ne trahira jamais le sceau de la confession.

— Alors, tu ne révéleras rien ? Tu seras traître à ton roi ?

— Je dois d'abord être fidèle à mon Dieu !

Rodil fit appeler quatre soldats portant leurs fusils chargés.

— A genoux, moine, s'écria-t-il, féroce comme un tigre; et aux soldats :

— En joue !

Puis se tournant de nouveau vers le prêtre :

— Pour la dernière fois, au nom du roi, je vous ordonne de me révéler les secrets que vous possédez.

— Au nom de Dieu, je vous refuse.

— Feu ! commanda Rodil.

Le Père Marielux tomba, la poitrine percée de balles, pour n'avoir pas dit le secret de Dieu.

L'obligation de garder le secret du confessionnal, oblige, il est évident, non seulement pendant la vie mais aussi après la mort du pénitent. Et elle lie le confesseur à l'égard du pénitent lui-même hors du confessionnal, au point qu'il ne puisse, même dans des rencontres intimes mais étrangères à la confession, traiter sans la permission au moins implicite, comme si le pénitent lui-même commençait de le faire, des choses apprises antérieurement au Saint Tribunal; la prudence ne lui conseillerait de demander telle permission que pour des motifs graves et très rarement.

Il demeure bien entendu que l'obligation du secret sacramentel proprement dit ne peut résulter que d'une confession vraiment sacramentelle, faite en vue de l'absolution, même si celle-ci n'a pas été accordée; mais non d'une confession simulée, comme celle de quelqu'un qui demande à se confesser pour extorquer de l'argent d'un confesseur; et non encore de ce qui a pu se dire occasionnellement au confessionnal, une fois la confession faite, quoique ici la prudence, la charité, ou le droit ecclésiastique, puissent imposer le secret à un autre titre.

Le confesseur interrogé sur quelque point appris au Saint Tribunal peut en toute franchise affirmer non seulement qu'il n'est pas tenu de répondre, ce qui pourrait inspirer souvent quelques mauvais soupçons contre le pénitent, mais qu'il ne sait rien, et même il peut le jurer; car la science propre et humaine, il ne sait rien, ce qu'il a appris, il le sait comme ministre de Dieu, en tant qu'il est Dieu, **in Deum est, selon l'énergique formule de l'Angele Doctor** (S. Th. IIae Supplém. q. II, art. V, ad 3m). Rien ne l'empêche d'ajouter qu'il parle de la sorte sans restriction, c'est-à-dire si ce n'est une restriction reçue et légitime.

D'ailleurs, dans les droits civils qui dérivent du droit médiéval et canonique, le confesseur a la faculté de se récuser comme témoin; ailleurs, il le fait communément en se dérochant derrière le droit du secret professionnel. Au surplus, pour éviter le soupçon qui pourrait naître indirectement si le confesseur déclarait formellement ne pouvoir parler, il dira plutôt bien nettement qu'il ne sait rien.

On peut conclure à la différence profonde qui existe entre le secret sacramentel et le secret naturel, même le plus grave; la violation du premier est un sacrilège, l'autre une injustice; celle-ci admet la légitimité de la révélation; celle-ci est toujours grave, le secret naturel n'oblige plus en certains cas, le secret du Sacrement oblige toujours; on peut parler librement d'un secret naturel à qui nous l'avons confié, le prêtre ne peut pas revenir à son gré sur ce qu'il a appris par la confession d'un pénitent, même avec ce dernier.

Le confesseur seul est-il soumis au sceau sacramentel? Non, car si au premier titre c'est lui qui est le sujet de cette obligation, par voie de conséquence et secondairement y sont tenus aussi tous ceux qui, soit par leur propre recherche ou accidentellement, soit immédiatement ou médiatement, ont acquis quelque connaissance de ce qui a été dit au confesseur par un pénitent (can. 889 § 2); outre l'obligation naturelle qui pourrait déjà résulter du caractère même des choses de conscience apprises par quelque autre que le confesseur.

Si quelque prêtre n'avait pas les pouvoirs d'absoudre, il serait obligé quand même au secret sacramentel envers quiconque se fût confessé à lui. Si un laïc avait simulé être confesseur et avait entendu un pénitent, il y serait tenu aussi rigoureusement qu'un confesseur véritable. Qu'un pénitent demande à quelqu'un à qui il confie son accusation de lui servir d'interprète auprès du confesseur, ou d'écrire ses péchés, l'interprète ou le secrétaire sont absolument liés. Les personnes qui autour d'un confessionnal écoutent par curiosité ceux qui se confessent ou cherchent à saisir leurs accusations, peuvent pécher gravement contre la religion, et en tout cas sont tenus au secret sacramentel; y sont tenus aussi ceux qui entendent, sans le faire exprès, ce qui est dit au Saint Tribunal. A moins que ce ne soit de la part même du pénitent qui parle tout fort, auquel cas le secret obligerait les auditeurs au moins pour éviter le scandale ou par charité. Dans l'unique hypothèse où la confession serait volontairement publique, n'y aurait-il pas l'obligation du secret.

Le sceau sacramentel lie même ceux qui indirectement et sur le rapport d'un tiers finissent par apprendre des choses dites en confession. Un supérieur auquel on demanderait ouvertement la faculté d'absoudre d'un cas réservé, les théologiens consultés pour quelque cas difficile, ceux qui découvrent la feuille de papier sur laquelle par exemple un muet a écrit sa confession, sont tenus au secret par ce qu'ils ont pu apprendre, et n'en pourraient parler que du consentement du pénitent intéressé.

II

La matière du secret sacramentel.

Passons maintenant à ce qui constitue la matière ou l'objet du secret sacramentel. On distingue la matière **essentielle**, **directe** ou **indirecte**, de ce secret, et la matière **accidentelle**.

Tous les péchés mortels ou véniels, même connus comme faits publics, sont en tant que confessés **matière directe** du secret du Sacrement. D'abord les péchés mortels, même en confession; ainsi un confesseur ne pourrait pas dire : "J'ai abusé un tel de ses péchés graves, ou de tel péché. Et aussi les péchés véniels le moins déterminés; on ne pourrait pas dire : "Tel pénitent a confessé ses péchés de désobéissance, de gourmandise, de luxure, etc.".

Ce ne serait pas manquer au secret de la Pénitence que de prononcer ces paroles : "Un tel est venu me confesser ses péchés, se faire pardonner ses petits péchés, ce qui revient à dire, il est venu à confession. Or le fait d'aller à confession ne tombe pas, de soi, sous le secret du Saint Tribunal, car ce n'est pas intrinsèque à sa nature. Mais s'il était permis de révéler les péchés publics accusés à confession, de dire par exemple qu'un condamné à mort a confessé son crime avec beaucoup de contrition, ce serait rendre la confession odieuse. On peut dire que quelqu'un s'est confessé avec beaucoup d'édification, c'est tout.

Le confesseur ne peut pas laisser entendre à d'autres si le pénitent a reçu l'absolution ou non. S'il est interrogé à ce sujet, le prêtre répond : j'ai accompli mon ministère.

Après qu'un malade s'est confessé, c'est à lui de laisser savoir à son entourage s'il doit commuer, et non au confesseur qui ne saurait dire s'il a abusé son pénitent, même si celui-ci se vantait de ne l'avoir pas été.

Des péchés qui en fait n'en sont pas, accusés par

exemple par un scrupuleux, sont aussi l'objet direct du sceau du Sacrement.

...

Les circonstances, les objets, les complices, tout ce qui accompagne la déclaration par un pénitent de ses péchés, par nécessité, par utilité ou par occasion, sont la **matière indirecte** du secret du Saint Tribunal, à moins que ce ne soient par ailleurs des faits publics.

Si au confessionnal quelqu'un a fait connaître ses aventures ou ses voyages passés, ou qu'il a fréquenté tel théâtre à Paris, ou qu'il a vécu dans tel milieu, ces circonstances tombent sous le secret sacramentel; de même la pénitence spéciale qui a été imposée.

Les conseils que le pénitent a pu demander au confesseur, les précisions relatives à l'objet de ses fautes, par exemple qu'il a frappé une femme enceinte, qu'il a manqué de respect envers son père ivrogne, les défauts même physiques, mais occultes, l'illégitimité, une maladie honteuse; les péchés des complices révélés par le pénitent, comme par celui qui dit : j'ai volé avec mon frère; tout cela est **matière indirecte** du secret de la confession.

Il n'en serait pas de même pour des choses publiques de leur nature : un pénitent s'accuse d'avoir omis la messe pour voir une parade militaire, une exposition; la parade, l'exposition, sont des faits publics et qui ne sont pas soumis à la loi du secret.

...

Les défauts corporels ou spirituels que le pénitent n'a pas révélés comme des fautes, mais qui ont été connus à l'occasion de la confession, ou les péchés commis dans la confession elle-même, sont, **accidentellement**, matière du secret, en tant que leur révélation affligerait le pénitent ou pourrait lui rendre odieuse la confession.

Ainsi le ministre du Sacrement de Pénitence ne peut pas révéler le peu d'instruction, la grossièreté, la tendance au scrupule d'un pénitent, s'il ne s'est aperçu de ces défauts qu'au Saint Tribunal. De même, il ne peut pas dire qu'un pénitent s'est impatienté pendant sa confession; qu'il a insulté le confesseur. Toutefois, s'il était manifeste que le supposé pénitent ne serait venu que pour menacer le prêtre, le solliciter, lui extorquer de l'argent, il n'aurait pas eu alors vraie confession, et rien ne serait assujéti à l'obligation du secret sacramentel.

De ce qui précède, on conclura aussi que si la manifestation de quelque chose apprise en confession ne saurait tourner au détriment du pénitent ni de la fréquentation du Tribunal de la Pénitence, cela ne tombe pas de sa nature sous l'obligation du sceau pénitentiel, bien que la charité ou la prudence puissent défendre d'en parler. Ainsi un prêtre peut dire, après une séance de confessions, que les enfants ou les fidèles de telle paroisse se confessent bien. Ce tel serviteur de Dieu manifestait un grand esprit de foi en faisant ses confessions. Mais on ne doit guère louer de leur vivant les pénitents.

En droit canonique le confesseur est un témoin incapable, c'est-à-dire qu'il n'est pas admis comme témoin, pour tout ce qui concerne ce que de quelque manière que ce soit il aurait appris par la confession, fut-il même délié du secret sacramentel par le pénitent. Tout ce que même un laïc rapporterait comme ayant été appris par l'aveu du pénitent en confession ne serait pas reçu dans une procédure canonique et ne prouverait rien (can. 1757 § 2).

Même dans les causes de canonisations, selon le droit actuel, le confesseur en tant que tel n'est pas accepté à témoigner devant le tribunal ecclésiastique ni des vertus ni des grâces particulières du serviteur de Dieu en cause (can. 2027 § 2, 1°).

Il n'est pas en soi absolument défendu de déclarer l'état civil d'un pénitent, qu'il est avocat, officier, militaire, marié, etc., tout ceci était d'ordre public, excepté si cela pouvait laisser soupçonner quelque faute spéciale, ou une gravité particulière de la confession faite.

Quand un billet de confession est demandé, le confesseur déclare simplement qu'il a entendu en confession un tel, sans en dire plus long, ni que celui-ci a été absous ou non; mais le prêtre n'aurait rien à lui fournir, s'il ne s'était réellement pas confessé. Il arrive parfois que des parents viennent personnellement demander au prêtre si leurs enfants, ou leurs fils ou leur fille se sont confessés de telle ou telle chose. Ils ne sauraient prendre de meilleur moyen de ne rien savoir.

Lorsque quelqu'un parle tout fort au confessionnal, le confesseur qui s'en aperçoit l'avertit, ou bien s'il est trop tard il ne lui donne ensuite qu'une légère pénitence ou simplement lui montre son chapelet pour lui indiquer qu'il aura à le réciter.

III

Manières de manquer au secret sacramentel

Le sceau sacramentel pourrait être violé soit directement, soit indirectement. **Directement**, si d'une personne assez déterminée on dévoilait l'objet proprement dit de sa confession, ceci même si les auditeurs ne connaissent point cette personne et qu'on ne dise pas qu'on s'est confessé, mais qu'on a confessé bien plus, même si les auditeurs n'ont pas compris; alors il n'y a pas de scandale mais il y a faute quand même contre le sceau sacramentel. **Indirectement**, on manquerait au secret sacramentel si, par ce qu'on rapporte ou ce que l'on fait, on s'exposait à violer le sceau de la confession, ou à rendre la confession odieuse, par exemple en disant des choses qui peuvent permettre aux auditeurs de deviner de qui on parle et qu'est-ce qu'ils auraient dit en confession. Par exemple, il n'est pas permis, si on s'est aperçu de la chose, de dire : Telle personne s'est vu refuser l'absolution par le confesseur, ou bien une pénitence énorme lui a été imposée. Je l'ai remarqué.

Manquer directement au secret sacramentel serait toujours une faute grave; y manquer indirectement serait ordinairement grave, mais pourrait ne l'être pas s'il ne s'agissait que d'une révélation très indirecte, en matière légère ou peu odieuse au pénitent; par exemple, tel jeune enfant s'est fait gronder par son confesseur, mais la confession n'a pas été faite. Les Saints Canons prescrivent de ne trahir le pénitent en aucune façon ni par parole ni par signe ni autrement et pour quelque cause que ce soit (can. 889 § 1).

Grâce à Dieu, on ne connaît guère de cas de violation ouverte et directe par un confesseur du sceau sacramentel. Et c'est le signe d'une manifeste providence divine. Dieu a visiblement veillé sur le Sacrement de Pénitence pour lui conserver tout le respect qui lui convient et la confiance des fidèles. Les prêtres infidèles qui dans leur dégradation se sont perdus et livrés même à tous les vices, ou qui ont abandonné la foi, ont été comme rendus muets sur l'objet de la confession. N'en a-t-on pas, en notre pays, un exemple notoire dans ce malheureux Chiniquy qui a tant fait de mal à la religion et après avoir apostasié, se moqua de la confession et se permit de dire à un pénitent : "Ne t'inquiète pas, je ne saurais pas te faire de mal, mais si tu ne te repens pas, je te ferai mourir". On ne sache pas que dans leur délire des prêtres malades aient non plus trahi leurs pénitents. Saint Jean Climaque obligeait déjà au sixième siècle : "Dieu en a disposé ainsi, afin que les pécheurs ne soient pas détournés de la confession, et ainsi privés de leur salut" (Ep. ad Past. C. 13).

La délicatesse et l'héroïsme des confesseurs se sont souvent élevés jusqu'au sublime à cet égard. Un curé de Valloré, près de Chamonix, en France, fut rencontré par un brigand qui voulait le voler, commença par l'assommer. Le brigand fut arrêté, mais il n'y avait contre lui aucun témoin. Il avoua tout cependant en confession à son curé qui, appelé à venir déposer en cour, commença par recouvrir ses blessures à la tête d'une perquette, pour ne point faire condamner le malheureux.

...

L'obligation du sceau sacramentel est stricte à ce point qu'elle oblige à ne point le trahir ni en paroles ni en actes, et que même sans révéler à aucun autre les fautes entendues en confession, le confesseur ne peut, à la suite de ce qui lui a été dit, s'adresser à une manière d'agir envers le pénitent, car ce serait rendre la confession odieuse. Par exemple, un confesseur qui en confession appréhenderait avoir été volé par tel de ses serviteurs ne pourrait cesser de

lui donner les mêmes marques de confiance, ni de lui confier comme auparavant ses clés, sa bourse, et le reste. Il ne pourrait lui en marquer de malicieuse humeur, ne plus le regarder, ni le recevoir moins souvent, etc.

A ce sujet, l'Eglise a ajouté à la sévérité déjà si grave du sceau sacramentel, des prescriptions ou des recommandations destinées à protéger plus parfaitement encore celle du secret, et ainsi à inspirer une plus grande sécurité aux pénitents. Ces obligations n'obligent pas, ici, sous peine de sacrilège, car elles ne portent point sur le respect formel du secret du Sacrement, mais elles sont graves de leur nature et parmi les plus sérieuses qui soient faites à un prêtre.

Aussi, il est absolument défendu à un confesseur de se servir de la science acquise en confession de façon à affliger le pénitent, même hors de tout péché de révélation (can. 890 § 1) comme de le surveiller plus étroitement, de le faire accompagner dans ses sorties, et le reste.

Les Supérieurs actuels et les confesseurs qui seront par la suite devenus Supérieurs ne peuvent en aucune manière user pour le gouvernement extérieur de la connaissance qu'ils auraient eue par la confession de certains péchés" (can. 890 § 2; décret de Clément VIII, 1593; décret du Saint Office, sur l'ordre d'Innocent XI, 1662), ceci encore hors de toute révélation du secret pénitentiel.

Ni un religieux ne peut être retardé aux vœux, ou changé d'emploi, ni un règlement établi à cause de ce que le Supérieur a appris par la confession, même si celui-ci ne communique à personne le motif de ces diverses actions. Un confesseur eût-il appris en confession que le vin qu'on lui servirait à la messe était empoisonné, il devrait, d'après les théologiens, dire la messe quand même et ne pas faire changer le vin, si cela pouvait éveiller quelque soupçon ou créer quelque danger pour le pénitent; il pourrait demander la permission au pénitent de se protéger, mais sur son refus, ne pourrait le faire; cela même si le pénitent paraissait indigne d'être absous et qu'il eût agi toutefois d'une vraie confession sacramentelle. A moins, il va sans dire, que le confesseur ait eu déjà quelque soupçon antérieur à la confession, ou quelque intention préalable suffisamment arrêtée de changer sa manière de faire. Voilà jusqu'où est poussée la sévérité du sceau sacramentel et le respect et la tendresse de l'Eglise pour les pécheurs.

Au surplus, quand le confesseur devra consulter à propos d'un cas difficile, il aura recours à un théologien qui ne puisse absolument pas connaître de qui il s'agit, et il changera ordinairement quelques circonstances accidentelles du cas en question et en ajoutera d'autres pour désorienter le prêtre consulté.

Enfin, des instructions du Saint-Siège (S. Office, 9 juin 1915) prescrivent aux Ordinaires et Supérieurs de veiller à ce que les prêtres, soit dans les conversations, soit dans les prédications, ne fassent pas même allusion aux confessions qu'ils auraient entendues, et ceci hors de tout risque de violer le secret sacramentel. Tant l'Eglise veut éviter toute peine ou inquiétude au pénitent, toute révélation qui lui ferait, fût-ce indirectement, dommageable, et enfin tout étonnement ou scandale pour les fidèles et qui pourrait les éloigner du Tribunal sacré.

Les censures canoniques les plus graves, jusqu'à l'excommunication très spécialement réservée au Souverain Pontife, puniraient le ministre qui serait jugé coupable de violation même indirecte du sceau sacramentel; et les laïcs eux-mêmes qui y manqueraient seraient aussi passibles de peines sévères (can. 2369).

CONCLUSION

Quelques autres traits, en conclusion, nous montreront le respect héroïque que doit entretenir le prêtre à l'égard du sceau sacramentel, et nous inspireront le sentiment de la plus entière sécurité dans l'accusation de nos fautes au Saint Tribunal.

Il y a quelques années, à Paris, un prêtre fut appelé la nuit après d'un moribond.

L'arpenteur-
géomètre

(Jean BOURDON)

(Suite)

III

Un édit royal de 1663, créa à Québec un conseil souverain, dont l'âme dirigeante devait être le "procureur général".

Le choix de l'évêque et du gouverneur appela à cette haute fonction Jean Bourdon, dont le talent administratif et la science s'étaient affirmés dans les divers rôles d'ingénieur et d'arpenteur général du Canada, d'agriculteur et d'explorateur, de conseiller et de diplomate.

Mais, au faite des honneurs et des responsabilités, Jean Bourdon trouva l'amertume. Ayant partagé et soutenu les vues de monseigneur de Laval sur la prohibition totale des boissons enivrantes aux sauvages, il déplaça au gouverneur, M. de Mély, qui le destitua de sa charge et le força de passer en France.

Jean Bourdon fit le voyage avec son fils aîné, Jean-François. L'année suivante, son retour et aussi la mort de M. de Mély.

M. de Tracy invita Jean Bourdon à reprendre la charge de "procureur général" et il éleva en dignité le jeune Jean-François.

"Son père est le plus ancien habitant du pays qui a beaucoup travaillé et qui est homme de loi", disait M. de Tracy, dans un mémoire à la cour.

L'année 1668 fut cruelle pour la colonie. La mort frappa trois amis qui avaient fait progresser le pays, par leurs vertus, leurs labeurs et leur esprit d'entreprise.

Jean Bourdon fut appelé le 12 janvier, M. Giffard, le 14 avril, M. l'abbé de St-Sauveur, le 29 novembre.

La grande rue St-Jean, la belle paroisse de Giffard et le populaire quartier St-Sauveur rappellent qu'en partie le rôle magnétique et fécond des fortes personnalités dont ils portent les noms.

Le dévouement et la ténacité de chaque colon, aux premiers temps de la colonie, furent des facteurs aussi essentiels du succès que l'ont été la sagesse et le renoncement des hauts personnages.

De même que dans la guerre, chaque village qui résiste renforce les villes et les places fortes; ainsi les sacrifices des modestes pionniers donneront force et cou-

Les Asthmatiques
Dorment Bien Lors-
qu'ils Sont Débarras-
sés du Mucus

L'écoulement, le riftingement de l'asthme et de la bronchite ruinent votre santé. La prescription AZMO-TABS circule rapidement dans votre sang, aidant rapidement à surmonter ces attaques et ordinairement, le premier jour, le mucus se détache, procurant ainsi une respiration facile et un sommeil reposant. Envoyer simplement votre nom, une carte postale, pour recevoir gratuitement pour \$1.00 d'AZMO-TABS. Aucun débourse, aucune obligation. Dites simplement autres qu'elle a mis fin à vos attaques d'asthme. Knox Company, 3609 Knox Bldg., Fort Erie North, Ontario.

Mort de monsieur
N. Descormiers

SHAWINIGAN, 5. — (DNC) — Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un autre pionnier de Shawinigan en la personne de M. Napoléon Descormiers, décédé, dimanche matin, à l'âge de 72 ans, à sa demeure, 53, 4e Rue. Le défunt qui habitait Shawinigan depuis une quarantaine d'années, était un citoyen estimé et avantageusement connu. Comme contre-maître papeter, M. Descormiers fut au service de l'usine locale Belgo durant 38 ans.

Il laisse dans le deuil son épouse née Virginie Bédard, un fils, le Dr Antonio Descormiers de Shawinigan; trois filles: Mme A.-E. Delisle (Berthe), Mme Marguerite Descormiers et Mme Stanley Macdonald (Géraldine), de Shawinigan, une bru et ses deux gendres, dont M. Delisle, ingénieur de la cité; deux frères: Louis Descormiers, de Kingsley Falls et Welle, de Laconia, N.H.; une sœur, Mme Eugène Heenner, de Laconia, et une petite-fille, Mlle Jacqueline Descormiers.

Les funérailles auront lieu mercredi matin, à 8 heures 30, à St-Pierre de Shawinigan.

Nos condoléances.

Arpenteur

rage aux gens de marque.

Parmi les colons, plusieurs furent des collaborateurs immédiats et le bras droit des dirigeants ecclésiastiques et laïques.

L'arpenteur Jean Bourdon fut du nombre de ces animateurs et de ces soutiens par la force de son intelligence, la lucidité de son esprit et la générosité de son cœur.

"Comme en 17
il nous faut
faire bloc"

Conférencier à la radio sous les auspices du Bloc Populaire, Me Jean Martineau, c.r., de Montréal, a déclaré qu'il nous faut refaire en arrière de M. Maxime Raymond, le bloc de 1917. "Il faut qu'à Ottawa comme à Québec tous les Canadiens français soient unis sous les mêmes drapeaux, celui de notre patrie canadienne, celui de notre belle province".

Avec cette union nous pourrions obtenir sans délai nos justes revendications et l'exécution intégrale du pacte de la Confédération. Finis alors nos compromis décevants dont nous sommes toujours les poires, finies ces courbettes qui nous font passer pour des valets, fini ce rôle d'arrière-petits-cousins pauvres dont on n'a besoin que pour les besoins des plus ingrates, les moins rémunérées. Alors, commençons dans tout le Canada, notre patrie, "une vraie collaboration entre nos concitoyens de langue anglaise et nous, collaboration fondée non sur notre infériorité, telle qu'acceptée par nos Valmore Bienvenu, mais sur l'égalité absolue".

Sans cette union, dit Me Martineau, nous enfonçons de plus en plus dans notre infériorité et notre pauvreté, "car cette guerre terrible augmente sans cesse la force et la richesse de ceux qui contrôlent notre vie économique et elle appauvrit ou détruit, chaque jour, les plus petits et les plus faibles, c'est-à-dire, surtout les nôtres".

Pour les avantages dont nous fera bénéficier notre union, il nous faut payer d'avance de notre argent, de notre personne. "De votre argent, afin que les députés que vous élirez soient contrôlés par vous et non par la haute finance qui remplira les coffres électoraux de MM. King et Bracken, de MM. Godbout et Duplessis".

Après cet appel aux souscriptions et au dévouement, Me Martineau dit qu'il s'agit d'une tâche immense, celle de réparer les ravages que nous ont causés notre esprit de parti, ainsi que l'aveuglement et l'égoïsme de la plupart de nos hommes politiques. Cette tâche, seul un effort suprême de tout notre peuple pourra l'accomplir.

Au début de son allocution, le conférencier du Bloc Populaire fit un retour sur 1939 et sur les élections provinciales. M. King venait de nous précipiter dans la guerre. M. Duplessis était au pouvoir et, bien qu'il eut encore deux ans à faire, il avait décidé soudainement de dissoudre les Chambres. "Apparemment, M. Duplessis ne croyait pas, à ce moment-là, que son devoir était de rester en place pour protéger l'autonomie de la province, cette autonomie qu'il a sans cesse dans la bouche et qu'il prétend lui être devenue si chère depuis qu'il est dans l'opposition. M. Duplessis ne croit pas non plus alors, qu'il était de son devoir de rester à la tête de la province pour obliger M. King à respecter ses engagements au sujet de la participation modérée du Canada à la guerre, et sur la question de la conscription". M. Martineau ne comprend pas que M. Duplessis veuille reprendre le pouvoir, lui qui n'a pas voulu y demeurer en 1939. "Il me semble qu'il avait alors les mêmes raisons de rester au pouvoir qu'il prétend avoir aujourd'hui pour y retourner".

Depuis près d'un demi-siècle la conscription a été le grand cheval de bataille des hommes qui avaient pris le contrôle du parti libéral. Ce cheval était en train de mourir de sa belle mort lorsqu'est survenue la guerre. "MM. King, Cardin et Godbout l'enfourchèrent aussitôt avec enthousiasme et, grâce à lui, trompèrent le peuple encore deux fois, d'abord aux élections provinciales de 1939, puis à l'élection fédérale de 1940".

M. Martineau dit que pour faire oublier le cheval de bataille de la conscription, les libéraux ont trouvé un autre cheval et ils ont créé le mot "isolationnisme" qu'ils répètent dans chacun de leurs discours.

Un anniversaire
pour Gravelbourg

Le Collège catholique de Gravelbourg célébrera le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation les 19 et 20 mai prochains.

Le programme de la journée du 19 mai comporte une messe pontificale à dix heures; un dîner le midi et une séance, le soir, à huit heures.

Le jeudi, vingt mai, il y aura, à dix heures a.m., messe de Requiem pour les professeurs, élèves et bienfaiteurs défunts de l'institution.

Dans l'après-midi, à trois heures, se fera la réunion des anciens.

Le conférencier examine alors "ce prétendu isolement et ses prétendues conséquences".

En 1939, les Canadiens français désiraient que le Canada restât neutre. Dans un référendum sans pression ni propagande, en septembre 1939, qui peut prétendre que les "non" ne l'auraient pas emporté? En février 1939, M. King affirmait dans un discours public que le Canada ne devait plus prendre part aux guerres européennes et se ruiner en le faisant. Nous n'étions donc pas isolés sur cette question, en février 1939.

Pour la Croix-Rouge

La campagne de souscription de la Croix-Rouge est pratiquement terminée mais il reste encore des rapports à venir et le grand total ne sera donc pas annoncé avant quelques jours. Les quartiers-général nous ont cependant communiqué l'état approximatif suivant des montants recueillis dans le district de Québec:

Comité des citoyens de langue anglaise: M. R. C. Cream, président; M. C. B. Gignell, vice-président: \$38,438.00. Comité des citoyens de langue française: M. L. T. Desrivères, président; M. J.-E. Boudreau, vice-président: \$20,352.00. Comité des dames de langue anglaise: Mme F. T. Handonbody, présidente: \$15,018.00. Comité des dames de langue française: Mme Théo Paquet, présidente: \$5,400.00. Comité des jeunes travailleuses: (Mlle Julia Amy, présidente): \$416.00. Comité des employés: (MM. C.-E. Lapiere et J.-R. Lattier, présidents conjoints): \$15,254.00.

SECTIONS EXTRA-URBAINES

Beaupré (Ste Anne Paper Co., \$1,400; paroisse, \$60): Total \$1,460.00. Breakeville: \$790.00. Breakville: \$2,048.00. Belchem: \$373.00. Charny: \$728.00. Dorchester: \$289.00. Donnatons: \$2,729.00. Portneuf: \$1,046.00. St-Casimir: \$92.00. Total: \$3,778.00. Ile d'Orléans: \$467.00. Comité de Lotbinière: \$312.00. Lévis: \$1,526.00. Lauzon: \$622.00. St-Romuald: \$583.00. Total: \$3,055.00. Lac Beauport: \$217.00. St-Augustin: \$21.00. Ste-Catherine: \$20.00. St-Roch: \$237.00. Neuville: \$86.00. Raymond: \$108.00. Total: \$521.00. Cap-Rouge, Ste-Foy, Sillery: \$2,250.00. Bureau d'inspection, Royaume-Uni et Canada: \$970.00.

Chronique de Bridge

par Arsène DesRochers

MEMBRE AGREGÉ DES STUDIOS DE ELY CULBERTSON

1391. — Défense inspirée.

Le joueur en Ouest de la donne d'aujourd'hui fit une entame bien inspirée contre le contrat de man-à-sans atout demandé par Sud. Grâce à la parfaite coopération de son partenaire, le contrat chuta.

Donneur: Nord. Est et Ouest vulnérables.

♠ 43
♥ A D 9
♦ R D 9 6
♣ A D V 5

♠ A 10 9 6
♥ 10 6 2
♦ V 10 8
♣ 10 6 2

Les enchères:

Nord Est Sud Ouest

1-0 passe 1-0 passe

2-♠ passe 2-SA passe

3-SA tous passent

Malgré qu'il possédait quatre levées d'honneurs, Nord ne doit pas ouvrir les enchères par 1-sans atout "pour annoncer qu'il tient

un beau jeu". Avec deux couleurs déclarables et un doubleton sans valeur, il vaut beaucoup mieux annoncer une couleur. Sud tient quelques belles cartes et, puisqu'il peut le faire au palier d'une levée, il annonce ses couleurs atténuées. Nord annonce ensuite ses trèfles et Sud devient tout à coup très optimiste en redéclarant par 2-sans atout. Nord est maintenant parfaitement justifié de pousser jusqu'à la manche à cette déclaration. Il faut dire à la défense de Sud que le contrat aurait été réalisé si Est et Ouest n'avaient pas fait une si belle défense.

Ouest entama du valet de carreau et Est prit la dame de carreau du mort avec son as. Après un instant de réflexion, Est retourna la dame de pique. Le déclarant était maintenant voué à la chute! Sud perdit d'affiliée quatre levées à pique en plus de la première levée à carreau. Si Ouest entama d'un pique, le déclarant remporterait alors une levée à pique. Il fera ensuite quatre levées à cœur et quatre à trèfle; son contrat sera donc assuré.

par Rosser et Findley

Filles Adaptées
en Quelques SemainesPour faire l'ouvrage
précis des ouvriers
habiles.

Avec quel enthousiasme vous adaptez-vous à votre nouvel emploi! Vous voulez aider à gagner la guerre et voici un travail qui en vaut réellement la peine.

Naturellement, un changement aussi radical de situation peut affecter considérablement le système nerveux et il se peut que parfois vous éprouviez une lassitude chronique, vous soyez irritables et portés au découragement.

Le problème est pour vous de savoir comment garder et maintenir votre énergie. Eh bien, vous trouverez peut-être la réponse dans la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs. Elle a aidé nombre d'employés d'usines de guerre à s'acquitter de lourdes tâches, pourquoi ne vous aiderait-elle pas vous-même?

La Vitamine B, et les aliments minéraux essentiels que contient la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs semblent être exactement ce dont beaucoup de gens ont besoin pour refaire et maintenir la santé et la vigueur de leur système nerveux.

Pour cette raison, vous ne bénéficiez pas beaucoup du traitement au début de l'expérience. Le point important est d'en faire régulièrement usage pendant quelques semaines, jusqu'à ce que vous vous ressentiez de nouveau réellement bien portant et jouissiez de votre travail.

N'oubliez pas de demander la bouteille de nouveau format économique de Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs.

Nourriture du Dr Chase
POUR LES NERFS

ALBERT LEROUGE ET LES COMMANDOS 239



VIC JORDAN 408



par Paine et Norris

AUX
PLUS GRANDS
MAGASINS
DE QUEBECLA COMPAGNIE
PAQUET
LIMITÉEMEMBRES DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS
DETAILLANTS DU CANADA

HEURES D'AFFAIRES!

Comme à l'ordinaire, à l'exception des
samedis et veilles de fêtes, alors que nos
magasins fermeront à 6 heures p.m.Au rayon
de la

LINGERIE

Le tout nouveau

en

Robes
de
maison
etManteaux
de
maisonRobes
de
maisonUn choix très élaboré de styles charmants —
ravissantes combinaisons de couleurs — Des
prix qui vous inciteront à en acheter plusieurs,
afin de vous montrer le plus souvent possible
sous un jour différent.

Tailles : 12 à 52 dans le groupe

\$1.39 \$1.69 \$1.95
\$2.95Manteaux
de maisonEn beau coton imprimé — Une variété de des-
sins et couleurs qui vous émerveilleront —
Un joli manteau de maison est la seule façon
d'éviter une surprise, lorsque vous ne pouvez
pas vous dérober à une visite imprévue.

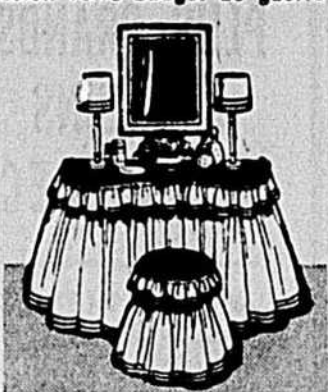
Tailles : 12 à 48

\$1.95 \$2.95 \$3.95

CONTRIBUEZ A LA VICTOIRE
EMPORTEZ VOS COLIS

* Nous vendons au comptant seulement et l'économie qui en résulte se reflète sur les prix de nos marchandises.

selon votre budget de guerre



A l'avenir, tous les avis de fiançailles, mariages ou naissances paraissant dans "LA VIE SOCIALE" coûteront \$1.50 par insertion.

Il n'y aura pas d'exception à cette règle.

Nouvelle

Arrid est le désodorisant
qui se vend le mieux

39c le pot

Aussi en pots de 15c
et 59c

ARRID

Produit de la Parfums de France
Garantir par
Grand Mouvement
de distribution de
la Parfums de France

Al service des consommateurs depuis 26 ans

7-118 by Alice Brooks

St-Gervais (Bell.)

PAILLETES D'OR

la peine
donne ce

DIÉ

QUÉBEC
26 ans

... aura, encore cette année, la direction du comité de l'emprunt pour les comtés de Rivière-du-Loup et Temiscouata. Il a ouvert son bureau à l'hôtel de ville et aura comme secrétaires, M. L.-B. G. Boivin et

frictionnez avec le remède éprouvé
VICKS VAPORUB

VOULU RENTRER SOUS TERRE

NOTRE LINGE À FOND

"V" FOR VIOLENCE

SUNLIGHT

frictionnez avec le remède éprouvé
VICKS VAPORUB

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS PASSER DU

SUNLIGHT

Toujours au SYNDICAT pour les meilleurs ACHATS



SOULIERS

élégants et confortables -



Deux jolies nouveautés pour dames -

Deux nouveautés, à talon bas. Cuir de veau turf tan, la couleur la plus en vogue pour le printemps. Voyez les deux modèles illustrés.

1 - "La Marquise"

Pump ajustable, en cuir de veau turf tan, fini bottier, avec fantaisie, une imitation de câble — Avec boucle tailleur —

La paire : **6.00**

2 - Création "Sylvia Scott"

C'est un lace "ghillie", en cuir de veau turf tan, fini bottier, avec perforations de fantaisie, et talon de cuir "spectro" —

La paire : **7.00**

Salon de chaussures



Pour la 1ère communion -

Robe blanche, en crêpe de soie, taffetas et georgette, avec manches longues et détachables.

Grandeurs : 5 à 14x **2.50 à 5.95**

Jupon en crêpe blanc, "Eclipse", 8 à 14 **1.00**

Robes longues, en crêpe sheer, blanc. Jupe ample et corsage avec imitation de boléro. Manches longues et détachables. Vendues avec le jupon long. 5 à 8 ans **9.95**

Voile en point de soie simple ou point de coton double, avec bordure ou fantaisie aux coins. Grandeurs : 54 x 54 (6/4) — 63 x 63 (7/4) — 72 x 72 (8/4) Prix variant de **1.25 à 2.95**

Gants en tricot de soie blanc **.79**

Bas en fil mercerisé blanc **.49**

Souvenirs de toutes sortes —

3e, annexe Blvd Charest

Nouvelles robes -

Crêpe de fantaisie, imprimé et uni — Des merveilles de bon goût —

7.98

Des centaines de styles différents composent ce lot spécial. — Ils sont tous aussi jolis les uns que les autres — Les teintes de fond pour les imprimés sont les suivantes : rouge, bleu pâle, beige, gris perle, rose, tan, etc. Pour l'uni : beige, bleu marin, bleu pâle, tan, rose bois etc. Tailles : 11 à 19 — 16 1/2 à 24 1/2 — 12 à 48 —

3e, magasin principal



CHAUSSURES à EN VENTE MARDI MATIN 1.00

Si vous avez l'intention de renouveler vos couvre-planchers, n'hésitez pas à venir voir notre assortiment — Les plus récents dessins et les plus riches couleurs, tant pour les tapis que pour les prélaris —

Tapis Axminster sans couture -

6'9" x 9'	9' x 9'	9' x 10'6"	9' x 12'
26.00	27.50	38.00	42.00

Tapis "Peterburn" — Une meilleure qualité

6'9" x 9'	9' x 9'	9' x 10'6"	9' x 12'
37.60	51.00	57.00	72.00

Tapis "Wilton" de première qualité — Dessins orientaux

6'9" x 9'	58.00	9' x 10'6"	83.00	9' x 12'	90.00	92.00
-----------	-------	------------	-------	----------	-------	-------

Tapis "Axminster" pour escaliers et corridors -

22 1/2 pouces	2.35	27 pouces	2.50	27 1/2	36 pouces	4.00
Marque "Wilton", 27 pouces	5.75	36 pouces	9.00	11.00		
Carpette "Axminster", 27 x 48 pouces	4.00	11.00				
Carpette "Wilton", 2'3" x 7'6"	21.00					
Tapis en jute, réversible, 27 x 48	4.50	30 x 60	6.50			
Tapis de coco, à la verge, 27 pouces	.90	Carpettes en coco, 36 x 72	5.50			
Paillassons en coco drab, 13 x 22	.95	14 x 24	1.25	16 x 27	1.75	
18 x 30	2.25	20 x 33	2.75	22 x 36	3.50	

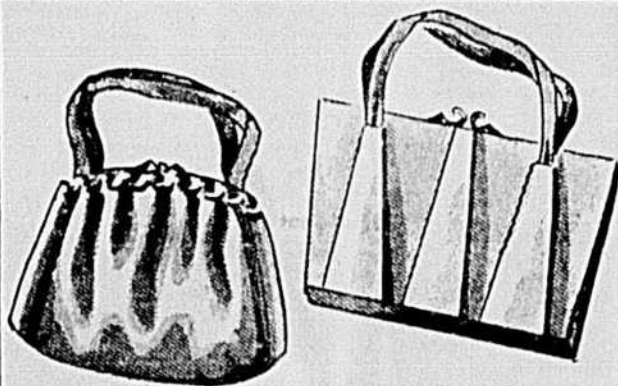
Prélaris — Prix à la verge carrée -

Rexfelt	.25	Rexolium	.39	Feltol	.49	Congolium	.59
Prélar américain "Sandura"	.84	Incrusté "Linofort"	1.49				
Prélar américain "Kolorfloor", imitation d'incrusté	1.39						
Prélar pour escaliers et corridors	.29	.39	.45	.49	.59	.69	

Carpettes de prélar -

Grandeurs :	6' x 9'	7'6" x 9'	9' x 9'	9' x 10'6"	9' x 12'	9' x 13'6"	9' x 15'
Feltol et Velt-felt	3.95	4.95	5.95	6.95	7.95	8.95	9.95
Manitex (américain)	4.25	5.25	6.25	7.50	8.50		
Congolium	4.95	5.95	6.95	8.50	9.50	10.95	11.95
Sandura (américain)	6.45	8.45	9.45	10.95	12.45		
Linoleum	6.95	8.95	10.95	11.95	13.95	15.95	17.95

4e, magasin principal



Sacs à main en simili-cuir -

brun, noir, bleu marin, rouge vin, vert — Genre avec monture ordinaire ou fermeture éclair — Ord. 1.39 — 1.59 et 1.69 — Spécial, chacun : **1.29**

Res-de-chaussée, magasin principal

BAS

de soie semi-service et semi-chiffon

strictement parfaits, et de marque connue — C'est un bas fantaisie — Toutes les teintes assorties — Points : 8 1/2 à 10 1/2 — Ord. 89c — Spécial, la paire : **.79**

la paire :

.79

Res-de-chaussée, magasin principal



Chemise kaki

pour militaire — Faite par Toole, 2 poches avec rabat et épaulettes. Grandeurs : 14 à 17 —

Chaque : **2.50**

Cravate kaki

pour militaire — Faite par Toole, en jersey de laine —

.50

2e, annexe Blvd Charest



Aux Grands Magasins à Rayons du **SYNDICAT de QUÉBEC** LIMITEE. LUCIEN COTE, Président et Gerant Général. CH. EUG. COTE, Vice-Président. EMILE COTE, Directeur.

MEMBRE de L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLANTS DU CANADA, INC.

350 paires de souliers pour dames

et aussi pour grandes fillettes. Cuir de veau ou de daim, comprenant le solde de nos ventes précédentes. Talon bas, cubain ou militaire. Pointures désassorties. Au choix, la paire :



400 paires de pantoufles de dames

dans toutes les teintes imaginables, en cuir, fabric, crêpe, chenille. Talon wedge ou cubain. Des valeurs jusqu'à 2.50. Spécial, la paire :



250 paires de souliers de toile

pour dames. Plusieurs teintes, au choix. Talon de bois ou wedge, et semelle de longue durée. Un très beau spécial. La paire :



100 paires de pantoufles d'hommes,

en pluche, de teinte rouge vin, rouge ou bleu. Semelle coussinée. Une réelle aubaine à ce prix. En vente demain au prix spécial de



300 paires de chaussures d'enfants-

Souliers et bottines en cuir noir ou brun pour enfants — Aussi quelques paires pour fillettes — Dans ce lot vous trouverez des marchandises dispendieuses — Points : 1 à 5 — 4 à 7 1/2 — 8 à 10 et quelques paires de 11 à 2 pour fillettes — La paire :

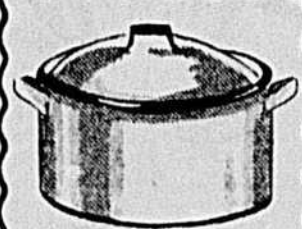


200 paires de chaussures

que nous ne pouvons décrire par suite des restrictions de guerre. Ne manquez pas de venir de bonne heure pour ce lot spécial. Des valeurs jusqu'à 3.00. Spécial, la paire :



En vente au sous-sol



Marmite à patates

d'une capacité d'un pot — Deux couches d'émail blanc et bordure rouge — Avec couvercle, et deux anses — Ord. 1.69 — Spécial :

1.39

2e, annexe Blvd Charest



Percolateur drip

émail rouge et noir — Deux couches d'émail — Capacité 6 tasses — Ord. 2.95 — Spécial :

2.59

2e, annexe Blvd Charest



Casserole

en verre "glasbake", avec base et couvercle, en argent, plaqué E. P. C. genre grave et avec perforations — Avec deux anses — Environ 8 pouces de diamètre —

5.50

Res-de-chaussée, annexe Blvd Charest

HEURES D'AFFAIRES : tous les jours, 9h. à 5h.30, excepté les samedi et veille de fête, 9h. à 6h

Le Détroit gagne 4-3 et prend l'avance 2 à 0

Le championnat de ski à Mlle Gaby Pleau

qui remporte hier les deux concours

Le championnat de ski de la ville et du district de Québec pour les dames a été gagné par Mlle Gaby Pleau, du club de la Voie qui a conservé son championnat contre une vingtaine de concurrentes dans les épreuves de slalom et de descente et remporté ainsi le slalom par une bonne marge.

Mlle Pleau a remporté dans un total de 50 secondes les deux épreuves du concours de descente organisé par le club des Employés Civils et les deux de slalom en 11.1 pour remporter le combiné et le titre de championne.

Dans la descente, Mlle Irène Hackett, de la Voie, s'est classée deuxième, en avant de Mlle Jacqueline Trépanier qui arriva deuxième dans l'épreuve de slalom. Mlle Trépanier, du club de ski Québec, est également deuxième dans le combiné, suivie de Mlle Colette Gagnon et Irène Hackett.

LES POSITIONS

DESCENTE	En sec.	En sec. de Tot.
1-Gaby Pleau, Voie	50.0	50.0
2-Irène Hackett, Voie	51.5	51.5
3-Jacqueline Trépanier, Québec	52.0	52.0
4-Louise Turcotte, Voie	53.0	53.0
5-Alice Brian Davis, Québec	54.0	54.0
6-Yvonne Pleau, Voie	55.0	55.0
7-Louise Langlois, Québec	56.0	56.0
8-Suzanne Macdonald, Québec	57.0	57.0
9-Colette Gagnon, Québec	58.0	58.0
10-Charlotte Lavoie, Québec	59.0	59.0
11-Liane Hackett, Voie	60.0	60.0
12-Jane Monaghan, Québec	61.0	61.0
13-Suzanne Perreault, Québec	62.0	62.0
14-Louise de Billy, Voie	63.0	63.0
15-Madeleine Blouin, Québec	64.0	64.0
16-Mimi Brian Davis, Québec	65.0	65.0
17-Nicole Lavoie, Québec	66.0	66.0
18-Madeleine Blouin, Québec	67.0	67.0
19-Mimi Brian Davis, Québec	68.0	68.0
20-Charlotte Lavoie, Québec	69.0	69.0
21-Judith de Billy, Voie	70.0	70.0
22-Madeleine Blouin, Québec	71.0	71.0
23-Mimi Brian Davis, Québec	72.0	72.0
24-Charlotte Lavoie, Québec	73.0	73.0
25-Judith de Billy, Voie	74.0	74.0
26-Madeleine Blouin, Québec	75.0	75.0
27-Mimi Brian Davis, Québec	76.0	76.0
28-Charlotte Lavoie, Québec	77.0	77.0
29-Judith de Billy, Voie	78.0	78.0
30-Madeleine Blouin, Québec	79.0	79.0
31-Mimi Brian Davis, Québec	80.0	80.0
32-Charlotte Lavoie, Québec	81.0	81.0
33-Judith de Billy, Voie	82.0	82.0
34-Madeleine Blouin, Québec	83.0	83.0
35-Mimi Brian Davis, Québec	84.0	84.0
36-Charlotte Lavoie, Québec	85.0	85.0
37-Judith de Billy, Voie	86.0	86.0
38-Madeleine Blouin, Québec	87.0	87.0
39-Mimi Brian Davis, Québec	88.0	88.0
40-Charlotte Lavoie, Québec	89.0	89.0
41-Judith de Billy, Voie	90.0	90.0
42-Madeleine Blouin, Québec	91.0	91.0
43-Mimi Brian Davis, Québec	92.0	92.0
44-Charlotte Lavoie, Québec	93.0	93.0
45-Judith de Billy, Voie	94.0	94.0
46-Madeleine Blouin, Québec	95.0	95.0
47-Mimi Brian Davis, Québec	96.0	96.0
48-Charlotte Lavoie, Québec	97.0	97.0
49-Judith de Billy, Voie	98.0	98.0
50-Madeleine Blouin, Québec	99.0	99.0
51-Mimi Brian Davis, Québec	100.0	100.0
52-Charlotte Lavoie, Québec	101.0	101.0
53-Judith de Billy, Voie	102.0	102.0
54-Madeleine Blouin, Québec	103.0	103.0
55-Mimi Brian Davis, Québec	104.0	104.0
56-Charlotte Lavoie, Québec	105.0	105.0
57-Judith de Billy, Voie	106.0	106.0
58-Madeleine Blouin, Québec	107.0	107.0
59-Mimi Brian Davis, Québec	108.0	108.0
60-Charlotte Lavoie, Québec	109.0	109.0
61-Judith de Billy, Voie	110.0	110.0
62-Madeleine Blouin, Québec	111.0	111.0
63-Mimi Brian Davis, Québec	112.0	112.0
64-Charlotte Lavoie, Québec	113.0	113.0
65-Judith de Billy, Voie	114.0	114.0
66-Madeleine Blouin, Québec	115.0	115.0
67-Mimi Brian Davis, Québec	116.0	116.0
68-Charlotte Lavoie, Québec	117.0	117.0
69-Judith de Billy, Voie	118.0	118.0
70-Madeleine Blouin, Québec	119.0	119.0
71-Mimi Brian Davis, Québec	120.0	120.0
72-Charlotte Lavoie, Québec	121.0	121.0
73-Judith de Billy, Voie	122.0	122.0
74-Madeleine Blouin, Québec	123.0	123.0
75-Mimi Brian Davis, Québec	124.0	124.0
76-Charlotte Lavoie, Québec	125.0	125.0
77-Judith de Billy, Voie	126.0	126.0
78-Madeleine Blouin, Québec	127.0	127.0
79-Mimi Brian Davis, Québec	128.0	128.0
80-Charlotte Lavoie, Québec	129.0	129.0
81-Judith de Billy, Voie	130.0	130.0
82-Madeleine Blouin, Québec	131.0	131.0
83-Mimi Brian Davis, Québec	132.0	132.0
84-Charlotte Lavoie, Québec	133.0	133.0
85-Judith de Billy, Voie	134.0	134.0
86-Madeleine Blouin, Québec	135.0	135.0
87-Mimi Brian Davis, Québec	136.0	136.0
88-Charlotte Lavoie, Québec	137.0	137.0
89-Judith de Billy, Voie	138.0	138.0
90-Madeleine Blouin, Québec	139.0	139.0
91-Mimi Brian Davis, Québec	140.0	140.0
92-Charlotte Lavoie, Québec	141.0	141.0
93-Judith de Billy, Voie	142.0	142.0
94-Madeleine Blouin, Québec	143.0	143.0
95-Mimi Brian Davis, Québec	144.0	144.0
96-Charlotte Lavoie, Québec	145.0	145.0
97-Judith de Billy, Voie	146.0	146.0
98-Madeleine Blouin, Québec	147.0	147.0
99-Mimi Brian Davis, Québec	148.0	148.0
100-Charlotte Lavoie, Québec	149.0	149.0
101-Judith de Billy, Voie	150.0	150.0
102-Madeleine Blouin, Québec	151.0	151.0
103-Mimi Brian Davis, Québec	152.0	152.0
104-Charlotte Lavoie, Québec	153.0	153.0
105-Judith de Billy, Voie	154.0	154.0
106-Madeleine Blouin, Québec	155.0	155.0
107-Mimi Brian Davis, Québec	156.0	156.0
108-Charlotte Lavoie, Québec	157.0	157.0
109-Judith de Billy, Voie	158.0	158.0
110-Madeleine Blouin, Québec	159.0	159.0
111-Mimi Brian Davis, Québec	160.0	160.0
112-Charlotte Lavoie, Québec	161.0	161.0
113-Judith de Billy, Voie	162.0	162.0
114-Madeleine Blouin, Québec	163.0	163.0
115-Mimi Brian Davis, Québec	164.0	164.0
116-Charlotte Lavoie, Québec	165.0	165.0
117-Judith de Billy, Voie	166.0	166.0
118-Madeleine Blouin, Québec	167.0	167.0
119-Mimi Brian Davis, Québec	168.0	168.0
120-Charlotte Lavoie, Québec	169.0	169.0
121-Judith de Billy, Voie	170.0	170.0
122-Madeleine Blouin, Québec	171.0	171.0
123-Mimi Brian Davis, Québec	172.0	172.0
124-Charlotte Lavoie, Québec	173.0	173.0
125-Judith de Billy, Voie	174.0	174.0
126-Madeleine Blouin, Québec	175.0	175.0
127-Mimi Brian Davis, Québec	176.0	176.0
128-Charlotte Lavoie, Québec	177.0	177.0
129-Judith de Billy, Voie	178.0	178.0
130-Madeleine Blouin, Québec	179.0	179.0
131-Mimi Brian Davis, Québec	180.0	180.0
132-Charlotte Lavoie, Québec	181.0	181.0
133-Judith de Billy, Voie	182.0	182.0
134-Madeleine Blouin, Québec	183.0	183.0
135-Mimi Brian Davis, Québec	184.0	184.0
136-Charlotte Lavoie, Québec	185.0	185.0
137-Judith de Billy, Voie	186.0	186.0
138-Madeleine Blouin, Québec	187.0	187.0
139-Mimi Brian Davis, Québec	188.0	188.0
140-Charlotte Lavoie, Québec	189.0	189.0
141-Judith de Billy, Voie	190.0	190.0
142-Madeleine Blouin, Québec	191.0	191.0
143-Mimi Brian Davis, Québec	192.0	192.0
144-Charlotte Lavoie, Québec	193.0	193.0
145-Judith de Billy, Voie	194.0	194.0
146-Madeleine Blouin, Québec	195.0	195.0
147-Mimi Brian Davis, Québec	196.0	196.0
148-Charlotte Lavoie, Québec	197.0	197.0
149-Judith de Billy, Voie	198.0	198.0
150-Madeleine Blouin, Québec	199.0	199.0
151-Mimi Brian Davis, Québec	200.0	200.0
152-Charlotte Lavoie, Québec	201.0	201.0
153-Judith de Billy, Voie	202.0	202.0
154-Madeleine Blouin, Québec	203.0	203.0
155-Mimi Brian Davis, Québec	204.0	204.0
156-Charlotte Lavoie, Québec	205.0	205.0
157-Judith de Billy, Voie	206.0	206.0
158-Madeleine Blouin, Québec	207.0	207.0
159-Mimi Brian Davis, Québec	208.0	208.0
160-Charlotte Lavoie, Québec	209.0	209.0
161-Judith de Billy, Voie	210.0	210.0
162-Madeleine Blouin, Québec	211.0	211.0
163-Mimi Brian Davis, Québec	212.0	212.0
164-Charlotte Lavoie, Québec	213.0	213.0
165-Judith de Billy, Voie	214.0	214.0
166-Madeleine Blouin, Québec	215.0	215.0
167-Mimi Brian Davis, Québec	216.0	216.0
168-Charlotte Lavoie, Québec	217.0	217.0
169-Judith de Billy, Voie	218.0	218.0
170-Madeleine Blouin, Québec	219.0	219.0
171-Mimi Brian Davis, Québec	220.0	220.0
172-Charlotte Lavoie, Québec	221.0	221.0
173-Judith de Billy, Voie	222.0	222.0
174-Madeleine Blouin, Québec	223.0	223.0
175-Mimi Brian Davis, Québec	224.0	224.0
176-Charlotte Lavoie, Québec	225.0	225.0
177-Judith de Billy, Voie	226.0	226.0
178-Madeleine Blouin, Québec	227.0	227.0
179-Mimi Brian Davis, Québec	228.0	228.0
180-Charlotte Lavoie, Québec	229.0	229.0
181-Judith de Billy, Voie	230.0	230.0
182-Madeleine Blouin, Québec	231.0	231.0
183-Mimi Brian Davis, Québec	232.0	232.0
184-Charlotte Lavoie, Québec	233.0	233.0
185-Judith de Billy, Voie	234.0	234.0
186-Madeleine Blouin, Québec	235.0	235.0
187-Mimi Brian Davis, Québec	236.0	236.0
188-Charlotte Lavoie, Québec	237.0	237.0
189-Judith de Billy, Voie	238.0	238.0
190-Madeleine Blouin, Québec	239.0	239.0
191-Mimi Brian Davis, Québec	240.0	240.0
192-Charlotte Lavoie, Québec	241.0	241.0
193-Judith de Billy, Voie	242.0	242.0
194-Madeleine Blouin, Québec	243.0	243.0
195-Mimi Brian Davis, Québec	244.0	244.0
196-Charlotte Lavoie, Québec	245.0	245.0
197-Judith de Billy, Voie	246.0	246.0
198-Madeleine Blouin, Québec	247.0	247.0
199-Mimi Brian Davis, Québec	248.0	248.0
200-Charlotte Lavoie, Québec	249.0	249.0
201-Judith de Billy, Voie	250.0	250.0
202-Madeleine Blouin, Québec	251.0	251.0
203-Mimi Brian Davis, Québec	252.0	252.0
204-Charlotte Lavoie, Québec	253.0	253.0
205-Judith de Billy, Voie	254.0	254.0
206-Madeleine Blouin, Québec	255.0	255.0
207-Mimi Brian Davis, Québec	256.0	256.0
208-Charlotte Lavoie, Québec	257.0	257.0
209-Judith de Billy, Voie	258.0	258.0
210-Madeleine Blouin, Québec	259.0	259.0
211-Mimi Brian Davis, Québec	260.0	260.0
212-Charlotte Lavoie, Québec	261.0	261.0
213-Judith de Billy, Voie	262.0	262.0
214-Madeleine Blouin, Québec	263.0	263.0
215-Mimi Brian Davis, Québec	264.0	264.0
216-Charlotte Lavoie, Québec	265.0	265.0
217-Judith de Billy, Voie	266.0	266.0
218-Madeleine Blouin, Québec	267.0	267.0
219-Mimi Brian Davis, Québec	268.0	268.0
220-Charlotte Lavoie, Québec	269.0	269.0
221-Judith de Billy, Voie	270.0	270.0
222-Madeleine Blouin, Québec	271.0	271.0
223-Mimi Brian Davis, Québec	272.0	272.0
224-Charlotte Lavoie, Québec	273.0	273.0
225-Judith de Billy, Voie	274.0	274.0
226-Madeleine Blouin, Québec	275.0	275.0
227-Mimi Brian Davis, Québec	276.0	276.0
228-Charlotte Lavoie, Québec	277.0	277.0
229-Judith de Billy, Voie	278.0	278.0
230-Madeleine Blouin, Québec	279.0	279.0
231-Mimi Brian Davis, Québec	280.0	280.0
232-Charlotte Lavoie, Québec	281.0	281.0
233-Judith de Billy, Voie	282.0	282.0
234-Madeleine Blouin, Québec	283.0	283.0
235-Mimi Brian Davis, Québec	284.0	284.0
236-Charlotte Lavoie, Québec	285.0	285.0
237-Judith de Billy, Voie	286.0	286.0
238-Madeleine Blouin, Québec	287.0	287.0
239-Mimi Brian Davis, Québec	288.0	288.0
240-Charlotte Lavoie, Québec	289.0	289.0
241-Judith de Billy, Voie	290.0	290.0
242-Madeleine Blouin, Québec	291.0	291.0
243-Mimi Brian Davis, Québec	292.0	292.0
244-Charlotte Lavoie, Québec	293.0	293.0
245-Judith de Billy, Voie	294.0	294.0
246-Madeleine Blouin, Québec	295.0	295.0
247-Mimi Brian Davis, Québec	296.0	296.0
248-Charlotte Lavoie, Québec	297.0	297.0
249-Judith de Billy, Voie	298.0	298.0
250-Madeleine Blouin, Québec	299.0	299.0
251-Mimi Brian Davis, Québec	300.0	300.0

Les concours annuels de ski de la Chambre junior

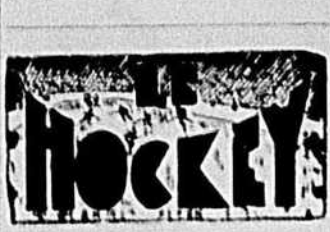


Illustration de Gaby Pleau.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux concours de ski de la Chambre junior.

Le club de la Voie a remporté les deux

Les chasseurs allemands se lancèrent à l'attaque

D'une base de forteresses volantes, quelque part en Angleterre, 5. — (Par Walter Cronkite, de la "B.U.P.") — On a révélé que des chasseurs allemands ont tenté en vain d'abattre les forteresses volantes qui attaquent Paris hier.

Le détaillant contrôle lui-même les prix

TORONTO, 5. — (B.U.P.) — Parlant devant une réunion de marchands détaillants, aujourd'hui, Donald Gordon, président de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre, a déclaré que les détaillants étaient les véritables contrôleurs des prix et que sans leur aide, le plafond des prix n'aurait pu être maintenu.

Rien, dit-il, si ce n'est la détermination d'utiliser toutes les armes à notre disposition, ne peut empêcher les mesures inflationnistes engendrées par la guerre d'infecter notre système économique et de dissoudre le tissu de notre société démocratique.

Gordon parlait à un déjeuner auquel assistaient des détaillants de tout le Canada. Il a déclaré que le danger de l'inflation à l'heure actuelle était grand et que la pression commençait à se manifester. Si les Canadiens ne sont pas plus conscients des dangers de l'inflation, dit-il, c'est du large aux succès obtenus jusqu'ici par la commission dans sa lutte à la hausse du coût de la vie.

Avec toute la conviction dont je suis capable, dit-il, je vous dis que le danger actuel ne saurait être exagéré.

Gordon dit que le détaillant serait le premier à en souffrir si l'inflation se produisait. Dans l'esprit du public, c'est lui qui deviendrait le profiteur, mais il serait comme tout le monde victime des circonstances. La commission viendra pas au secours des détaillants qui refusent de s'aider eux-mêmes et qui encouragent les pratiques du marché noir.

On utilise de nouveau Tripoli

ALEXANDRIE, 4. — (Dépêche retardée). — (BUP). — On a revu aujourd'hui, que la marine royale a découvert le port de Tripoli une semaine après que l'axe ait complètement bloqué et quitté ce havre.

Avant de se replier devant la poussée des troupes du général sir Bernard-L. Montgomery, les Italiens et les Allemands barricadèrent l'entrée du port en y coulant le "Giovanni Battista", navire de 10,000 tonnes, un navire marchand de 6,000 tonnes, un autre de 2,000 tonnes, une grue flottante et d'autres navires.

"C'était un blocus parfait", a déclaré le commandant Wilbur Rippon, expert en opérations de renforcement.

Scaphandriers, ingénieurs, mécaniciens et marins, au nombre d'environ 100, se mirent à résoudre le problème pour débarrasser le port. À 7 h. 30 p.m., le 30 janvier, le premier gros navire allié faisait son entrée dans le port de Tripoli.

4 bombardiers canadiens manquent

LONDRES, 5. — BUP — Aux quartiers généraux du C.A.R.C. à Londres, on a annoncé aujourd'hui que plusieurs avions "Halifax" et "Stirling" faisant partie d'escadrilles canadiennes ont pris part aux attaques livrées dans la nuit de dimanche contre la base allemande de Kiel.

Quatre bombardiers du C.A.R.C. manquent à l'appel.

La part de l'armée dans le prochain emprunt



● A la demande du brigadier Edmond Blais, commandant de la région militaire de Québec, un comité actif a été formé qui s'occupera de percevoir les montants que les militaires de notre région voudront bien souscrire, lors du prochain emprunt. Ce comité comprend, de gauche à droite: le capitaine Lucien Côté, officier d'état-major, grade III, en charge de l'enseignement technique dans la région militaire no 5, le capitaine J.-M. Campeau, du Corps de la Trésorerie royale canadienne, et le lieutenant Jean Le-mont, officier des Relations extérieures au district militaire no 5. Le comité honoraire est formé du brigadier E. Blais, du brigadier G. Francoeur, du colonel J.-P.-J. Godreau, commandant du camp de Val cartier, et du colonel F.-G.-A. Dupuis, commandant du 35e groupe-brigade de réserve.

Une causerie du commandant J.-P. Desloges

Vendredi soir dernier, le chef d'escadrille Jean-Paul Desloges, commandant de l'école de mitrailleurs de l'air no 1, a donné une causerie devant quelque deux cents membres du corps universitaire d'entraînement arien de l'Université Laval.

Le chef d'escadrille Desloges a décrit la vie de l'aviateur et fait l'éloge de la carrière de l'aviateur. Il a fait voir que, pour bien réussir dans cette carrière, il faut du courage, de la ténacité et de l'initiative. Au point de vue canadien-français, il a vu que, si nous n'avons pas plus de hauts grades dans l'aviation, c'est que les Canadiens français sont peu nombreux dans les branches du service. Il a fait un appel à la jeunesse étudiante canadienne - française, démontrant que l'aviation réservait des bénéfices immédiats et d'autres pour l'après-guerre, à ceux qui sont disposés à travailler dur et ferme.

La Réserve

Hier soir, le capitaine M. T. Bancroft, des Royal Rifles of Canada, a fait un appel, au théâtre Empire, en faveur du 2e bataillon de son unité. Le résultat de la dernière campagne en faveur de notre armée de réserve n'a pas été très brillant. Les gens ne semblent pas intéressés à ce mouvement et les résultats n'ont pas été proportionnels aux efforts fournis par les organisateurs.

Au fait, ceux qui se sont dépensés pour cette cause se sentent déçus. Il semble, qu'avec un si grand nombre de jeunes gens sur lesquels on devrait pouvoir compter dans notre cité, il ne serait pas difficile de recruter suffisamment de membres pour combler les rangs de toutes les unités de réserve de la ville de Québec.

Le capitaine Bancroft a déclaré que l'on devait considérer le port de l'uniforme militaire comme un privilège, alors que tant de malheureux se voient réduits à endosser la salopette au service de l'ennemi.

Sur les routes

Les rapports du ministère de la Voirie indiquent que, ce midi, que toutes les routes du circuit d'hiver étaient encore ouvertes à la circulation des automobiles. A plusieurs endroits, cependant, on ne peut circuler sans chaînes. Les routes ne sont plus visibles, mais elles constituent un obstacle sérieux. D'ailleurs, la nouvelle neige est si douce que les chaînes sont nécessaires dans les côtes.

Louis Joliet

La prochaine réunion de la société d'Histoire régionale de l'Université Laval aura lieu le mercredi, 14 avril, à huit heures du soir. Un des membres de la société présentera un travail intéressant sur Louis Joliet. De plus, les assistants auront l'avantage de voir passer sur l'écran quelques pellicules sur l'Acadie.

M. Laurendeau parle de coup de force

Dans sa revue politique de la semaine, M. André Laurendeau, secrétaire du Bloc Populaire Canadien a traité spécialement de la décision du président de l'Assemblée législative de ne plus permettre aux députés de toucher aux questions fédérales.

M. Laurendeau se demande pourquoi ces mesures d'exception dans notre province quand dans toutes les autres assemblées législatives on ne se gêne pas pour traiter de questions fédérales. Il soutient que les libéraux de Québec veulent par là imposer le bâillon à l'Assemblée législative. M. Godbout a-t-il été élu sinon par M. Ernest Lapointe, ministre fédéral? N'a-t-il pas été élu pour s'opposer à la conscription?

M. Laurendeau dit que cette décision sera fort embêtante pour M. Godbout qui ne pourra plus nous conseiller de manger du cheval parce que cette question relève du fédéral; il ne pourra plus s'offrir pour aller crever les bottes de nos soldats en Angleterre parce que cela relève du fédéral; il ne pourra plus demander à ses compatriotes de faire un effort de guerre, plus considérable que les autres parce que cette question est du ressort fédéral.

Le secrétaire général du "Bloc" dit que cette décision du président de l'Assemblée législative paraît être un coup de force pour balayer les oppositions.

Au début de sa revue politique, M. Laurendeau parla de la greve du tramway et s'en prit spécialement au "Montréal Star". Il nota que lorsqu'un conflit ouvrier éclate dans la province de Québec il est toujours plus grave qu'ailleurs, aux dires de certains messieurs. Il trouve étrange que le régisseur de l'essence n'ait voulu apporter aucun adoucissement à ses décrets pour aider la population de Montréal.

M. Laurendeau parle de l'envoi des conscrits à la Jamaïque et de la mise à pied de onze cents ouvriers des usines Angus. Il cite à propos par un article du "Monde Ouvrier".

Le secrétaire général du Bloc parle ensuite d'une note de carnet monétaire la visite de M. Duplessis à M. Bracken. "Visite de cordialité", a dit le chef conservateur, MM. Duplessis et Bracken ont dû causer de puérilité, de chiffons et de dentelles, fait remarquer M. Laurendeau.

Le chroniqueur rappelle que le docteur Hamel et le docteur Prince ont fait appel aux souscriptions en faveur du Bloc Populaire, puis il fait allusion aux récentes conférences de MM. Valmore Bienvenu et Perrault Casgrain disant que ces

Un service à la mémoire de M. E. Godbout

Jeudi, le 8 avril, à 9 heures de l'avant-midi, en la basilique de Québec, les membres de l'Assemblée législative feront chanter un service pour le repos de l'âme de feu M. Eugène Godbout, père de l'hon. M. Adélard Godbout, premier ministre de la province.

Deux détousseurs ont été pincés

Chicoutimi. — (D.N.C.). — Deux voleurs ont été pincés, dans la nuit de jeudi à vendredi, environ une heure après avoir commis un vol avec effraction au restaurant de M. J.-J. Blackburn, propriétaire des taxis 393 de Chicoutimi. Un des voleurs est entré par la fenêtre vers 1 heure du matin, pendant que son complice surveillait les alentours. Il put emporter une bonne provision de cigarettes, mais il tenta vainement d'ouvrir la caisse enregistreuse. Un passant alerta immédiatement la police. Le sergent Gravel et le constable Bouchard, aidés de M. Blackburn, purent rejoindre les voleurs dans la route d'Arvida, les ramener à Chicoutimi par un truc habile et les mettre en sûreté pour la nuit. Les prévenus ont comparu, le matin, devant M. le juge Boivin, en cour de Magistral, et ont reçu leur sentence plus tard. Il s'agit de deux étrangers.

Il ne reste plus que dix jours

Ottawa, 5. — (BUP). — Les menagères sont avisées aujourd'hui, qu'il ne leur reste plus que dix jours pour demander leur approvisionnement de sucre pour confitures, gelées et conserves.

Toutes les cartes de demande doivent être reçues par le bureau de rationnement au plus tard le 15 avril. On fait remarquer que si les cartes étaient reçues plus tôt, cela faciliterait davantage la distribution du sucre avant que la saison de la mise en conserve des fruits ne soit commencée.

gens "constatent avec stupeur que les Canadiens français à l'immense majorité ne changent de parti qu'idée".

M. Laurendeau revient à la motion Chaloult touchant le cadavre de millions et riposte à M. Duplessis. M. Duplessis, dit-il, a compris que sa position est intenable. Mais sa déclaration le place dans une situation pire encore. Quand tous les journalistes affirment que M. Hormidas Langlais a appuyé M. Chaloult, M. Duplessis prend figure étrange en donnant à entendre que tous les journalistes se sont trompés. C'est leur faire injure, dit M. Laurendeau.

M. Pierre Boucher a lu la causerie de M. Laurendeau à CHRC.

2 ans de bagne

Raymond Noël a été condamné à deux années de pénitencier, ce matin, par M. le juge Laetare Roy, après avoir plaidé coupable à l'accusation d'avoir commis quatre cambriolages chez divers marchands de notre ville. Le prévenu avait été arrêté par la police municipale.

Il avait cambriolé l'établissement de M. Pierre Bouchard, de M. Giroux, à la Salle Paroissiale de Limoilou et à l'International Harvester. Il avait également pénétré avec effraction dans l'établissement Coca-Cola dans le but d'y commettre un vol.

Elle va imiter les 5 jumelles

ST-PAUL, Minnesota, 5. — (B.U.P.). — Catherine Butler, 10 ans, a quitté St-Paul aujourd'hui, en compagnie de sa mère pour se rendre à Corbeil, O'n t'a r.i.o. où elle transmettra à u x quintuplettes Dionne une invitation officielle à devenir les marraines de cinq garçons, dont le lancement aura lieu à Superior, Wisconsin, le 9 mai prochain.

Catherine Butler est la fille de Robert Butler, président de la "Walter Butler Shipyard Inc." qui construit ces navires.

Les invitations que l'on transmettra aux jumelles Dionne portent les signatures de Cordell Hull, secrétaire d'Etat américain, et de l'amiral Emory-S. Land, président de la Commission maritime américaine.

Un voleur est pris sur le fait

Un militaire a été pris sur le fait en train de défoncer un tronc au Patronage Laval, 40, Avenue Bigaouette, ce matin, vers dix heures. Le prévenu, qui est célibataire et âgé de 36 ans, a été appréhendé par la police municipale après qu'une plainte eut été portée contre lui par une personne qui se trouvait dans la chapelle du Patronage au moment du vol. Le tronc ne contenait que \$0.70.

Le prévenu a été conduit aux quartiers généraux de la Sûreté municipale et interrogé par les détectives. Cet après-midi, il sera traduit en Cour des Sessions de la Paix et accusé également d'avoir défoncé trois tronc en l'église des Saints-Martyrs et deux à l'église de Notre-Dame de Grâce, durant le mois de mars.

En outre, la Sûreté provinciale l'accusera d'avoir défoncé un tronc à l'église de Silery. Dans tous les cas, le montant volé est peu considérable.

Feu Mme Chamberland

On nous prie d'annoncer que les funérailles de madame Jeanne Chamberland, décédée ces jours derniers, auront lieu à St-Philippe de Neri, mercredi au lieu de mardi.

Règlement "ultra vires" dans l'opinion du Recorder

La Cour supérieure va être saisie aujourd'hui même de la cause de la Cité de Québec versus la maison Germain Lépine, s.r.l.

La maison Germain Lépine était poursuivie, on le sait, pour avoir exploité à l'encontre d'un règlement municipal, un salon mortuaire au No 38 de la rue Trunbull.

Tout en ajournant son jugement au 12 avril, S. H. le recorder Emile Morin a déclaré ce matin que le règlement sur lequel la ville s'appuie pour poursuivre la maison Germain Lépine est "ultra vires".

Le juge annonce alors qu'il ajournait son jugement au 12 avril pour permettre à la demanderesse (la cité de Québec) ou d'annuler son règlement ou de se désister de sa poursuite et de permettre à la défenderesse, si elle le juge à propos, de présenter une requête à la Cour supérieure pour un bref de certiorari.

Le juge Morin a dit qu'il avait consulté le juge des Révisions, et celui-ci partageait son avis quant au délai relatif au jugement et au motif du délai. "Nous ne nous prononçons pas officiellement sur la validité du règlement parce que nous n'en avons pas la juridiction", déclara le recorder Morin.

Aussitôt après Me Valmore Bienvenu, procureur de la maison Germain Lépine, nous a déclaré que toutes les procédures étaient prêtes pour prendre un certiorari en Cour Supérieure. "Nous savons, dit-il, que l'article 336 de la charte ne prévoit pas le cas des directeurs municipaux et que le règlement passé par la ville n'est pas couvert par la charte, par conséquent ce règlement est "ultra vires".

En Cour supérieure on va plaider sur la validité même du règlement.

Il s'agit maintenant de savoir ce que la Ville va faire. A la demande du juge Morin, Me Georges Delisle va aviser le greffier de la Cité de l'opinion émise par le président adjoint du tribunal municipal. La question sera probablement soulevée à la prochaine réunion du Comité administratif.

Que feront les propriétaires de la rue Saint-Cyrille et de la rue Turnbull qui s'opposent à la présence d'un salon mortuaire dans leur voisinage? Ces propriétaires sont représentés par Me Edouard Laliberté qui a plaidé avec Me Georges Delisle du côté de la poursuite.

La cause de la Cité versus la maison Germain Lépine était devant la Cour du Recorder depuis plusieurs mois déjà. Dans une première cause Me Bienvenu avait obtenu une motion de non lieu. Dans une seconde poursuite, Mes Delisle et Laliberté avaient fait rejeter cette fois une motion du même genre.

De son côté Me Laliberté nous a déclaré, après que Me Bienvenu eût annoncé sa décision d'aller en Cour Supérieure: "Nous prétendons que le règlement est légal et basé sur les articles 335, 336 et 337 de la charte".

Encouragez nos ANNONCEURS

SUPERBES MOBILIERS DE VIVOIR

Construction sur ressorts
Fabrication KROEHLER ET SUPER CRAFT



LE PLUS GRAND CHOIX A QUEBEC

Un bon CHESTERFIELD est un mobilier indispensable dans le foyer, à condition que ce soit un mobilier de haute qualité, de très longue durée et d'une élégance et d'un confort exceptionnels. Nous en avons un grand choix dans les fameuses marques KROEHLER et SUPER CRAFT. Tous sont recouverts avec les tissus de la meilleure qualité. Leur construction sur ressorts est impeccable et ils sont spécialement fabriqués pour donner le maximum de confort. Grande variété de tissus et de finis. Venez les examiner avant d'acheter.

C. ROBITAILLE
PLANS - RADIOS - LESSIVEUSES - MEUBLES - POELES - REFRIGERATEURS
320, rue St-Joseph Téléphone : 8167

MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLANTS DU CANADA

Dr E. Maranda
SPECIALISTE
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
829, rue ST-VALLIER TEL: 2-5832

LIQUEURS
FORTIER
SAINES ET RAFFRAICHISSANTES

demandes
VICHY LIMONADE
DRY GINGER ALE
ORANGE D'OR

CHEZ VOTRE
ÉPICIER ou RESTAURATEUR

Servez très froid



Des tanks pour Rommel en Tunisie

● Cette photo d'origine ennemie nous montre un char d'assaut allemand qu'on est en train de débarquer d'un navire axiste dans un port de la Tunisie encore occupée par l'Axe. Cette photo vient d'arriver à New-York, après avoir passé par Lisbonne. (Photo Acme approuvée par la censure)

Analyses et commentaires

L'actualité économique et financière

Par ROGER VEZINA

Une autre année de progrès pour

L'Alliance Nationale

Le dernier bilan annuel de l'Alliance Nationale démontre une fois de plus que cette société mutuelle d'assurance sur la vie a reçu du public un encouragement bien mérité.

Certains chiffres démontrent d'une façon toute particulière les progrès réalisés par l'Alliance Nationale au cours de l'année 1942.

En effet, cette société a recueilli plus de \$11 millions d'affaires nouvelles et le total des polices en vigueur dépasse présentement les \$50 millions.

Les recettes provenant de la perception des primes ont dépassé la somme de \$1 million et contribué pour autant à un encaissement total de \$1,841,000.

Du point de vue actif, en plus d'une réserve légale de \$5,933,000, l'Alliance Nationale a pu constituer des réserves additionnelles s'établissant présentement à la somme globale et imposante de \$2,051,000. En outre, elle dispose d'un surplus de \$2,500,000. Tous ces chiffres démontrent que l'Alliance Nationale, grâce à une intelligente et prévoyante politique d'administration, est plus en mesure que jamais d'assurer à ses 63,000 sociétaires actuels et à tous les nombreux assurés qui ne manqueront pas de lui faire confiance dès cette année, la plus entière protection.

Enfin, nous sommes heureux de souligner à notre public lecteur que, depuis 1893, l'Alliance Nationale a payé en bénéfices d'assurance la somme imposante de \$21,385,000.

A l'occasion de la publication de son bilan annuel, l'Alliance Nationale lance une invitation toute spéciale à tous ceux de nos frères qui ont besoin d'assurance et de protection. Nous sommes persuadés que nombreux, encore cette année, seront ceux qui souscriront à une invitation capable de les servir personnellement et de contribuer à notre affranchissement économique.

5 avril 1943.

Président



M. le docteur Cypriot, de Montréal, qui vient d'être réélu président général de la compagnie d'assurance mutuelle "L'Alliance Nationale".

Le bilan annuel de Noranda Mines

La production et les revenus divers de Noranda Mines Ltd. s'établissent à \$21,451,956 en 1942, comparativement à \$21,987,990 en 1941 et \$20,263,806 en 1940. Les frais d'exploitation se placent à \$5,675,581, au lieu de \$6,129,641 et \$6,611,721 respectivement. Les provisions pour taxes se montent à \$4,498,962, en regard de \$4,056,577 et \$3,007,903. Le bénéfice net se traduit par \$10,684,645, par rapport à \$11,663,621 et \$10,091,421 en 1941 et 1940.

Cette baisse du bénéfice provient surtout d'une diminution d'approximativement 18 cents par action dans le revenu divers et d'une hausse d'environ 19 cents l'action sur les taxes. Toutefois la dividende de \$4 est amplement gagnée.

Durant l'année, la compagnie a aussi amélioré d'une façon appréciable la situation financière. Au bilan, le fonds de roulement s'est accru à \$17,585,509, en comparaison de \$15,076,679 à la fin de 1941 et \$13,931,025 à la fin de 1940. L'encaisse a été réduite à \$2,173,731, par rapport à \$5,700,999 en 1941, mais d'autres postes de l'actif disponible, tels que les prêts à demande, ont augmenté.

D'un jour à l'autre

LES MARCHES MOBILIERS

Revue générale de la situation

Le trend était ascendant dans le groupe des utilités et irrégulier dans les autres groupes, samedi, à la Bourse de New-York. L'avance des utilités s'explique par le fait que ces valeurs sont présentement considérées par les analystes comme étant derrière le marché.

LES OBLIGATIONS

Le trend des utilités était ferme sur un marché des obligations irrégulièrement à la hausse, samedi, sur le marché américain des obligations. Les titres ferroviaires furent cependant les plus actifs. Sur le marché des obligations internationales les titres de l'Australie étaient fermes. Les bons du Trésor n'ont pas été transigés.

LES DENREES

A l'exception des options de mai qui se maintiennent toujours à leur meilleur niveau de l'année, les céréales ont encaissé des pertes fractionnaires, samedi. Le blé clôture en gain de 1-8 ou en perte de 3-8; l'avoine, 1-8 à la hausse ou 3-8 en perte; et le seigle, au même niveau ou 1-4 à la hausse. A Winnipeg, le blé perd un peu de terrain. Les options de coton ont perdu quelques points.

WALL-STREET

Les valeurs canadiennes étaient irrégulières, samedi, à la Bourse de New-York. Lake Shore gagnait un peu de terrain tandis que Dome et McIntyre fléchissaient légèrement. Distillers-Seagram est demeuré stable.

Les titres les plus recherchés comprenaient National Power & Light, American Water Works, North American Public Service of New-Jersey, Consolidated Edison Electric Power and Light, Zenith Radio, Chesapeake & Ohio, Lackawanna, Southern Pacific, Texas Company et South American Gold and Platinum. Les retardataires furent Bethlehem, Great Northern, General Motors, American Can, Goodrich, J.I. Case, Deere, Eastman Kodak, Kennecott, Sears Roebuck, Montgomery Ward et United Aircraft.

Total des versements pour la journée de samedi: \$35,610 comparativement à \$39,030 le samedi antérieur. Sur le Curb: \$25,885 comparativement à \$28,670 le samedi antérieur.

LES COURS MOYENS DOW-JONES

Stocks	Ouv	Haut	Bas	Ferm.	Chang. net
30 Industriels	125.52	135.79	135.25	135.60	moins 0.07
20 Ferroviaires	34.53	34.93	34.69	34.84	plus 0.06
15 Utilités	18.59	18.75	18.51	18.73	plus 0.20
65 Stocks	46.02	46.75	46.50	46.68	plus 0.07

Bourse de Montréal

MONTREAL, 5. — (BUP). —

Sur un marché assez actif, le trend était plutôt irrégulier, samedi à la Bourse de Montréal. Quelques stocks spécieux n'ont pas moins atteint de nouveaux hauts pour l'année.

Price Brothers privilégié s'est haussé un nouveau sommet pour les papiers, mais Bathurst a perdu du terrain. Dans l'industrie, National Steel, Canadian Cement et Dominion Bridge se sont raffermis tandis que General Steel Ware, Dominion Tar, Canadian Car privilégié et Asbestos fléchissaient.

Les services publics furent plus faibles, Brazilian Traction, B.C. Power "A" et Canada Northern Power s'inscrivent en perte. C.P.R. a fait du progrès pour les transports, mais Canada Steamship a baissé.

Pour les métaux, Alcoa privilégié et Hudson Bay Mining ont fait des gains, avec Noranda. Les titres inchangés comprenaient Aluminium, Consolidated Smelters, Dominion Coal privilégié, Dryden, Gypsum, Hamilton Bridge, International Nickel, McGill-Edison, Price ordinaire et St-Lawrence Corporation ordinaire.

Il s'est fait peu de chose sur le Curb et les changements de prix furent généralement en hausse.

B.A. Oil a touché une cime pour l'industriel et Canadian Breweries privilégié s'est raffermi. Lake St-John a fait un gain pour les papeteries et Donnacona a rétrogradé.

Power Corporation second privilégié a touché un sommet pour les services publics. Pour les métaux, Wood Cadillac est resté stationnaire sur un marché ferme.

Bourse de Toronto

TORONTO, 5. — (BUP). —

Le marché tout d'abord, le marché devint plus lourd au moment de la fermeture, samedi, à la Bourse de Toronto. Dans l'ensemble les pertes l'ont emporté sur les gains.

Les mines d'or semblaient devoir faire du chemin au début de la séance, mais elles perdirent contenance, Dome a faibli de 1-2 point à 23-1/4 et des pertes mineures ont affecté Mariposa, Preston, Aunor, Senator, Broulan et Leitch. Lake Shore fut traité au cours de 14-1/2 pour un gain de 1-8 et Teck Hughes, Sylvanite et Cochenour Willans ont fait des progrès.

Les métaux usuels étaient à tendance de baisse.

On signalait en fermeture une marge de pertes pour les outils de ferme, les services publics et les brevages.

Quelques titres de pétroles de l'ouest ont été traités en fort volume et à des prix fermes. Fortitude a avancé de 5 cents à 1.25 et British-Dominion à 29 gagnant 1 cent. Anglo-Canadian et MacDoughall-Segur se sont inscrits en perte.

Le bilan annuel de Can. Dredge

TORONTO, (BUP). — En 1942, Canadian Dredge & Dock Company a réalisé un bénéfice net de \$109,415, soit l'équivalent de \$1.15 par action ordinaire. L'année précédente s'était soldée par un déficit de \$32,977.

Le bénéfice brut de 1942 s'est élevé à \$303,566 et les revenus divers ont porté le total à \$329,800. La réserve de dépréciation a été de \$125,000 et la provision pour les impôts, de \$70,000. L'avoir disponible est de \$873,420 et le passif exigible de \$65,862 ce qui donne un fonds de roulement de \$807,558 à comparer à \$726,906 à la fin de 1941. La compagnie a entièrement remboursé un emprunt de banque de \$100,000 qui apparaissait au rapport de 1941.

Président



M. Norman Holland, président et directeur-gérant de la compagnie de peintures et vernis "Brandram-Henderson".

Bourse de Toronto

Cours fournis par L.-G. Heaublein & Cie, 70, rue St-Pierre, Québec, Tél. 2-1231.

Titres : Ouv. Haut Bas Ferm.

Autor	167	167	167	167
Aldermac Copper	12	12	12	12
Beattie G. M. L.	18	18	18	18
Base Metals Mtn.	69	69	69	69
Broulan Porcupine	35	32	32	32
Chertville Larder	26	26	26	26
Chertville Larder	127	127	127	127
East Mal. M. L.	24	24	24	24
God's Lake M. L.	365	360	360	360
Hard H. G. M. L.	48	48	48	48
Hudson Bay M.	211	212	212	212
Kerr, A. G. M. L.	605	600	600	600
Kirk, L. G. M. L.	62	62	62	62
Lake Shore M. L.	15	14	15	15
MacL. C. G. M. L.	128	128	128	128
McWaters G. M. L.	15	15	15	15
Noranda M. L.	46	46	46	46
Park, H. G. M. L.	46	46	46	46
Pion. G. M. L.	175	174	175	175
Pion. G. M. L.	72	72	72	72
Price, E. D. M. L.	184	186	186	186
Sherritt G. M. L.	650	650	650	650
Sherritt G. M. L.	90	90	90	90
Silver, H. G. M. L.	270	270	270	270
Southern B. M. L.	190	190	190	190
Syl. G. M. L.	150	149	150	150
Teck, H. G. M. L.	250	250	250	250
Teck, H. G. M. L.	250	250	250	250
Wright, H. G. M. L.	475	480	480	480
Wright, H. G. M. L.	255	255	255	255
Bank, C. M. L.	64	64	64	64
Blackbird M. L.	17	17	17	17
Cariboo G. M. L.	118	118	118	118
Leitch G. M. L.	82	81	81	81
Lamaque G. M. L.	470	460	470	470
Malartic G. M. L.	175	171	171	171
Med. H. G. M. L.	120	117	117	117
Sladen M. L.	41	38	41	41
Upper Canada	119	118	118	118
Alta. Chas.	62	60	62	62
Calgary & Edm.	150	150	150	150
Calumet Oils Ltd.	26	26	26	26
Home Oil Co. Ltd.	330	330	330	330
Ontario Nickel	98	98	98	98
Royalite Oil Co. L.	25	25	25	25

Produits agricoles

Marché au comptant

Québec, 92 points 354 of.

PRINX DES OEUFS

Marché au comptant

Prix de gros

A-gros

A-moyens

A-poulettes

Marché à terme

Avril

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Prix de vente au comptant

Aujourd'hui à 12 heures 30

Curb de Montréal

(Par L.-G. Heaublein & Cie, 70, rue St-Pierre, Québec, Tél. 2-1231.)

Abit. P. R. 65% .. 7 1/4

B. & O. Oil .. 2 1/2

Can. Brew .. 2 1/2

Cons. Pap .. 3 1/2

Forde A .. 2 1/2

Fraser V. T. .. 15

Mitchell, Rob .. 17 1/2

MINES .. 15

Lake Shore .. 15

Sisco .. 40

Est. Martine .. 115

Falcon Nickel .. 270

God's Lake M. .. 21

Gunnar Gold M. .. 11 1/2

Hudson Bay M. .. 21 1/2

Hollinger Con. .. 19 1/2

Kerr, Addison .. 605

Kirkland Lake .. 45

Little Long L. .. 70

Lake Shore M. L. .. 15

Minning Corp .. 190B

McKenzie Red L. .. 20

McIntyre Porc .. 36

McWaters G. M. L. .. 15

St. Anthony G. M. L. .. 3

Shaden Malartic .. 40

Upper Canada .. 120

Anglo Can Oil .. 85

Calumet Oils Ltd. .. 28

Dalhousie Oil Co. .. 30B

Home Oil Co Ltd 332B

St. Anthony G. M. L. .. 3

Lamaque Gold .. 22

St. Anthony G. M. L. .. 3

Shaden Malartic .. 40

Upper Canada .. 120

Anglo Can Oil .. 85

Calumet Oils Ltd. .. 28

Dalhousie Oil Co. .. 30B

Home Oil Co Ltd 332B

St. Anthony G. M. L. .. 3

Shaden Malartic .. 40

Upper Canada .. 120

Anglo Can Oil .. 85

Calumet Oils Ltd. .. 28

Dalhousie Oil Co. .. 30B

Home Oil Co Ltd 332B

St. Anthony G. M. L. .. 3

Shaden Malartic .. 40

Upper Canada .. 120

Anglo Can Oil .. 85

Calumet Oils Ltd. .. 28

Dalhousie Oil Co. .. 30B

Home Oil Co Ltd 332B

St. Anthony G. M. L. .. 3

Shaden Malartic .. 40

Upper Canada .. 120

Anglo Can Oil .. 85

Calumet Oils Ltd. .. 28

Dalhousie Oil Co. .. 30B

Home Oil Co Ltd 332B

St. Anthony G. M. L. .. 3

Shaden Malartic .. 40

Upper Canada .. 120

Anglo Can Oil .. 85

Calumet Oils Ltd. .. 28

Dalhousie Oil Co. .. 30B

Home Oil Co Ltd 332B



Titre et texte corrigés — sans droits réservés — Ottawa 1942

Sous cette rubrique, pour l'information de nos lecteurs, nous donnons des indications diverses et une appréciation morale sur les films actuellement à l'affiche dans différents cinémas, sans toutefois assumer la responsabilité quant aux autres parties du programme offert en ces salles.

Le *Cine-Bulletin* n'est pas destiné au public des salles paroissiales. Il s'adresse à celui des salles publiques de cinéma. Il constitue moins une invitation à les fréquenter qu'une mise en garde contre ceux de leurs spectacles qui offrent le plus de dangers.

Il n'est tenu, il aucun compte des télégrammes des exhibiteurs de cinéma. Il ne bulletin ne contient pas d'annonces payantes.

Les citations mentionnées plus haut n'ont pas été prises dans les sources d'information. Pour les films lus, condamnation, la note est donnée sur la base de l'avis de la censure ou de la censure effectuée par le Bureau de Censure des vues animées de la province de Québec.

APPRECIATION MORALE

1. Ne semble offrir aucun danger pour le public en général.

2. Ne convient qu'à des spectateurs adultes, surtout en raison de la violence de la scène de la mort de la mère.

3. A déconseiller, parce que dangereux.

4. A conseiller et à combattre.

5. Film dont nous n'avons pas la censure. Un chiffre placé devant le point d'interrogation indique la censure probable.

L'ETOILE placée à la suite d'un chiffre indique un spectacle qui nous paraît comporter un réel intérêt.

Classification : 1. Histoire d'homme, 2. Histoire d'animal, 3. Histoire d'objet, 4. Histoire d'homme et d'animal, 5. Histoire d'homme et d'objet, 6. Histoire d'animal et d'objet, 7. Histoire d'homme, d'animal et d'objet.

"Cambrail"

Drame interprété par Tim Holt, Dolores Costello et Joseph Cotten. L'histoire traite de la décadence d'une riche famille habitant une ville du centre des U.S.A. Il y a eu un grand incendie qui a détruit la maison de la mère et après la mort de celle-ci, le jeune homme obligé de travailler pour vivre, est victime d'un incendie qui le rend infirme.

"Rags to Riches"

1. Production sur les aventures de braves gens aux prises avec une troupe de cancéraux.

"Canadien"

1. La sœur blanche. Une jeune fille dans un village pauvre. Une jeune fille dans un village pauvre. Une jeune fille dans un village pauvre.

"Capitol"

ANDY HARDY'S DOUBLE LIFE — 1. Comédie de série avec Mickey Rooney et Lewis Stone. Les deux héros ont des aventures sentimentales et de la façon dont ils se retrouvent.

"Cartier"

YOU NEVER NEVER LOVELIER — 1. Film musical avec Fred Astaire et Ginger Rogers. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Cinéma de Paris"

PARIS-NEW-YORK — 1. Comédie dramatique avec Gaby Morlay, Michel Simon, Jules Berry et Claude Dauphin. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

"Gangsters de Chateaufort"

1. Comédie avec Alibert. L'histoire d'un homme qui se marie et imagine de lui-même des lettres amoureux. Le plan musical est excellent. L'avis de censure est en faveur.

HORAIRES DES PROGRAMMES

CAMBRIAL — Dans le réseau à 9 h. 25, 7 h. 30, 10 h. 15, 12 h. 45, 2 h. 15, 4 h. 45, 7 h. 15, 9 h. 45, 11 h. 15, 13 h. 45, 16 h. 15, 18 h. 45, 21 h. 15, 23 h. 45, 26 h. 15, 28 h. 45, 31 h. 15, 33 h. 45, 36 h. 15, 38 h. 45, 41 h. 15, 43 h. 45, 46 h. 15, 48 h. 45, 51 h. 15, 53 h. 45, 56 h. 15, 58 h. 45, 61 h. 15, 63 h. 45, 66 h. 15, 68 h. 45, 71 h. 15, 73 h. 45, 76 h. 15, 78 h. 45, 81 h. 15, 83 h. 45, 86 h. 15, 88 h. 45, 91 h. 15, 93 h. 45, 96 h. 15, 98 h. 45, 101 h. 15, 103 h. 45, 106 h. 15, 108 h. 45, 111 h. 15, 113 h. 45, 116 h. 15, 118 h. 45, 121 h. 15, 123 h. 45, 126 h. 15, 128 h. 45, 131 h. 15, 133 h. 45, 136 h. 15, 138 h. 45, 141 h. 15, 143 h. 45, 146 h. 15, 148 h. 45, 151 h. 15, 153 h. 45, 156 h. 15, 158 h. 45, 161 h. 15, 163 h. 45, 166 h. 15, 168 h. 45, 171 h. 15, 173 h. 45, 176 h. 15, 178 h. 45, 181 h. 15, 183 h. 45, 186 h. 15, 188 h. 45, 191 h. 15, 193 h. 45, 196 h. 15, 198 h. 45, 201 h. 15, 203 h. 45, 206 h. 15, 208 h. 45, 211 h. 15, 213 h. 45, 216 h. 15, 218 h. 45, 221 h. 15, 223 h. 45, 226 h. 15, 228 h. 45, 231 h. 15, 233 h. 45, 236 h. 15, 238 h. 45, 241 h. 15, 243 h. 45, 246 h. 15, 248 h. 45, 251 h. 15, 253 h. 45, 256 h. 15, 258 h. 45, 261 h. 15, 263 h. 45, 266 h. 15, 268 h. 45, 271 h. 15, 273 h. 45, 276 h. 15, 278 h. 45, 281 h. 15, 283 h. 45, 286 h. 15, 288 h. 45, 291 h. 15, 293 h. 45, 296 h. 15, 298 h. 45, 301 h. 15, 303 h. 45, 306 h. 15, 308 h. 45, 311 h. 15, 313 h. 45, 316 h. 15, 318 h. 45, 321 h. 15, 323 h. 45, 326 h. 15, 328 h. 45, 331 h. 15, 333 h. 45, 336 h. 15, 338 h. 45, 341 h. 15, 343 h. 45, 346 h. 15, 348 h. 45, 351 h. 15, 353 h. 45, 356 h. 15, 358 h. 45, 361 h. 15, 363 h. 45, 366 h. 15, 368 h. 45, 371 h. 15, 373 h. 45, 376 h. 15, 378 h. 45, 381 h. 15, 383 h. 45, 386 h. 15, 388 h. 45, 391 h. 15, 393 h. 45, 396 h. 15, 398 h. 45, 401 h. 15, 403 h. 45, 406 h. 15, 408 h. 45, 411 h. 15, 413 h. 45, 416 h. 15, 418 h. 45, 421 h. 15, 423 h. 45, 426 h. 15, 428 h. 45, 431 h. 15, 433 h. 45, 436 h. 15, 438 h. 45, 441 h. 15, 443 h. 45, 446 h. 15, 448 h. 45, 451 h. 15, 453 h. 45, 456 h. 15, 458 h. 45, 461 h. 15, 463 h. 45, 466 h. 15, 468 h. 45, 471 h. 15, 473 h. 45, 476 h. 15, 478 h. 45, 481 h. 15, 483 h. 45, 486 h. 15, 488 h. 45, 491 h. 15, 493 h. 45, 496 h. 15, 498 h. 45, 501 h. 15, 503 h. 45, 506 h. 15, 508 h. 45, 511 h. 15, 513 h. 45, 516 h. 15, 518 h. 45, 521 h. 15, 523 h. 45, 526 h. 15, 528 h. 45, 531 h. 15, 533 h. 45, 536 h. 15, 538 h. 45, 541 h. 15, 543 h. 45, 546 h. 15, 548 h. 45, 551 h. 15, 553 h. 45, 556 h. 15, 558 h. 45, 561 h. 15, 563 h. 45, 566 h. 15, 568 h. 45, 571 h. 15, 573 h. 45, 576 h. 15, 578 h. 45, 581 h. 15, 583 h. 45, 586 h. 15, 588 h. 45, 591 h. 15, 593 h. 45, 596 h. 15, 598 h. 45, 601 h. 15, 603 h. 45, 606 h. 15, 608 h. 45, 611 h. 15, 613 h. 45, 616 h. 15, 618 h. 45, 621 h. 15, 623 h. 45, 626 h. 15, 628 h. 45, 631 h. 15, 633 h. 45, 636 h. 15, 638 h. 45, 641 h. 15, 643 h. 45, 646 h. 15, 648 h. 45, 651 h. 15, 653 h. 45, 656 h. 15, 658 h. 45, 661 h. 15, 663 h. 45, 666 h. 15, 668 h. 45, 671 h. 15, 673 h. 45, 676 h. 15, 678 h. 45, 681 h. 15, 683 h. 45, 686 h. 15, 688 h. 45, 691 h. 15, 693 h. 45, 696 h. 15, 698 h. 45, 701 h. 15, 703 h. 45, 706 h. 15, 708 h. 45, 711 h. 15, 713 h. 45, 716 h. 15, 718 h. 45, 721 h. 15, 723 h. 45, 726 h. 15, 728 h. 45, 731 h. 15, 733 h. 45, 736 h. 15, 738 h. 45, 741 h. 15, 743 h. 45, 746 h. 15, 748 h. 45, 751 h. 15, 753 h. 45, 756 h. 15, 758 h. 45, 761 h. 15, 763 h. 45, 766 h. 15, 768 h. 45, 771 h. 15, 773 h. 45, 776 h. 15, 778 h. 45, 781 h. 15, 783 h. 45, 786 h. 15, 788 h. 45, 791 h. 15, 793 h. 45, 796 h. 15, 798 h. 45, 801 h. 15, 803 h. 45, 806 h. 15, 808 h. 45, 811 h. 15, 813 h. 45, 816 h. 15, 818 h. 45, 821 h. 15, 823 h. 45, 826 h. 15, 828 h. 45, 831 h. 15, 833 h. 45, 836 h. 15, 838 h. 45, 841 h. 15, 843 h. 45, 846 h. 15, 848 h. 45, 851 h. 15, 853 h. 45, 856 h. 15, 858 h. 45, 861 h. 15, 863 h. 45, 866 h. 15, 868 h. 45, 871 h. 15, 873 h. 45, 876 h. 15, 878 h. 45, 881 h. 15, 883 h. 45, 886 h. 15, 888 h. 45, 891 h. 15, 893 h. 45, 896 h. 15, 898 h. 45, 901 h. 15, 903 h. 45, 906 h. 15, 908 h. 45, 911 h. 15, 913 h. 45, 916 h. 15, 918 h. 45, 921 h. 15, 923 h. 45, 926 h. 15, 928 h. 45, 931 h. 15, 933 h. 45, 936 h. 15, 938 h. 45, 941 h. 15, 943 h. 45, 946 h. 15, 948 h. 45, 951 h. 15, 953 h. 45, 956 h. 15, 958 h. 45, 961 h. 15, 963 h. 45, 966 h. 15, 968 h. 45, 971 h. 15, 973 h. 45, 976 h. 15, 978 h. 45, 981 h. 15, 983 h. 45, 986 h. 15, 988 h. 45, 991 h. 15, 993 h. 45, 996 h. 15, 998 h. 45, 1001 h. 15, 1003 h. 45, 1006 h. 15, 1008 h. 45, 1011 h. 15, 1013 h. 45, 1016 h. 15, 1018 h. 45, 1021 h. 15, 1023 h. 45, 1026 h. 15, 1028 h. 45, 1031 h. 15, 1033 h. 45, 1036 h. 15, 1038 h. 45, 1041 h. 15, 1043 h. 45, 1046 h. 15, 1048 h. 45, 1051 h. 15, 1053 h. 45, 1056 h. 15, 1058 h. 45, 1061 h. 15, 1063 h. 45, 1066 h. 15, 1068 h. 45, 1071 h. 15, 1073 h. 45, 1076 h. 15, 1078 h. 45, 1081 h. 15, 1083 h. 45, 1086 h. 15, 1088 h. 45, 1091 h. 15, 1093 h. 45, 1096 h. 15, 1098 h. 45, 1101 h. 15, 1103 h. 45, 1106 h. 15, 1108 h. 45, 1111 h. 15, 1113 h. 45, 1116 h. 15, 1118 h. 45, 1121 h. 15, 1123 h. 45, 1126 h. 15, 1128 h. 45, 1131 h. 15, 1133 h. 45, 1136 h. 15, 1138 h. 45, 1141 h. 15, 1143 h. 45, 1146 h. 15, 1148 h. 45, 1151 h. 15, 1153 h. 45, 1156 h. 15, 1158 h. 45, 1161 h. 15, 1163 h. 45, 1166 h. 15, 1168 h. 45, 1171 h. 15, 1173 h. 45, 1176 h. 15, 1178 h. 45, 1181 h. 15, 1183 h. 45, 1186 h. 15, 1188 h. 45, 1191 h. 15, 1193 h. 45, 1196 h. 15, 1198 h. 45, 1201 h. 15, 1203 h. 45, 1206 h. 15, 1208 h. 45, 1211 h. 15, 1213 h. 45, 1216 h. 15, 1218 h. 45, 1221 h. 15, 1223 h. 45, 1226 h. 15, 1228 h. 45, 1231 h. 15, 1233 h. 45, 1236 h. 15, 1238 h. 45, 1241 h. 15, 1243 h. 45, 1246 h. 15, 1248 h. 45, 1251 h. 15, 1253 h. 45, 1256 h. 15, 1258 h. 45, 1261 h. 15, 1263 h. 45, 1266 h. 15, 1268 h. 45, 1271 h. 15, 1273 h. 45, 1276 h. 15, 1278 h. 45, 1281 h. 15, 1283 h. 45, 1286 h. 15, 1288 h. 45, 1291 h. 15, 1293 h. 45, 1296 h. 15, 1298 h. 45, 1301 h. 15, 1303 h. 45, 1306 h. 15, 1308 h. 45, 1311 h. 15, 1313 h. 45, 1316 h. 15, 1318 h. 45, 1321 h. 15, 1323 h. 45, 1326 h. 15, 1328 h. 45, 1331 h. 15, 1333 h. 45, 1336 h. 15, 1338 h. 45, 1341 h. 15, 1343 h. 45, 1346 h. 15, 1348 h. 45, 1351 h. 15, 1353 h. 45, 1356 h. 15, 1358 h. 45, 1361 h. 15, 1363 h. 45, 1366 h. 15, 1368 h. 45, 1371 h. 15, 1373 h. 45, 1376 h. 15, 1378 h. 45, 1381 h. 15, 1383 h. 45, 1386 h. 15, 1388 h. 45, 1391 h. 15, 1393 h. 45, 1396 h. 15, 1398 h. 45, 1401 h. 15, 1403 h. 45, 1406 h. 15, 1408 h. 45, 1411 h. 15, 1413 h. 45, 1416 h. 15, 1418 h. 45, 1421 h. 15, 1423 h. 45, 1426 h. 15, 1428 h. 45, 1431 h. 15, 1433 h. 45, 1436 h. 15, 1438 h. 45, 1441 h. 15, 1443 h. 45, 1446 h. 15, 1448 h. 45, 1451 h. 15, 1453 h. 45, 1456 h. 15, 1458 h. 45, 1461 h. 15, 1463 h. 45, 1466 h. 15, 1468 h. 45, 1471 h. 15, 1473 h. 45, 1476 h. 15, 1478 h. 45, 1481 h. 15, 1483 h. 45, 1486 h. 15, 1488 h. 45, 1491 h. 15, 1493 h. 45, 1496 h. 15, 1498 h. 45, 1501 h. 15, 1503 h. 45, 1506 h. 15, 1508 h. 45, 1511 h. 15, 1513 h. 45, 1516 h. 15, 1518 h. 45, 1521 h. 15, 1523 h. 45, 1526 h. 15, 1528 h. 45, 1531 h. 15, 1533 h. 45, 1536 h. 15, 1538 h. 45, 1541 h. 15, 1543 h. 45, 1546 h. 15, 1548 h. 45, 1551 h. 15, 1553 h. 45, 1556 h. 15, 1558 h. 45, 1561 h. 15, 1563 h. 45, 1566 h. 15, 1568 h. 45, 1571 h. 15, 1573 h. 45, 1576 h. 15, 1578 h. 45, 1581 h. 15, 1583 h. 45, 1586 h. 15, 1588 h. 45, 1591 h. 15, 1593 h. 45, 1596 h. 15, 1598 h. 45, 1601 h. 15, 1603 h. 45, 1606 h. 15, 1608 h. 45, 1611 h. 15, 1613 h. 45, 1616 h. 15, 1618 h. 45, 1621 h. 15, 1623 h. 45, 1626 h. 15, 1628 h. 45, 1631 h. 15, 1633 h. 45, 1636 h. 15, 1638 h. 45, 1641 h. 15, 1643 h. 45, 1646 h. 15, 1648 h. 45, 1651 h. 15, 1653 h. 45, 1656 h. 15, 1658 h. 45, 1661 h. 15, 1663 h. 45, 1666 h. 15, 1668 h. 45, 1671 h. 15, 1673 h. 45, 1676 h. 15, 1678 h. 45, 1681 h. 15, 1683 h. 45, 1686 h. 15, 1688 h. 45, 1691 h. 15, 1693 h. 45, 1696 h. 15, 1698 h. 45, 1701 h. 15, 1703 h. 45, 1706 h. 15, 1708 h. 45, 1711 h. 15, 1713 h. 45, 1716 h. 15, 1718 h. 45, 1721 h. 15, 1723 h. 45, 1726 h. 15, 1728 h. 45, 1731 h. 15, 1733 h. 45, 1736 h. 15, 1738 h. 45, 1741 h. 15, 1743 h. 45, 1746 h. 15, 1748 h. 45, 1751 h. 15, 1753 h. 45, 1756 h. 15, 1758 h. 45, 1761 h. 15, 1763 h. 45, 1766 h. 15, 1768 h. 45, 1771 h. 15, 1773 h. 45, 1776 h. 15, 1778 h. 45, 1781 h. 15, 1783 h. 45, 1786 h. 15, 1788 h. 45, 1791 h. 15, 1793 h. 45, 1796 h. 15, 1798 h. 45, 1801 h. 15, 1803 h. 45, 1806 h. 15, 1808 h. 45, 1811 h. 15, 1813 h. 45, 1816 h. 15, 1818 h. 45, 1821 h. 15, 1823 h. 45, 1826 h. 15, 1828 h. 45, 1831 h. 15, 1833 h. 45, 1836 h. 15, 1838 h. 45, 1841 h. 15, 1843 h. 45, 1846 h. 15, 1848 h. 45, 1851 h. 15, 1853 h. 45, 1856 h. 15, 1858 h. 45, 1861 h. 15, 1863 h. 45, 1866 h. 15, 1868 h. 45, 1871 h. 15, 1873 h. 45, 1876 h. 15, 1878 h. 45, 1881 h. 15, 1883 h. 45, 1886 h. 15, 1888 h. 45, 1891 h. 15, 1893 h. 45, 1896 h. 15, 1898 h. 45, 1901 h. 15, 1903 h. 45, 1906 h. 15, 1908 h. 45, 1911 h. 15, 1913 h. 45, 1916 h. 15, 1918 h. 45, 1921 h. 15, 1923 h. 45, 1926 h. 15, 1928 h. 45, 1931 h. 15, 1933 h. 45, 1936 h. 15, 1938 h. 45, 1941 h. 15, 1943 h. 45, 1946 h. 15, 1948 h. 45, 1951 h. 15, 1953 h. 45, 1956 h. 15, 1958 h. 45, 1961 h. 15, 1963 h. 45, 1966 h. 15, 1968 h. 45, 1971 h. 15, 1973 h. 45, 1976 h. 15, 1978 h. 45, 1981 h. 15, 1983 h. 45, 1986 h. 15, 1988 h. 45, 1991 h. 15, 1993 h. 45, 1996 h. 15, 1998 h. 45, 2001 h. 15, 2003 h. 45, 2006 h. 15, 2008 h. 45, 2011 h. 15, 2013 h. 45, 2016 h. 15, 2018 h. 45, 2021 h. 15, 2023 h. 45, 2026 h. 15, 2028 h. 45, 2031 h. 15, 2033 h. 45, 2036 h. 15, 2038 h. 45, 2041 h. 15, 2043 h. 45, 2046 h. 15, 2048 h. 45, 2051 h. 15, 2053 h. 45, 2056 h. 15, 2058 h. 45, 2061 h. 15, 2063 h. 45, 2066 h. 15, 2068 h. 45, 2071 h. 15, 2073 h. 45, 2076 h. 15, 2078 h. 45, 2081 h. 15, 2083 h. 45, 2086 h. 15, 2088 h. 45, 2091 h. 15, 2093 h. 45, 2096 h. 15, 2098 h. 45, 2101 h. 15, 2103 h. 45, 2106 h. 15, 2108 h. 45, 2111 h. 15, 2113 h. 45, 2116 h. 15, 2118 h. 45, 2121 h. 15, 2123 h. 45, 2126 h. 15, 2128 h. 45, 2131 h. 15, 2133 h. 45, 2136 h. 15, 2138 h. 45, 2141 h. 15, 2143 h. 45, 2146 h. 15, 2148 h. 45, 2151 h. 15, 2153 h. 45, 2156 h. 15, 2158 h. 45, 2161 h. 15, 2163 h. 45, 2166 h. 15, 2168 h. 45, 2171 h. 15, 2173 h. 45, 2176 h. 15, 2178 h. 45, 2181 h. 15, 2183 h. 45, 2186 h. 15, 2188 h. 45, 2191 h. 15, 2193 h. 45, 2196 h. 15, 2198 h. 45, 2201 h. 15, 2203 h. 45, 2206 h. 15, 2208 h. 45, 2211 h. 15, 2213 h. 45, 2216 h. 15, 2218 h. 45, 2221 h. 15, 2223 h. 45, 2226 h. 15, 2228 h. 45, 2231 h. 15, 2233 h. 45, 2236 h. 15, 2238 h. 45, 2241 h. 15, 2243 h. 45, 2246 h. 15, 2248 h. 45, 2251 h. 15, 2253 h. 45, 2256 h. 15, 2258 h. 45, 2261 h. 15, 2263 h. 45, 2266 h. 15, 2268 h. 45, 2271 h. 15, 2273 h. 45, 2276 h. 15, 2278 h. 45, 2281 h. 15, 2283 h. 45, 2286 h. 15, 2288 h. 45, 2291 h. 15, 2293 h. 45, 2296



MENUISIERS

Enrôlez-vous dans

Le Corps d'Aviation Royal Canadien

LIMITÉ D'ÂGE : 50 ans.

ETAT PHYSIQUE : Ordinaire pour le service de terre.

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE : Avoir travaillé 3 ans comme menuisier journalier. Connaître la menuiserie à fond. Pouvoir travailler d'après les plans (blueprint). Posséder une entière connaissance des différentes qualités de bois.

DOCUMENTS REQUIS : Certificat de naissance.

Certificat d'inscription nationale. Deux lettres de références attestant votre expérience et votre habileté dans ce métier.

SOLDE : De \$1.30 à \$3.50 par jour. Pension et logement. Habillement.

DEPENDANTS : Allocation prévue : Epouses : \$35.00 par mois. Enfants : jusqu'à 6 : de \$12.00 à \$8.00 par mois chacun.

CORPS D'AVIATION ROYAL CANADIEN

Veuillez vous présenter ou écrire à l'officier commandant, Centre de Recrutement no 14, 53, rue Buade, Québec.

Les oeuvres de l'Amicale de Saint-Roch

M. Simon Vaillancourt a prononcé une allocution à l'Amicale de Saint-Roch hier, sous les auspices de l'Amicale de Saint-Roch dont il est président.

M. Vaillancourt a expliqué que cette amicale groupe des amis de l'enfance désireux d'aider leurs condisciples et de secourir les enfants indigents du quartier Saint-Roch. "C'est un groupement chrétien, essentiellement patriotique et paroissial".

En l'espace de quinze mois, l'Amicale de Saint-Roch a fourni de l'emploi à plus de 60 de ses membres sans travail, distribué des milliers de deniers de lait aux enfants faibles, habillé des enfants pauvres pour leur première communion, habillé et chaussé onze garçons nécessiteux. L'Amicale a de plus donné des prix aux élèves des 23 classes de la paroisse et fait chanter une grande messe pour chacun de ses membres disparus.

L'Amicale veut envoyer trente enfants de la paroisse Saint-Roch durant quarante-cinq jours à la colonie de vacances des Amicales, Inc., à Saint-Laurent de l'Île d'Orléans.

M. Vaillancourt a donné le rapport des médecins examinateurs présenté récemment par la Commission des Parc et Terrains de Jeux. Sujets examinés, 290; sujets parfaitement normaux, 5; sujets dirigés vers l'hôpital, 63; sujets au-dessous du poids normal, 149; souffrant d'affection pulmonaire, 23. Donc, deux pour cent des enfants examinés sont en parfaite santé.

D'où M. Vaillancourt conclut qu'il faut refaire la santé de la jeunesse. Il faut donc reformer non seulement l'individu, mais aussi le milieu de vie et les conditions de vie.

Pour subvenir aux besoins minima d'une famille de cinq personnes il faut un salaire de \$30 par semaine et les ouvriers non spécialisés, qui sont la majorité à Québec, ne gagnent qu'une moyenne de \$23.

M. Vaillancourt fit appel à tous les anciens de Saint-Roch. Il remercia M. le curé Joseph Ferland et les Frères L'Amicale de Saint-Roch aura une assemblée générale le mercredi 21 avril. On y invite tous les anciens des écoles de Saint-Roch.

Le regrette disparu laisse dans le deuil son épouse, née Lydia Latulippe, cinq fils: MM. Auguste, Jr., Donat, Charles, Emile et Marius Desroches; trois filles: Mme Vve Edouard Anderson (Donalda), Mme Vve Edouard Anderson (Jeanette), Mme Roméo Dion (Claudine); deux gendres: MM. Roméo Dion et Jerry Anderson; ses belles-filles: Mmes Auguste Desroches (Bernadette Barjas), Donat Desroches (Yvonne Trudel), Charles Desroches (Georgette Charland), Marius Desroches (Marie-Paul Thivierge), Vve Roméo Desroches (Irma Bedard).

M. Desroches laisse également deux frères: MM. Eugène Desroches, Sr. et Adélard Desroches; deux sœurs: Mme Vve Alphonse Coulombe (Erika) et Mme Louis Giasson (Eva) de Montmagny; deux beaux-frères: M. Louis Giasson et Olesime Vézina; trois belles-filles: Mme Eugène Desroches, Sr., Mme Vve Joseph Desroches et Mme Adélard Desroches, plusieurs petits-enfants: Roland, René, Claude, Yves, Marcel, Claude et Ginette Desroches, Jean-Marc, André, Marie, Jacques, Jean-Guy et Henriette Anderson, Jeannine, Jean-Marie, André, Lucien et Louise Dion; ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Ses funérailles auront lieu mardi matin, à 9 h 15, heures en l'église de St-Jean-Baptiste; l'inhumation se fera au cimetière Belmont. La dépouille mortelle est actuellement exposée à sa résidence, 26, rue Scott.

A la famille en deuil nos plus sincères condoléances.

A Rimouski

Rimouski, 5, (D.N.C.) — A la demande du comité de Rimouski de la Croix-Rouge, voici quelques changements effectués dans le total des souscriptions de certaines paroisses: Rimouski-ville, \$1,853.83; Bic, \$19.64; Luceville, \$72.00; Ste-Luce, \$3.85; St-Marcellin, \$34.76; Camp 55, \$247.02.

Le total définitif de la souscription s'élève maintenant à \$3,201.88, soit près de mille dollars de plus que lors de la dernière souscription.

Les forêts au service du peuple

La politique forestière de l'Union Nationale a consacré le principe de la primauté du capital humain sur le capital argent et s'est inspirée d'une devise chère aux notres: être maîtres chez soi, a déclaré dimanche soir Me Jean Mercier, C.R., dans une causerie prononcée au poste CHRC.

Le colon fut libéré de l'emprise des compagnies, l'ouvrier forestier mieux protégé et rémunéré. Les compagnies furent traitées avec justice, mais fermées. Notre devise fut sauvegardée et honnêtement administrée par Québec et pour Québec, sans tyrannie pour le capital étranger, mais en favorisant les classes qui ont besoin de protection.

Après avoir établi que la valeur annuelle nette de notre production forestière est presque égale à celle de notre production agricole (144 contre 151 millions en 1940) M. Mercier a passé en revue les initiatives prises par le gouvernement Duplessis pour assurer une exploitation rationnelle, profitable et juste de cette importante partie du domaine public: inventaire général de nos ressources naturelles; augmentation des salaires des bûcherons; réouverture d'usines fermées sous l'administration précédente; remise gratuite de permis de coupe aux indigents, aux colons et aux cultivateurs peu fortunés; défense d'exporter des bois ouvrés, de façon à protéger nos moulins québécois; encouragement à l'industrie du bois de sciage, dont la production doublea de 1936 à 1937; affranchissement des colons de la tutelle des compagnies forestières et mise en opération d'un plan coopératif d'exploitation; défense aux concessionnaires forestiers d'hypothéquer, comme sous le régime précédent, les forêts qui leur étaient affectées; reddition au peuple de la province d'une partie du domaine forestier cédé sous un régime précédent; législation assurant la conservation de nos ressources naturelles; diminution des exemptions de taxes municipales et scolaires qui favorisait trop de compagnies sans les obliger à payer des salaires raisonnables; loi obligeant les compagnies exploitant nos ressources naturelles à se faire incorporer par une charte provinciale; interdiction aux ministres d'être directeurs de compagnies; protection de l'énergie populaire; stabilisation de la production du papier à journal; création d'un service d'entomologie pour la conservation et la protection de nos forêts ravagées par les insectes; etc.

Toutes ces mesures, adoptées en l'espace de trois ans par un régime soucieux de l'autonomie de la province et des droits du peuple, marquent le début d'une œuvre magnifique de libération qui se poursuivra, dit en terminant Me Mercier, lorsque très prochainement l'Union Nationale aura de nouveau la responsabilité d'administrer le domaine public.

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Fortin, 56, rue Ste-Famille, Kenogami, a été élue président du comité consultatif féminin de la Commission des Prix et du Commerce, en remplacement de Mme Philippe Belzile, démissionnaire.

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Feu Mme Boulianne

CHICOUTIMI. — (D.N.C.) — Mme Alfred Boulianne, née Annie Tremblay, de Chicoutimi, est décédée vendredi, à l'âge de 86 ans et 1 mois.

Funérailles, lundi matin, à 8 h, à la Cathédrale.

Funérailles de M. Alfred Brochu

ST-GEORGES, Bce — Un bel hommage a été rendu, le 16 mars, à la mémoire de M. Alfred Brochu, époux de dame Joséphine Bolduc, décédé subitement, le 12, à sa résidence, à l'âge de 78 ans, 9 mois.

Le défunt laisse le souvenir d'un homme profondément chrétien et s'est surtout fait remarquer par sa fidélité au devoir, sa charité et sa grande piété. La semaine précédente, il avait suivi les exercices de la retraite paroissiale et rien n'indiquait une fin aussi hâtive. Sa disparition a jeté la consternation chez tous ceux qui l'ont connu.

Outre son épouse, M. Brochu laisse dans le deuil deux fils adoptifs: M. Gérard Brochu, de St-Georges, et M. Eddy Brochu, de Cumberland Center; trois frères: MM. Octave et Enoch Brochu, de St-Georges, Dorchester, et Georges Brochu, de St-Philibert, Bce; quatre sœurs: Mmes Annette Rancourt, de St-Georges, Edmond Dutil, de Rock-Island, Vt. O. Gagnon, de St-Prospère, et Thés Parent, de Waterville, Me.

Les funérailles ont eu lieu à 10 h, en l'église de St-Georges, au milieu d'une nombreuse assistance.

M. Hilaire Fortier fit la levée du corps et le service funéraire fut chanté par M. l'abbé Roberge, vicaire, assisté de M. le curé Beaudoin, et M. le vicaire Bernard.

Coheure, on y remarquait M. Hilaire Fortier, M. Robert Dick, touchant l'orgue.

M. Alfred Lenard portait la croix, accompagné de M. Honoré Bolduc, tous deux de St-Georges. Ses neveux portaient le cercueil: MM. Georges Bolduc, de St-Côme, Eddy, Alfred et Romeo Brochu, de St-Philibert, Henri-Paul Brochu, de Québec, et Emile Brochu, de St-Prospère.

Conduisaient le deuil: son épouse et ses deux fils adoptifs: MM. Gérard Brochu et Eddy Bolduc, ses frères, beaux-frères et sœurs, MM. et Mmes Annette Rancourt, de St-Georges, Edmond Dutil, de Rock-Island, Vt. O. Gagnon et Octave Brochu de Saint-Prospère, Thés Parent, de Waterville, Me, Enoch Brochu, de St-Prospère, Geo. Brochu, de St-Philibert, Lambert Bolduc, de St-Côme; ses neveux et nièces, M. et Mme J.-H. Bolduc, M. et Mme Wilfrid Bolduc, M. et Mme Geo. Bolduc, de St-Côme, MM. et Mmes Jos. Bolduc, de St-Philibert, Athanas Bolduc, de Pennak, Me, Wilfr. Roberge, de St-Côme, Eddy Brochu, Alfred Brochu, de St-Philibert, Jos. Brochu, de Montréal, Mmes Geo. E. Brochu, de Québec, Marie-Louise Brochu, de Montréal, Alice Brochu, de Lévis et Bernadette Roberge, de St-Côme, MM. Léo, L. et Raoul Roberge, de St-Prospère, M. et Mme Romeo Brochu de St-Philibert, M. H.-Paul Brochu, Québec, M. Conrad Brochu, St-Prospère, M. et Mme Gérard Brochu, de St-Philibert, MM. Ligouri et Georges Brochu, de St-Philibert, M. et Mme Octave Paquet (Marie)

Un très grand nombre d'amis et de paroissiens de St-Georges assistaient aux funérailles. On en remarquait de St-Côme, St-Philibert, St-Prospère.

L'inhumation fut faite au cimetière paroissial.

L'Action Catholique se joint aux membres de la famille éprouvée pour lui présenter l'expression de ses plus sincères condoléances.

Vous avez en ce monde un poste que le doigt d'Édieu a marqué pour vous. Il vous a fait cette place: c'est là votre poste, c'est en remplissant les devoirs de votre position que vous arriverez au ciel.

ASTHME

Paquet d'essai 10¢

COMPRIMÉS ASTHME CONTRE L'ASTHME

Se. Si dans les pharmacies ou poster et couper pour recevoir échantillon.

Veuillez m'envoyer un traitement d'essai des Comprimés Asthme et des Imprimés. Ci-joint le

Asthme Products Co., Toronto

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

ASTHME

Paquet d'essai 10¢

COMPRIMÉS ASTHME CONTRE L'ASTHME

Se. Si dans les pharmacies ou poster et couper pour recevoir échantillon.

Veuillez m'envoyer un traitement d'essai des Comprimés Asthme et des Imprimés. Ci-joint le

Asthme Products Co., Toronto

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

ASTHME

Paquet d'essai 10¢

COMPRIMÉS ASTHME CONTRE L'ASTHME

Se. Si dans les pharmacies ou poster et couper pour recevoir échantillon.

Veuillez m'envoyer un traitement d'essai des Comprimés Asthme et des Imprimés. Ci-joint le

Asthme Products Co., Toronto

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

ASTHME

Paquet d'essai 10¢

COMPRIMÉS ASTHME CONTRE L'ASTHME

Se. Si dans les pharmacies ou poster et couper pour recevoir échantillon.

Veuillez m'envoyer un traitement d'essai des Comprimés Asthme et des Imprimés. Ci-joint le

Asthme Products Co., Toronto

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

ASTHME

Paquet d'essai 10¢

COMPRIMÉS ASTHME CONTRE L'ASTHME

Se. Si dans les pharmacies ou poster et couper pour recevoir échantillon.

Veuillez m'envoyer un traitement d'essai des Comprimés Asthme et des Imprimés. Ci-joint le

Asthme Products Co., Toronto

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

ASTHME

Paquet d'essai 10¢

COMPRIMÉS ASTHME CONTRE L'ASTHME

Se. Si dans les pharmacies ou poster et couper pour recevoir échantillon.

Veuillez m'envoyer un traitement d'essai des Comprimés Asthme et des Imprimés. Ci-joint le

Asthme Products Co., Toronto

NOM

ADRESSE

VILLE

PROVINCE

ASTHME

La Vie des Saints

DEMAIN, 6 AVRIL.

Saint Césaire, pape.

Césaire, né en Campanie, fut élu pape, comme successeur de saint Boniface, en 432. Il eut à lutter surtout contre Nestorius qui niait la maternité divine de Marie. En 431, saint Césaire fit célébrer à Ephèse le troisième concile général qui condamna Nestorius et définit qu'il n'y a en Jésus-Christ une seule personne et deux natures et que Notre-Dame étant la mère de l'unique personne de Jésus-Christ, est réellement la mère de Dieu.

C'est aussi à partir de cette époque que l'on ajouta à la salutation anglaise: sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous pécheurs. Il fit aussi peindre à Ste-Priscille, une fresque représentant la session dans laquelle le concile d'Ephèse avait proclamé ce dogme de la maternité divine.

Brochu, de St-Prospère, M. et Mme Lucien Paquet (Jeanette Brochu), de St-Philibert, M. Geo. Bolduc, de St-Côme, Mme Chs Carter, de St-Georges, M. et Mme Fernando Bolduc (Gemma Brochu), de St-Côme, M. et Mme E. Brochu, de St-Prospère, MM. Edmond et Eugène Brochu, de St-Prospère, Mlle Gilberte Brochu, de St-Prospère, MM. et Mmes L. Gagnon, de St-Prospère, Henri Gagnon, Bedford, Me, et Baptiste Buteau (Marie-Louise Gagnon), de St-Prospère, M. Jos. Dutil de Rock-Island

Conditions pour obtenir la prime de \$1 sur le bois

Calendrier

LUNDI, 5 AVRIL 1943

Aujourd'hui :

S. Vincent Ferrier, conf.

Demain :

S. Crispin, pape

QUARANTE-HEURES

St-Maxime

SOLÉIL :

Lever : 6.34

Coucher : 7.33

LUNE :

Lever : 6.29

Coucher : 6.29

MAIRES DE DEMAIN

Hautes : 8.10 a.m. — 8.36 p.m.

Basses : 3.34 a.m. — 3.59 p.m.

Nouvel lune, le 4, à 5 h. 53 m. du soir

Prem. quart, le 12, à 11 h. 4 m. du matin

Pleine lune, le 20, à 7 h. 11 m. du matin

Dern. quart, le 27, à 3 h. 31 m. du matin

(Ce calendrier n'est pas basé sur l'heure solaire, mais sur l'heure présente en vigueur).

Mort subite de mademoiselle Rita-M. Taché

Mlle Rita-Mathilde Taché, fille de M. Alexandre Taché, du ministère des Terres et Forêts, et de Mme Rosalie Casgrain, est décédée, subitement samedi après-midi, Mlle Taché fut frappée d'une faiblesse, alors qu'elle se trouvait sur la rue Saint-Jean, près de la Côte du Palais. Elle fut transportée à l'Hôtel-Dieu, où elle succomba quelques minutes plus tard.

La défunte appartenait à l'une des familles les mieux connues de notre ville. Elle était l'aînée de la famille de Sir Étienne-Pascal Taché, premier ministre du Canada sous l'Union. Elle était la nièce de feu le chanoine Philippe Casgrain et de feu le sénateur Casgrain.

Elle laisse outre son père et sa mère, ses quatre frères, MM. Philippe Taché, du département d'entomologie à Ottawa, le lieutenant d'aviation, Jacques Taché, Eugène Taché, de la compagnie Price à Chicoutimi, et M. Guy Taché. Elle laisse également une sœur, Mlle Esther Taché, ses belles-sœurs Mmes Philippe, Jacques, Guy et Eugène Taché, un petit-neveu et une petite nièce, Michel et Nicole Taché, de Ste-Rose de Laval.

Les funérailles auront lieu mardi matin à 9 heures, à la Basilique. La dépouille mortelle est exposée, actuellement à 75, rue Ste-Ursule, appartement 2.

Nous prions la famille en deuil d'agréer l'expression de nos très vives sympathies.

Pour l'Oeuvre de St-Pierre-Apôtre

Le montant des aumônes faites à l'Oeuvre de Saint-Pierre-Apôtre, en faveur du clergé indigène des Missions, se chiffre à \$684,10 pour le mois de mars. Voici le détail des sommes reçues :

Montmagny, cont. et dons	\$172.00
Limoulu, cont. et dons	160.00
Christ-Roi, cont. et dons	50.00
Ries-Louise, cont. et dons	40.00
Hôpital St-M. Arch. cont. et dons	30.15
St-J. Le Jeune, cont. et dons	15.75
Sanatorium de Mastal, cont. et dons	14.25
M. J. Tremblay, pour un grand séminaire	50.00
Dr Chs. Miller, pour un petit séminaire	25.00
Montmagny, M. J.-A. Nara, pour un petit séminaire	25.00
Arroyo, B. de la Febré, pour un petit séminaire	5.00
M. L. E. Corriveau, pour un grand séminaire	10.00
M. Rouaire, Beaudoin, pour un petit séminaire	5.00
Un prêtre du Collège de Ste-Anne	5.00
Mme Chs. Delage	5.00
Convent de Saint-Alphonse de Thérèse	14.00
Contributions diverses	22.00
Total	\$684.10

Nommé directeur

Son Excellence Monseigneur J.-T. McNally, archevêque de Halifax, a nommé M. l'abbé Thomas LeBlanc, curé de Middle West Pubnico, directeur de l'oeuvre Pontificale de Saint-Pierre-Apôtre dans le diocèse de Halifax.

Aujourd'hui

CE SOIR, soirée récréative des Artisans Canadiens français de St-Roch, Succursale No 2, dans la sacristie de la crypte de l'église St-Roch, à 8 heures 30.

Toujours des Médecins Vétérinaires — Assemblée régulière, à 8 h., au Château Frontenac.

Association libérale Parent — Assemblée générale, à 8 h. 30, à 296, rue Franklin.

Jeune Commerce — Déjeuner-causette à midi et demi, chez Kerhuu. Conférence de Maurice Cloutier. Sujet : "Le directeur de funérailles est un professionnel".

Assurances-vie — Déjeuner-causette à midi et demi, au Château Frontenac. Conférence de Dr Aip. L'Esparance. Sujet : "La tuberculose et les assurances-vie".

A Notre-Dame de Grâce — Concours entre les élèves, à la salle paroissiale, rue Colbert, sous les auspices de la section St-Jean-Baptiste paroissiale. Commissaires d'école — Assemblée régulière, à 8 h., à 20, rue Richelieu.

Directeurs d'école spéciales — Réunion, aujourd'hui, salle des comités des chemins de fer, au Parlement, des directeurs d'école spéciales sous la juridiction du Secrétariat de la province.

Citoyens de Limoulu — Assemblée de la ligue de Citoyens de Limoulu, à 8 h., à la salle paroissiale.

W.V.R.L. — Exercices militaires habituels, à 7 h. 45, à l'Académie Commerciale.

Conseil Québec (416) — Assemblée des membres du conseil d'études du conseil Québec (416), des Chevaliers de Colomb, à 8 h., Chemin Ste-Foy.

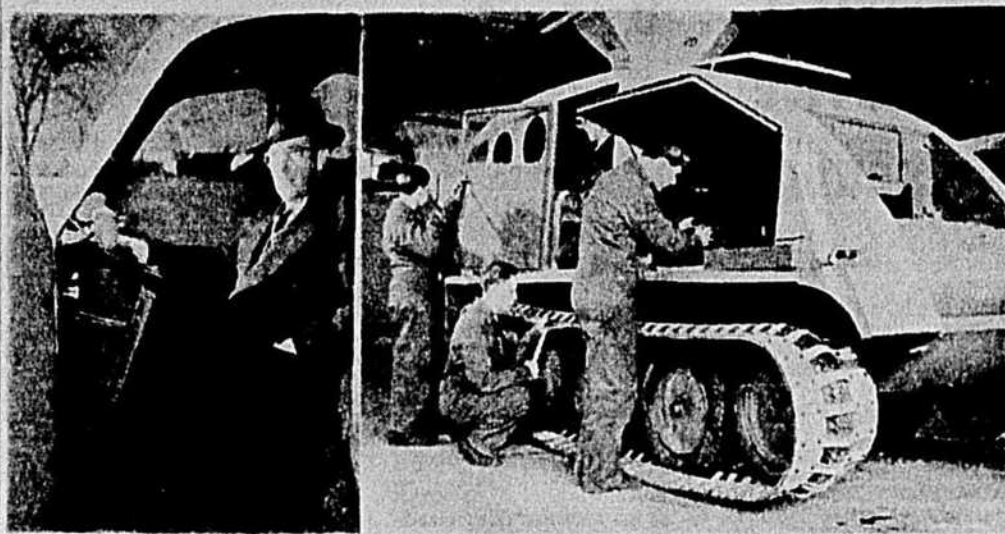
Dames libérales de Québec-Est — Assemblée régulière à 8 h. 30, 61, rue Ste-Hélène.

Cercle des Noëlistes — Causette de M. Marquis Plamondon, à 8 h. 30, à la salle paroissiale St-Dominique.

Sculpture — "La sculpture", Assemblée des employés de l'Imprimerie, à la salle Loyale, rue St-Joseph.

Citoyens de Stadacona — Assemblée de la ligue des citoyens de Stadacona, à 8 h. 30, à la salle paroissiale.

Le "berlot" favori de l'armée canadienne



● L'étrange véhicule que l'on voit dans la photo de droite est le "berlot" favori de l'armée canadienne. C'est un auto-neige militaire, invention de M. J.-A. Bombardier, de Valcourt, comté de Sherbrooke, photographié au volant, à gauche. Des mécaniciens sont à mettre la dernière main au véhicule, qui sera ensuite livré à l'armée.

St-Jean-Baptiste a une émouvante cérémonie

Une émouvante cérémonie a été célébrée à Saint-Jean-Baptiste, hier après-midi, la clôture de l'une des plus belles retraites que les hommes mariés de cette paroisse aient eues.

Une centaine de paroissiens ont été reçus dans la ligue du Sacré-Coeur, sous la direction de l'abbé Azarias Papillon. Au salut solennel du Saint-Sacrement, l'abbé Arthur Robert, aumônier de la Congrégation, officiant, assisté de l'abbé Leo Paquet et du Père William Caron, provincial des missionnaires du Sacré-Coeur.

Les retraites à Saint-Jean-Baptiste sont prêchées par le Père William Caron et par le Père Henri Brun, tous deux missionnaires du Sacré-Coeur.

Dans leurs prédications, les Missionnaires ont insisté sur la sainteté et sur la sauvegarde du foyer que maints dangers menacent de nos jours. Le travail féminin en dehors de la maison n'est pas le moindre des dangers. Ils ont travaillé à propager la dévotion au Sacré-Coeur et à Notre-Dame du Sacré-Coeur.

A l'occasion de la clôture de leur retraite les hommes mariés ont communiqué en très grand nombre aux différentes messes, principalement à celle qui a suivi l'office de la Congrégation.

Cette semaine, ce sont les jeunes gens qui ont été en retraite. Les dames et les jeunes filles ont eu la leur.

A la Basilique

Son Eminence le Cardinal Villeneuve a clôturé hier soir à Notre-Dame de Québec, la retraite des hommes et des jeunes gens. La basilique était complètement remplie. Parlant après le prédicateur, Mgr l'Archevêque a dit la grande joie que lui causait cette vaste foule. C'est un grand et beau spectacle, a-t-il déclaré, que celui de tous ces chrétiens qui viennent se purifier le coeur et l'esprit. Comme notre organisme, notre esprit s'oxydise. Il a besoin de temps à autre, d'être purifié.

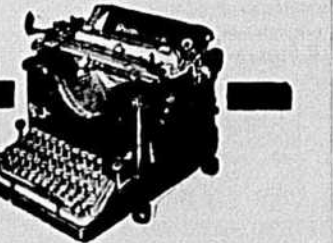
Les prédicateurs des retraites paroissiales à la basilique étaient les RR. PP. Cousineau et Morin, redemptoristes.

Le salut solennel du St-Sacrement a été chanté par M. l'abbé Joseph Boutin.

ment, car aucune réclamation ne sera acceptée pour des frais encourus de cette façon si elle n'a obtenu l'autorisation préalable du contrôleur du bois de chauffage.

Pour tous renseignements supplémentaires, on est prié de s'adresser au contrôleur du bois de chauffage, 417, rue St-Pierre, Montréal, ou 31, rue St-Pierre, Québec.

Dr Aib. JINCHEREAU
SPECIALISTE
des hôpitaux de Paris
YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
303, boul. Charvet — TEL. 3220
Visa-vis les Magasins Paquet



Pour qu'elle soit toujours prête à vous servir...

CONFIEZ-NOUS SON ENTRETIEN

Ne laissez pas vos machines à écrire se détériorer inutilement, voyez à ce qu'elles servent aussi bien et aussi longtemps que possible.

Quelle que soit la marque de votre machine, nous avons tout ce qu'il faut : pièces de rechange, outillage approprié et moderne, ouvriers spécialisés, etc. pour conserver vos machines actuelles en bon état de fonctionnement.

Consultez-nous en toute confiance, nos prix vous conviendront.

Gérald Martineau
LA MAISON DU SERVICE

93, rue St-Pierre Tél. : 2-2890

Une enquête Gallup

Les pires combats sont à venir

TORONTO, 5. — (De l'Institut britannique de l'Opinion publique). — Même avant que le premier ministre britannique Winston Churchill eût averti le peuple de la Grande-Bretagne qu'il aura encore à affronter un conflit long et dur, ce dernier s'était fait à l'idée que le pire est encore à venir.

Quand Churchill prononça son discours, il s'adressait à une nation qui, par une forte majorité, croit que l'armée britannique n'a pas encore livré son pire combat et que l'Allemagne ne peut pas être vaincue sans une invasion d'envergure du continent.

En dépit des succès remportés par les Russes sur le front de l'Est et de la théorie souvent formulée voulant que l'on puisse vaincre l'Allemagne seulement par les bombardements, le public britannique est depuis longtemps d'opinion qu'on ne pourra venir à bout des Nazis que par une invasion d'envergure de l'Europe, à l'ouest et au sud. Cette opinion prévaut plus que jamais auparavant, comme le démontrent les résultats d'une récente enquête de l'Institut britannique de l'Opinion publique.

On a posé la question suivante : "Croyez-vous qu'il sera nécessaire pour les Alliés d'envahir le continent pour assurer la défaite de l'Allemagne?"

Le tableau suivant compare les réponses données en novembre dernier et celles de la dernière enquête :

	Nov. 1942	Aujourd'hui
Oui	66 p.c.	76 p.c.
Non	14 "	10 "
Indécis	20 "	14 "

Les Britanniques croient également que leurs armées n'ont pas encore livré leurs plus durs combats. 76 p.c. de ceux qui l'ont interrogés sont de cet avis.

Toutefois, l'opinion britannique n'est pas en faveur de la nomination d'un commandant suprême de toutes les forces armées des Nations unies. Environ 33 p.c. de ceux qui l'ont interrogés sont en faveur de cette idée, cependant que 40 p.c. y sont opposés et que les autres sont indécis. Ceux qui s'opposent à l'idée disent qu'il serait impraticable pour un seul homme d'assumer le contrôle de toutes les zones de combat du monde.

La souffrance engendre la patience ; et l'habitude de la patience donne à l'âme une possession d'elle-même qu'aucun objet créé, aucun événement ne peuvent troubler.

A Bangalore

Son Excellence Mgr Thomas, évêque de Guntur depuis deux ans, a été transféré à la fin de l'année dernière au diocèse important de Bangalore. Bangalore est le lieu de résidence du Délégué Apostolique des Indes. Pendant les deux ans qu'il a été à la tête du diocèse de Guntur, dont il a été le premier évêque, il eut le temps d'organiser solidement l'administration diocésaine et de donner une forte impulsion à la vie catholique, sans négliger l'apostolat auprès des païens.

Mort en Angleterre

Chicoutimi, 5. — (D.N.C.). — Le soldat Roland Desagné, de l'armée canadienne en Angleterre, a perdu la vie à la suite d'un accident de moto-cyclette, en service commandé. Le soldat Desagné âgé de 25 ans était le fils de M. Eddy Desagné, de Grande-Bale.

L'individu qui reste et ne fait que ce qu'on lui dit de faire ne s'entendra jamais commander des choses importantes.

MAISON A VENDRE

18, av. de Bernières — complètement refaite à neuf, pouvant être occupée en un ou deux logements. Libre pour le premier mai.

E. ROCHETTE

2, de Bernières, TELEPHONE : 5385

IL EST BEAU! IL EST BON! IL EST AMÉLIORÉ! "SOLEIL"

NOTRE PAIN

Contient maintenant 450 Unités Int. de Vitamine B1, par livre de pain cuit (100 U. I. par 100 grammes). Les vitamines que contient ce Pain Blanc proviennent de la levure "Hi-Vitamin".



Nous voulons mettre ce nouveau Pain de Qualité à la portée de tous, et ainsi contribuer au maintien de la santé nationale. Nous maintenons ainsi notre réputation de toujours vous offrir ce que la Science nous donne de plus nouveau. Notre outillage moderne est mis à la disposition des plus nouvelles données de la Science pour vous mieux servir. Notre pain "SOLEIL" vous donnera de — un tiers à la moitié — de vos besoins journaliers de Vitamine B1, si vous en mangez 2 ou 3 tranches à chaque repas. Mangez plus de pain...

Exigez le

PAIN 'SOLEIL'

TELEPHONEZ... **2-5244**

Boulangerie Nationale
Gerbe d'Or Ltée
LÉGER DROLET PROPRIÉTAIRE

8, 6ième Rue

Limoulu

NOS PRIX

PAIN 1 liv. **.08**

SANDWICH 1 liv. **.08**

PAIN 2 liv. **.12**

SANDWICH 2 liv. **.12**